

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES DE LA FORÊT BORÉALE
FACE AUX IMPACTS DE L'EXPLOITATION DES
RESSOURCES NATURELLES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE SUR MESURE EN ÉTUDES AUTOCHTONES

PAR

MAËL CASU

DÉCEMBRE 2018



BIBLIOTHÈQUE

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Mise en garde

La bibliothèque du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a obtenu l'autorisation de l'auteur de ce document afin de diffuser, dans un but non lucratif, une copie de son œuvre dans Depositum, site d'archives numériques, gratuit et accessible à tous.

L'auteur conserve néanmoins ses droits de propriété intellectuelle, dont son droit d'auteur, sur cette œuvre. Il est donc interdit de reproduire ou de publier en totalité ou en partie ce document sans l'autorisation de l'auteur.

Warning

The library of the Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue and the Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue obtained the permission of the author to use a copy of this document for non-profit purposes in order to put it in the open archives Depositum, which is free and accessible to all.

The author retains ownership of the copyright on this document. Neither the whole document, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, un merci particulier à mon directeur de recherche Hugo Asselin. Il a su me guider tout au long de cette maîtrise grâce à sa confiance, sa disponibilité, son écoute, sa rigueur, ses commentaires et ses corrections constructives. J'ai beaucoup apprécié travailler avec Hugo, et ses qualités continueront à m'inspirer pour la suite. Aussi, je lui suis particulièrement reconnaissant pour m'avoir ouvert la porte de ce projet alors que je n'avais jamais eu aucune expérience en sciences humaines, encore moins avec les communautés autochtones. Ce fut un défi difficile, mais aussi un des plus enrichissants que j'aie connus.

Merci à Oscar Labra, mon codirecteur, pour sa contribution à mon travail et ses conseils qui m'ont été précieux, en particulier pour comprendre et analyser les entrevues.

Depuis ses débuts, ce projet est basé sur le travail d'équipe. Merci à mes collègues étudiantes Laura Fuentes et Annie Claude Bélisle, dont la collaboration a été déterminante pour le succès du projet. Merci en particulier à Annie Claude Bélisle pour ses précieux conseils et ses cartes. Merci aussi à Louis-Joseph Drapeau qui nous a donné un grand coup de main lors de la collecte des données, toujours avec bonne humeur!

Je remercie de tout cœur mes partenaires dans chacune des communautés, et aussi tous les membres des communautés qui ont cru en moi pour mener à bien ce projet. Merci à nos collaborateurs à Oujé-Bougoumou, Norman Wapachee, Roger Lacroix, Alice Wapachee, Kevin Lacroix, Arthur Bosum et Wayne Lefebvre pour leur contribution au projet. Merci en particulier à Roger et Alice qui ont eu un rôle déterminant pour le développement du projet et son ancrage dans la réalité des communautés. Au-delà de leur contribution au projet de recherche, je remercie

Roger et Alice pour leur convivialité. Merci pour nous avoir accueillis à maintes reprises dans leur maison pour nous reposer ou pour partager les repas, et pour nous avoir invités à plusieurs reprises à partager de bons moments sur le territoire. Je remercie Mathiew et Maggie Wapachee et toute leur famille pour nous avoir accueillis chez eux au bord de la rivière Chibougamau, où j'ai vécu de magnifiques et mémorables moments de partage. À Pikogan, je remercie mes partenaires Benoît Croteau, Roxane Germain et James Cananasso pour leur collaboration, leur contribution au projet. Je les remercie pour leur sympathie et leur enthousiasme qui m'ont tout de suite fait me sentir bien à Pikogan. Merci en particulier à Roger Wylde et James Cananasso, pour m'avoir invité à parcourir le bois avec eux. Merci aussi à Bruno Kistabish pour son accueil chaleureux et pour la visite de l'ancien site minier de Joutel. Je remercie ma partenaire Marie Soleil Weizineau pour son accueil et sa collaboration qui ont permis la réalisation du projet à Opitciwan. Je remercie Brian Gelinat de la communauté de Wahgoshig pour son grand enthousiasme envers le projet et ses encouragements qui m'ont poussé à mener à bien mon travail. Merci à Joel Bear Babin et Elizabeth Babin qui m'ont accueilli dans leur communauté et dans leur maison.

De tout cœur, je tiens à exprimer ma gratitude envers mon ami Abed Nego Jules. Venus chacun de loin pour faire une maîtrise en Abitibi, Abed Nego et moi avons vécu ensemble pendant toute l'aventure à Rouyn Noranda. Je le remercie pour toute son amitié, sa joie, son soutien et ses conseils qui ont été déterminants pour mon succès dans cette maîtrise.

Je serai toujours reconnaissant envers mes amis Christian, Lynda, Paulin, Haendel et Sunny, qui sont comme une famille pour moi au Québec. C'est en grande partie grâce à leur soutien et à leur hospitalité que j'ai pu surmonter les moments difficiles et continuer à aller de l'avant. Merci également à mes amis Riel, Sophie et leurs enfants, pour leur hospitalité et leur soutien.

Miksetc à mon ami Maurice J. Kistabish. L'aide de Maurice a été cruciale pour ma compréhension des réalités sociales et politiques des communautés autochtones. Je remercie Maurice pour avoir généreusement partagé avec moi son savoir et son

expérience concernant l'activisme et les revendications territoriales. Au-delà du travail, nous avons partagé d'innombrables moments de rires, de joie et d'amitié, et nous nous sommes soutenus etentraidés dans nos projets. Maurice m'a aussi accueilli à son camp sur son territoire, ce furent parmi les plus beaux moments que j'ai passés en Abitibi. Miksetc à Karl Chevrier, qui m'a ouvert les portes de son atelier et qui a partagé avec moi son amour du bois et de l'écorce de bouleau, pour m'avoir initié à la culture et au paradigme des Premières Nations et pour m'avoir invité à mon premier pow wow, des moments que je ne suis pas près d'oublier. J'ai beaucoup de gratitude envers mon amie Lourdes, dont les mots ont été déterminants dans les moments difficiles, et continueront à me guider pour la suite.

Merci à tous mes camarades étudiantes et étudiants de l'UQAT, qui maintiennent une ambiance chaleureuse sur le campus et un soutien mutuel. Je pense notamment à Jeffrey, Maurane, Christelle, Ange Marie, Marc-Frédéric, Zacharie, Cécile, Mélisande, Pauline, Felix, Mohammed, Khaled, et compagnie.

Je n'aurais pu aller au bout de cette maîtrise sans le soutien et l'amour de mon frère Baptiste, ma mère Michèle et mon père Philippe.

Ce projet a été possible grâce au soutien financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Je remercie la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités pour m'avoir accordé une bourse en 2016, et la Fondation de l'UQAT pour m'avoir accordé une bourse en 2017.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
RÉSUMÉ	x
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL	5
Changements environnementaux	5
Impacts sur la cohésion sociale des communautés	6
Résilience des communautés	7
Gouvernance.....	10
CHAPITRE 3 : MATÉRIEL ET MÉTHODES	12
Aire d'étude	12
<i>Communautés Cries, Anicinapek, Atikamekw</i>	<i>14</i>
<i>Organisation du territoire.....</i>	<i>15</i>
Approche.....	16
Entrevues	18
Analyse des données qualitatives	19
Considérations éthiques.....	19
CHAPITRE 4 : RÉSULTATS	21
Importance du territoire.....	21
Perceptions des impacts sur le territoire.....	23

<i>Coupes forestières</i>	23
<i>Mines</i>	26
<i>Accès, chemins et fréquentation</i>	27
<i>Changements climatiques</i>	33
<i>Autres impacts sur le territoire</i>	36
Perceptions des impacts dans la communauté	38
<i>Impacts sur le lien au territoire</i>	38
<i>Impacts sur la cohésion sociale</i>	39
Gouvernance	49
<i>Aménagement forestier</i>	49
<i>Nation conventionnée</i>	49
<i>Nations non-conventionnées</i>	51
<i>Compensations financières en nation conventionnée</i>	56
<i>Relations avec les compagnies d'exploitation des ressources naturelles</i>	60
<i>Nation conventionnée</i>	60
<i>Nations non-conventionnées</i>	65
<i>Relations avec les gouvernements</i>	67
<i>Nation conventionnée</i>	67
<i>Nations non-conventionnées</i>	68
<i>Relations avec les municipalités et les autres parties prenantes</i>	72
<i>Nation conventionnée</i>	72
<i>Nations non-conventionnées</i>	73
<i>Relations avec des organismes extérieurs pour la défense de dossiers environnementaux</i>	76
<i>Relations entre communautés autochtones</i>	77
<i>Nation conventionnée</i>	77
<i>Nations non-conventionnées</i>	80
Capacités de réaction des communautés face aux changements environnementaux	83
<i>Attitude face aux changements environnementaux</i>	83
<i>Implication des membres dans la prise de décision</i>	86
<i>Influence du leadership sur les capacités de réaction des communautés face aux changements environnementaux</i>	91
<i>Ressources humaines, financières et structuration</i>	96
<i>Nation conventionnée</i>	96
<i>Nations non-conventionnées</i>	99
CHAPITRE 5 : DISCUSSION	105

Impacts sur la cohésion sociale	105
<i>Impacts de l'exploitation des ressources naturelles et des changements climatiques.....</i>	<i>105</i>
<i>Pouvoir face aux changements environnementaux</i>	<i>109</i>
<i>Communautés non-conventionnées</i>	<i>109</i>
<i>Communauté conventionnée.....</i>	<i>111</i>
<i>Liens entre pouvoir décisionnel et cohésion sociale.....</i>	<i>113</i>
<i>Argent et engagement des communautés dans l'exploitation des ressources naturelles.....</i>	<i>114</i>
<i>Fragmentation du territoire et érosion de la cohésion sociale.....</i>	<i>116</i>
Résilience des communautés face aux changements environnementaux	118
<i>Soutien et liens sociaux</i>	<i>120</i>
<i>Contrôle sur le territoire et autonomie gouvernementale.....</i>	<i>121</i>
<i>Ressources financières et partage des bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles.....</i>	<i>123</i>
<i>Lien au territoire communautaire</i>	<i>126</i>
<i>Implication des membres dans la prise de décision et la collaboration.....</i>	<i>127</i>
<i>Information et sensibilisation des membres des communautés.....</i>	<i>130</i>
<i>Leadership.....</i>	<i>131</i>
CHAPITRE 6 : CONCLUSION	133
RÉFÉRENCES.....	138
ANNEXE A : GUIDE D'ENTREVUES	149
ANNEXE B : LETTRE D'APPROBATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE.....	151
ANNEXE C : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....	153

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
Figure 2.1. Facteurs de résilience des communautés autochtones.....	9
Figure 3.1. Localisation de l'aire d'étude et des communautés participantes en forêt boréale continue au Québec.	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
Tableau 6.1. Facteurs de résilience des communautés face aux changements environnementaux.....	119

RÉSUMÉ

Du fait de leur lien étroit avec le territoire, les communautés autochtones de la forêt boréale sont particulièrement exposées aux impacts des changements climatiques et de l'exploitation des ressources naturelles. A partir d'entrevues dans trois communautés, ce projet visait à (1) décrire les effets des changements environnementaux sur la cohésion sociale, et à (2) mettre en lumière les facteurs de résilience des communautés face aux changements environnementaux, avec une attention particulière envers la gouvernance. Les changements environnementaux affectent le lieu et le mode de vie qui soutiennent la culture et l'identité collective des membres des communautés. Alors que la communauté conventionnée affirme son pouvoir dans la gouvernance et son engagement dans le développement économique, les capacités d'action des communautés non-conventionnées dans la gouvernance du territoire et face aux changements environnementaux sont limitées par le cadre gouvernemental et législatif et par le manque de ressources. Le manque de contrôle sur le territoire et le manque de ressources ajoutent de la frustration, de la colère et un sentiment d'iniquité aux impacts environnementaux. Les processus décisionnels, les conflits de valeurs face à l'exploitation des ressources, la répartition des compensations et des impacts, et les divisions selon les terrains de trappe familiaux entraînent d'autres pressions sur la cohésion sociale dans les communautés. Le pouvoir décisionnel des communautés dans la gouvernance du territoire, accompagné du financement adéquat pour l'exercer, sont des facteurs essentiels de leur résilience face aux changements environnementaux. La résilience des communautés passe aussi par des bénéfices équitables de l'exploitation des ressources naturelles, mis au profit du développement communautaire. Au sein des communautés, l'engagement et la collaboration, l'information des membres sur les enjeux environnementaux, leur intégration dans les processus décisionnels via des

structures locales, la transparence, l'équité, et le maintien d'un rapport communautaire au territoire par un système de gestion approprié sont des clés pour préserver la cohésion sociale et les capacités d'action collectives.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

La forêt boréale du Canada est habitée depuis plusieurs milliers d'années par des nations autochtones qui ont développé un mode de vie et une culture fusionnels avec l'environnement forestier (Martin et Girard, 2009). Aujourd'hui, malgré les traumatismes de la colonisation et les politiques d'assimilation, le territoire garde une place importante pour les Autochtones. La relation Autochtones – territoire est d'ordre osmotique et holistique (Guay et Martin, 2008). Chaque être humain fait partie du territoire, qui est la source de la culture et le centre de l'identité individuelle et collective (Asselin, 2015; Saint-Arnaud, 2009). Le territoire demeure important pour de nombreux aspects de la vie des Autochtones. Par exemple, les activités sur le territoire permettent aux communautés de s'approvisionner en nourriture traditionnelle comme la viande sauvage et les petits fruits, un régime alimentaire de qualité, culturellement important et peu coûteux (Earle, 2010). Les activités traditionnelles peuvent aussi être une source de revenus (comme par la vente de fourrures). De plus, les exigences physiques de ces activités dans un environnement sain aident à maintenir la forme physique (Kant et al., 2014). La portée de ces activités dépasse le rapport matériel. Les activités de collecte de nourriture sont aussi la réalisation de la relation entre les humains et la terre mère (Kant et al., 2014). Le territoire est le lieu de pratiques spirituelles et culturelles importantes pour le bien-être des personnes (Manitowabi et Shawande, 2012; Schiff et Moore, 2006). Ces activités ont une dimension sociale, par le temps passé en forêt avec des membres de la famille et de la communauté. Elles sont des moments importants de transmission des savoirs entre générations et portent les valeurs autochtones de partage, d'entraide et de respect (Basile et al., 2017b; Saint-Arnaud, 2009). La fréquentation du territoire diminue l'occurrence des problèmes

psychologiques (comme la dépression, le stress) (Kant et al., 2013, 2014), et procure des sentiments de réconfort, d'accomplissement et de guérison aux personnes (Whiteman, 2004; Willox et al., 2012). Les activités traditionnelles et culturelles sur le territoire sont parmi les principaux déterminants de la santé et du bien-être des personnes et des communautés (Kant et al., 2013; Richmond et Ross, 2009).

En zone boréale, l'exploitation des ressources naturelles suit une tendance mondiale de croissance. Au Québec notamment, le développement minier connaît une forte croissance (Lapointe, 2011). Le nombre de projets miniers se multiplie, dont la plupart visent la zone nordique (Asselin, 2011) et sont l'objet d'investissements de dizaines de milliards de dollars. La filière énergétique fait aussi l'objet d'investissements importants, principalement vers l'hydro-électricité. Le Nord offre de nouvelles opportunités à l'industrie forestière, en période de crise depuis plusieurs années (Asselin, 2007). Le tourisme se développe également vers le Nord, avec une vision du territoire comme « destination de classe mondiale » (plannord.gouv.qc.ca). Enfin, même le secteur bioalimentaire envisage des développements en territoire nordique (Québec, 2011).

Les activités d'exploitation des ressources naturelles ont des conséquences environnementales et sociales importantes, en particulier dans les communautés autochtones. Les inondations, les coupes forestières et la pollution minière causent des pertes de ressources (Whiteman, 2004), en affectant notamment les habitats fauniques et la disponibilité des plantes sauvages (Booth et Skelton, 2011b; Parlee et al., 2012), allant parfois jusqu'à la destruction totale de certains terrains de trappe. Aussi, le développement du réseau routier participe à la dépossession et à la dégradation du territoire en fragmentant les paysages et en entraînant une fréquentation accrue par des non-Autochtones (Kneeshaw et al., 2010). La diminution de l'accès au territoire et aux ressources affecte l'économie de subsistance des communautés (Lemelin et al., 2010) et pose des questions de sécurité alimentaire (Cuerrier et al., 2012). La baisse de la proportion de nourriture traditionnelle dans l'alimentation entraîne une consommation

accrue de produits transformés. Le changement d'alimentation combiné à la réduction de l'activité physique contribue à l'apparition du cancer, des maladies cardiovasculaires, de l'hypertension et du diabète (Earle, 2010). Les Autochtones sont aussi affectés psychologiquement par les changements environnementaux, qui touchent aux liens émotionnels et spirituels avec le territoire (Booth et Skelton, 2011b; Whiteman, 2004). Cela peut contribuer aux problèmes d'alcoolisme, de dépression et de suicide (Wilcox et al., 2012). La dégradation du territoire est aussi souvent associée aux sentiments d'impuissance et de futilité, auxquels contribuent des processus de consultation et d'évaluation environnementale insatisfaisants (Booth et Skelton, 2011b; Teitelbaum et Wyatt, 2013; Whiteman, 2004; Whiteman et Mamen, 2002).

Les changements climatiques perturbent l'environnement et ajoutent une pression supplémentaire sur les communautés autochtones. Les recherches avec les communautés nordiques témoignent de nombreux changements observés à l'échelle locale, particulièrement aux latitudes élevées (Hovelsrud et al., 2011; Ruckstuhl et al., 2008). La fonte du pergélisol provoque des dommages aux infrastructures (Ford et al., 2006; Lévesque, 2009), entraîne l'érosion des berges (Lantuit et Pollard, 2008) et la baisse du niveau des lacs. La qualité, l'épaisseur et la durée de la glace diminuent et rendent dangereux les déplacements pendant certaines périodes de l'année (Tremblay et al., 2006). Des changements de la durée et de la périodicité des saisons ont été constatés, notamment un raccourcissement de l'hiver au profit de la saison de croissance (Ignatowski et Rosales, 2013). Les conditions météorologiques changent également, par exemple l'augmentation des précipitations sous forme de pluie, des changements de la direction des vents et de plus fréquents orages (Wilcox et al., 2012). Globalement il est plus difficile de prédire ces conditions par les savoirs traditionnels, ce qui rend moins sûres les sorties sur le territoire. Des changements dans les périodes de migration et dans la répartition de certaines espèces fauniques ont aussi été constatés (Cuciurean et al. 2011; Royer et Herrmann, 2011). Les Autochtones doivent

adapter leur mode de vie aux nouvelles conditions, souvent au prix des traditions et savoirs liés aux conditions passées (Cuerrier et al. 2012).

Face aux conditions changeantes de l'environnement et aux bouleversements de la colonisation, les communautés autochtones ont montré de remarquables capacités d'adaptation et de résilience (Ford et al., 2006; Kirmayer et al., 2011). Plusieurs exemples de continuité culturelle en témoignent (Angell et Parkins, 2011; Fleming et Ledogar, 2008), notamment l'intégration des technologies modernes et des réseaux sociaux (Lemelin et al., 2010). Cependant, les changements environnementaux observés actuellement dépassent la variabilité historique par leur rapidité et leur intensité (Ford et al., 2006; Hovelsrud et al., 2011; Parlee et al., 2012). Les impacts des changements climatiques, surtout étudiés dans le grand Nord, restent assez peu connus dans la zone boréale, et on connaît mal les capacités de résilience des communautés qui habitent cet environnement. L'association de l'intensification de l'exploitation des ressources naturelles et des changements climatiques représente un nouveau défi pour les communautés autochtones de la forêt boréale, dont la capacité de résilience pourrait être dépassée. Dans ce contexte, une étude réalisée dans la zone boréale de l'est du Canada, qui intègre les changements climatiques et l'exploitation des ressources naturelles par une approche centrée sur les communautés prend tout son sens. Ce projet de maîtrise porte sur les impacts cumulatifs des activités d'exploitation des ressources naturelles et des changements climatiques sur la qualité de vie dans les communautés autochtones de la forêt boréale de l'est du Canada. Les objectifs sont (1) de décrire les effets des changements environnementaux sur la cohésion sociale, et (2) de mettre en lumière les facteurs de résilience des communautés face aux changements environnementaux, avec une attention particulière envers la gouvernance.

CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL

Changements environnementaux

Dans ce mémoire, le terme « changements environnementaux » est utilisé pour désigner les changements sur le territoire, en intégrant ceux d'origine climatique et ceux provoqués par l'exploitation des ressources naturelles. La compréhension des répercussions des changements climatiques et de l'exploitation des ressources naturelles sur les communautés autochtones nécessite de tenir compte du fait que ces changements interagissent entre eux et ont des impacts cumulatifs.

Les impacts cumulatifs se manifestent par les interactions entre les actions humaines, entre les actions humaines et l'environnement, et entre les composantes de l'environnement (Hegmann et al., 1999). L'ampleur des impacts cumulatifs peut être égale à la somme des effets individuels des actions, ou supérieure à celle-ci. On parle alors d'effet additif ou d'effet synergique (MacDonald, 2000). Par exemple la combinaison des coupes forestières, du développement routier, et de certaines activités agricoles (ex : pâturage) et récréatives (ex : zones de ski) augmente l'apport de sédiments dans le réseau hydrographique, et entraîne une baisse de la productivité des frayères (MacDonald, 2000). Les changements climatiques peuvent augmenter les impacts sur l'environnement en interagissant avec les effets des activités humaines (Schindler, 2001). Par exemple, le réchauffement des eaux de certains lacs diminue la production d'espèces désirables comme la truite grise, dont les populations sont déjà réduites par la pêche. Autre exemple : la fonte de la neige est plus rapide dans les zones en régénération suivant une coupe forestière.

L'évaluation des impacts cumulatifs fait l'objet de nombreux questionnements et critiques, notamment au sujet de l'intégration de l'aspect social des impacts (Weber et

al., 2012). Généralement les études d'impacts cumulatifs ne traitent pas de la composante sociale, ou utilisent des indicateurs simplistes, principalement économiques, comme le revenu ou l'emploi, et échouent souvent à traiter des questions plus profondes de bien-être des communautés (Mitchell et Parkins, 2011). Mieux appréhender les relations entre conditions environnementales et socio-économiques reste un défi malgré l'urgence de certaines situations (Weber et al., 2012).

Face à ces problèmes, la recherche pointe vers l'importance d'intégrer les savoirs traditionnels et locaux dans les processus politiques et scientifiques, notamment en s'assurant que les groupes affectés soutiennent les résultats des études d'impacts cumulatifs (Angell et Parkins, 2011; Booth et Skelton, 2011b; Mitchell et Parkins, 2011; Weber et al., 2012). La vision à large échelle des gouvernements ou des industries requiert des données chiffrables et comparables, mais il est essentiel que la pertinence des études d'impact à l'échelle locale soit vérifiée selon les perceptions des personnes affectées (Ignatowski et Rosales, 2013).

Impacts sur la cohésion sociale des communautés

Dans cette étude, la cohésion sociale est considérée comme les liens sociaux et culturels entre les membres d'une communauté (Townshend et al., 2015; Rolfé, 2006).

Les changements environnementaux érodent le lien identitaire entre territoire, parenté et communauté (Saint-Arnaud, 2009). Ces changements participent à l'abandon d'un mode de vie commun basé sur les activités sur le territoire et les valeurs communautaires de partage, d'entraide et de respect et favorisent la transition vers un mode de vie plus tourné vers l'individualisme. La « vie dans le bois » se passe en famille (Saint-Arnaud, 2009). La diminution de la fréquentation du territoire réduit les moments de partage familiaux autour des activités traditionnelles, notamment la transmission des savoirs et des valeurs des aînés aux jeunes générations (Kant et al., 2014).

Les impacts environnementaux augmentent les disparités sociales au sein des communautés. Par exemple, les familles ne sont pas touchées uniformément car le nombre, le type, l'étendue et la sévérité des activités d'exploitation des ressources naturelles varient en fonction des territoires. Certains groupes sont particulièrement affectés par les changements environnementaux, comme les chasseurs et les maîtres de trappe (*tallymen*) (Whiteman, 2004). Leurs rôles dans les communautés sont perturbés, notamment la responsabilité de fournir la viande sauvage (Wilcox et al., 2012).

Des divisions intra- et inter-communautaires apparaissent régulièrement au sujet de la prise de décision concernant les projets de développement (Asselin, 2011; Booth et Skelton, 2011b; Whiteman, 2004). Les rivalités entre communautés peuvent être avivées par les accords privés signés avec les compagnies, d'autant plus que certaines communautés subissent parfois les impacts des projets d'exploitation des ressources naturelles sans avoir de bénéfices en retour (Asselin, 2011; Gibson et Klinck, 2005). L'emploi d'Autochtones dans les mines permet par exemple des retombées économiques positives pour les familles et les communautés, mais entraîne aussi de nouveaux défis pour l'intégrité familiale et communautaire (Gibson et Klinck, 2005; Horowitz et al., 2018; Rodon et Lévesque, 2015). Les travailleurs passent moins de temps en famille et sur le territoire, et l'enrichissement de certaines personnes peut affecter les liens sociaux, notamment parce que l'accumulation de richesses entre en contradiction avec les valeurs autochtones de réciprocité et de responsabilité communautaire (Gibson et Klinck, 2005).

Résilience des communautés

Après avoir été utilisé pour comprendre les réactions des écosystèmes face aux perturbations (Holling, 1973), le concept de résilience s'est étendu aux sociétés humaines, reconnues comme parties intégrantes des systèmes socio-écologiques (Adger, 2000; Berkes et al., 2002; Berkes et Folke, 1998). La résilience d'un système socio-écologique peut être définie comme sa capacité à absorber une perturbation et à

se réorganiser de façon à conserver essentiellement les mêmes fonctions, structure, identité et réactions (Walker et al., 2002). Ce projet s'intéresse en particulier à la partie sociale du système.

La résilience sociale peut se définir comme la capacité des communautés à faire face aux stress et aux perturbations extérieures résultant de changements sociaux, politiques et environnementaux (Adger, 2000); ou la façon dont les individus, communautés et sociétés s'adaptent, se transforment, et potentiellement deviennent plus forts face à ces changements (Maclean et al., 2014).

Les connexions entre les personnes et le milieu de vie; la diversité des connaissances, compétences et apprentissages; une attitude positive et innovatrice face au changement; les réseaux et liens sociaux; les infrastructures communautaires; le leadership; l'implication des membres dans la prise de décision et la collaboration; une économie diversifiée et innovatrice; et une gouvernance engagée font partie des facteurs identifiés comme ayant un rôle clé dans la résilience des communautés (Kirmayer et al., 2011; Kirmayer et al., 2009; Maclean et al., 2014; Magis, 2010; Norris et al., 2008), en favorisant les capacités d'auto-organisation et d'action collectives et individuelles (Berkes et Ross, 2013; Kirmayer et al., 2011) (Figure 2.1).



Figure 2.1. Facteurs de résilience des communautés autochtones. D'après Kirmayer et al. (2011); Kirmayer et al. (2009); Maclean et al. (2014); Magis (2010); Norris et al. (2008); Berkes et Ross (2013).

La définition de la résilience communautaire choisie pour ce projet est l'aptitude d'une communauté à se baser sur certaines ressources afin de se rétablir et de continuer à fonctionner positivement malgré une perturbation (Norris et al., 2008; Tobias et Richmond, 2014). Cette définition, employée pour le cas des impacts de la dépossession environnementale dans les communautés autochtones du sud de l'Ontario, est un bon compromis entre les différentes conceptualisations trouvées dans la littérature sur la résilience communautaire.

Pour les communautés dépendantes des ressources naturelles, le lien entre la santé et la résilience des communautés et l'état du territoire est particulièrement important (Adger, 2000; Berkes et Ross, 2013). La résilience des communautés autochtones est favorisée par l'utilisation des ressources culturelles. Les efforts et l'activisme pour maintenir des liens forts au territoire traditionnel, la revitalisation de la langue, les

pratiques traditionnelles et la spiritualité favorisent la solidarité et la guérison collective (Kirmayer et al., 2011; Kirmayer et al., 2009; Tobias et Richmond, 2014).

Chaque communauté a sa propre situation sociale, environnementale, politique et économique. Face à cette diversité, la comparaison de données issues de différents contextes, communautés et circonstances permet d'expliquer les différences entre des communautés plus ou moins résilientes, et d'ainsi mieux comprendre les facteurs qui favorisent la résilience communautaire (Kirmayer et al., 2009; Ross et Berkes, 2014).

Gouvernance

La gouvernance est définie comme les interactions entre structures, processus et traditions qui déterminent la façon dont le pouvoir et les responsabilités sont exercées, comment les décisions sont prises, et comment les citoyens ou autres parties prenantes peuvent s'exprimer (Graham et al., 2003b). Face à la diversité d'acteurs et à l'incertitude et l'instabilité liées aux écosystèmes et au climat, la gouvernance offre de nouvelles perspectives pour aborder la complexité des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles (Lockwood et al., 2010). Un certain nombre de principes ont été définis pour guider les organisations vers une bonne gouvernance des ressources naturelles, notamment : l'intégration et la représentation équitable des parties prenantes dans la prise de décision; la transparence du processus de prise de décision; la légitimité et la responsabilité des organisations à exercer leur autorité; la capacité et l'efficacité des organisations à assumer leurs responsabilités, dépendamment des ressources humaines et matérielles dont elles disposent; et l'adaptabilité du système de gouvernance, basée notamment sur le renouvellement des savoirs nécessaires à la prise de décision et la réflexion systématique sur la performance du système (Graham et al., 2003a; Lockwood et al., 2010).

L'auto-organisation des communautés autochtones et leur engagement dans les processus de prise de décision concernant la gestion des ressources naturelles est un

pilier de leur résilience (Berkes et Ross, 2013; Kirmayer et al., 2009; Maclean et al., 2014), notamment en augmentant le contrôle des communautés sur les activités sur leur territoire (Angell et Parkins, 2011; Gibson et Klinck, 2005). La participation des Autochtones au processus de gouvernance apporte des connaissances locales essentielles pour comprendre les problématiques environnementales et assurer la pertinence des prises de décisions (Berkes et al., 2000; Weber et al., 2012). Lorsqu'il n'est pas effectué adéquatement, le processus de gouvernance interne aux communautés ou entre communautés et autres parties prenantes amplifie les impacts des changements environnementaux car il exacerbe les sentiments d'impuissance et de futilité (Booth et Skelton, 2011b; Connor et al., 2004; Whiteman, 2004).

Tant à l'intérieur des communautés qu'entre communautés autochtones et autres parties prenantes, la prise de décisions au sujet de la gestion des ressources naturelles provoque de nombreuses situations conflictuelles. Le processus de gouvernance reste donc à améliorer. Dans la partie nordique du Québec notamment, il reste du travail à faire pour que les principes de bonne gouvernance soient appliqués en réalité, notamment l'équité, l'intégration et la capacité (Asselin, 2011).

CHAPITRE 3 : MATÉRIEL ET MÉTHODES

Aire d'étude

Le projet de recherche a été réalisé avec la communauté Crie de Oujé-Bougoumou, la communauté Anicinapek de Pikogan, et la communauté Atikamekw d'Opitciwan. Les communautés participantes ont une partie ou la totalité de leur territoire traditionnel dans la forêt boréale continue de l'ouest du Québec (Figure 3.1).

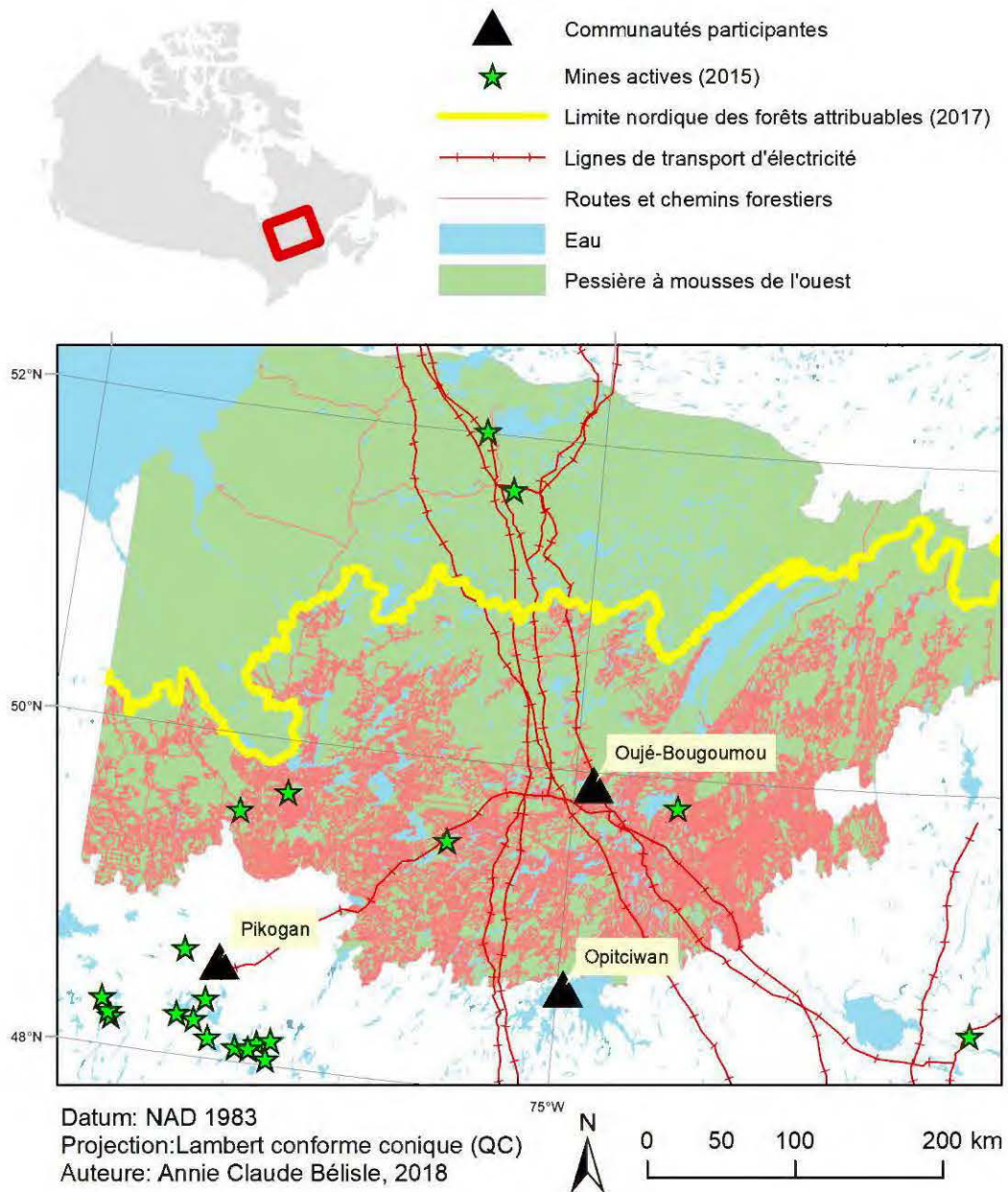


Figure 3.1. Localisation de l'aire d'étude et des communautés participantes en forêt boréale continue au Québec.

La forêt boréale continue se caractérise par des paysages forestiers dominés par des peuplements denses où se côtoient une majorité d'espèces résineuses et des feuillus de lumière (Robitaille et Saucier, 1998). Les peuplements de sapin baumier sont majoritaires dans le sud de la forêt boréale continue (domaine de la sapinière à bouleau blanc), alors que dans la partie nord le couvert forestier est dominé par l'épinette noire (domaine de la pessière à mousses).

Communautés Cries, Anicinapek, Atikamekw

Les nations Crie, Anicinapek et Atikamekw descendent de peuples nomades chasseurs-cueilleurs de la famille linguistique et culturelle Algonquienne (ou Algique) (Lepage, 2009). Avant leur sédentarisation, ces peuples pratiquaient depuis plusieurs millénaires un mode de vie nomade basé sur les ressources de vastes territoires. Les activités traditionnelles de chasse, trappe, pêche et cueillette permettaient de satisfaire l'essentiel de leurs besoins. Ces peuples sont de tradition orale, c'est-à-dire que les connaissances, les savoirs faire et les valeurs sont transmis de génération en génération par la parole. Une place centrale est accordée aux aînés car ils sont les porteurs et les transmetteurs du patrimoine de leur nation aux jeunes générations (Bousquet, 2001).

A l'instar de la plupart des peuples autochtones d'Amérique du Nord, le mode de vie des nations Crie, Anicinapek et Atikamekw a été bouleversé par le contact avec les Euro-Canadiens. Les politiques d'assimilation et l'exploitation des ressources naturelles ont profondément touché les liens entre les Autochtones et leur territoire, et ont grandement perturbé la transmission des savoirs et de la culture entre les générations (Basile et al., 2017; Bousquet, 2001; Lepage, 2009).

Aujourd'hui, malgré certaines disparités historiques ou environnementales, les activités traditionnelles sont encore largement pratiquées sur les territoires des communautés. Les activités traditionnelles font partie intégrante de la vie des communautés. Par exemple, la majorité des familles quittent les communautés pour rejoindre les terrains de trappe familiaux au printemps et à l'automne pour la chasse

(ex : orignal, oie) ou la pêche (ex : esturgeon, doré, brochet). Pendant ces événements, les communautés se vident et la plupart des services et des commerces ferment.

Organisation du territoire

Dans la plupart des communautés algonquiennes, différentes représentations du territoire se superposent. Le territoire « traditionnel », correspond à une zone dont la communauté revendique l'utilisation et l'occupation ancestrale. Ce territoire est appelé Nitakinan chez les Anicinapek, Nitaskinan chez les Atikamekw et Eeyou Istchee chez les Cris. Le système territorial utilisé comme référence pour la gestion des ressources naturelles (consultations, compensations) se superpose au système traditionnel de tenure des terres. Il subdivise le territoire communautaire en terrains de trappe familiaux, où chaque zone de territoire est reliée à une famille de la communauté via une personne référente dans chaque famille. Ce découpage territorial s'appuie souvent sur les réserves à castor instaurées par le gouvernement au cours du XX^e siècle pour contrôler la population de cet animal. Comme les limites du territoire utilisé pour la gestion des consultations ne correspondent pas nécessairement aux limites des territoires traditionnels, ces deux représentations du territoire font l'objet de divergences, notamment dans les communautés des nations « non-conventionnées » n'ayant pas signé de traité moderne (Vincent, 2016). Le territoire cri est organisé en trois catégories principales selon la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ, 1975) : les terres de catégorie 1, de catégorie 2 et de catégorie 3 (Québec, 2017).

Les terres de catégorie 1 sont situées autour des villages et représentent environ 1,5% du territoire traditionnel. Ces terres sont sous le contrôle des Cris, qui y ont des droits exclusifs de chasse, trappe et pêche. Les terres de catégorie 2 représentent environ 20% du territoire. Ce sont des terres publiques du domaine de l'Etat où les Cris ont des droits exclusifs de chasse de pêche et de piégeage. Ces terres peuvent être développées à d'autres fins, à condition d'une compensation ou d'un remplacement des superficies affectées (GREIBJ, 2017). Depuis l'Entente sur la gouvernance en 2012, le

Gouvernement de la nation Crie (GNC) est responsable de la planification du territoire et des ressources naturelles et du développement régional et local. Le GNC et le gouvernement du Québec (ministère en charge des forêts) se concertent à travers un régime collaboratif de gestion des ressources forestières pour élaborer les plans d'aménagement forestier. Cette concertation se fait via une table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) exclusive entre le Gouvernement de la nation crie et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, MFFP (Conseil Cri-Québec sur la foresterie, 2017). Les terres de catégorie 3 représentent un peu moins de 80% du territoire. Ce sont des terres publiques du domaine de l'Etat. Les Crie y ont un droit exclusif de piégeage ainsi que certains droits non exclusifs de chasse et de pêche. La gestion des terres de catégorie 3 est assurée par le Gouvernement régional d'Eeyou Istshee Baie James (GREIBJ), qui est composé paritairement de représentants Crie et Jamésiens et d'un représentant du gouvernement du Québec. A travers un régime collaboratif de gestion des ressources naturelles, le Gouvernement régional et le MFFP élaborent les plans d'aménagement forestiers.

Approche

Les trois communautés participantes s'inscrivent dans des contextes différents en ce qui concerne la gouvernance et l'exploitation des ressources naturelles. Le type de ressource exploitée, le nombre de projets et l'intensité de l'exploitation diffèrent en fonction des territoires. Certaines communautés peuvent être plus ou moins exposées à certains types d'exploitation (ex : mines, foresterie, aménagements hydro-électriques). Certains territoires sont l'objet d'une activité d'exploitation intense, comparativement à d'autres qui sont relativement préservés. On peut aussi retrouver cette hétérogénéité entre les différents terrains de trappe familiaux au sein du territoire d'une même communauté. La situation des communautés n'est pas non plus homogène en ce qui concerne leur rôle dans la gouvernance, leurs caractéristiques sociales, politiques et économiques. Par exemple, les ententes territoriales entre le gouvernement du Québec et la nation Crie (Convention de la Baie James et du Nord Québécois (CBJNQ) de

1975; Paix des Braves de 2002) confèrent aux Crie un pouvoir décisionnel sur le territoire. Ces ententes ont entraîné des compensations financières, des programmes de soutien au revenu, la création de structures administratives régionales Cries qui prennent en charge certains services tels que l'éducation et la santé, et un renforcement global de l'identité politique de la nation Crie (Papillon et Sénégal, 2011a). Les nations Atikamekw et Anicinapek n'ont pas signé d'ententes territoriales avec le gouvernement du Québec ou du Canada et dépendent de la Loi sur les Indiens. De ce fait les communautés n'ont pas la même situation, notamment en matière de gestion du territoire et des ressources naturelles et en termes de capacités financières. Les particularités de chaque communauté sont autant d'éléments qui peuvent jouer un rôle sur leurs capacités de résilience.

Le choix de réaliser cette étude avec trois communautés appartenant à trois nations visait à mettre en perspective la diversité des caractéristiques des communautés en complément des témoignages afin de mieux comprendre les causes des impacts sur la cohésion sociale et les facteurs de résilience des communautés. Par exemple, si un impact sur la cohésion sociale est rapporté par les participants d'une communauté A, mais pas par ceux d'une communauté B, et si la gouvernance dans la communauté A est différente de la gouvernance dans la communauté B, il est possible que la caractéristique de gouvernance constatée dans la communauté A soit associée à l'impact sur la cohésion sociale (et on le confirme si un lien de cause à effet est mentionné dans les témoignages). Toutefois, les résultats ne seront pas présentés selon une analyse comparative communauté par communauté, qui aurait été redondante et qui aurait pu être utilisée ultérieurement pour faire des comparaisons non éthiques. La plupart du temps, les différences sont distinguées selon les caractéristiques de gouvernance des communautés qui, selon les témoignages, ont une influence sur la cohésion sociale et la résilience (par exemple, les communautés sont parfois distinguées selon qu'elles adhèrent à la Convention de la Baie James et du Nord

Québécois ou non). Aucune distinction entre les communautés n'a été faite lorsqu'il n'y avait pas de différences marquantes entre les témoignages des participants.

L'approche s'est déclinée selon deux niveaux d'analyse : (1) l'échelle locale intracommunautaire (une communauté et son territoire) permet de comprendre les processus internes aux communautés à partir des témoignages des participants, notamment la façon dont les changements environnementaux interagissent et affectent la cohésion sociale, et la façon dont les communautés s'organisent et réagissent face aux changements; et (2) l'échelle intercommunautaire (plusieurs communautés, plusieurs territoires) permet de compléter cette compréhension en analysant les situations des communautés en fonction de différents contextes, en portant une attention particulière envers la gouvernance.

Entrevues

Des entrevues semi-dirigées ont été réalisées avec des membres des trois communautés participantes ayant une vision à l'échelle communautaire des effets des changements environnementaux et avec des personnes impliquées dans la gouvernance. Les participants ont été principalement des personnes impliquées dans le secteur des ressources naturelles et du territoire, des membres des conseils de bandes, des gestionnaires communautaires et des professionnels de la santé. Les participants ont été sélectionnés à partir des recommandations des partenaires de recherche des communautés, ainsi qu'à partir des relations établies tout au long de la collecte de données.

Les questions posées durant les entrevues ont essentiellement porté sur : les effets des changements environnementaux au sein des communautés, notamment sur les liens entre les personnes et la cohésion sociale; les réactions face aux changements environnementaux, l'attitude des gens et leur implication; la participation des communautés et de leurs membres dans les processus de prise de décisions concernant le territoire (voir le guide d'entrevue à l'annexe A pour plus de détails).

Les entrevues ont été réalisées de juillet à novembre 2016 avec 14 personnes au total, 9 hommes et 5 femmes. Les participants étaient équitablement répartis entre les communautés : 5 à Oujé Bougoumou, 5 à Pikogan et 4 à Opitciwan. Les entrevues ont été enregistrées et ont duré entre 45 minutes et 3h.

Analyse des données qualitatives

Après avoir été retranscrites, les entrevues ont été analysées à l'aide du logiciel NVivo 10 (QSR International). Les données issues des entrevues ont été traitées selon une analyse thématique (Braun et al., 2014). Dans un premier temps, le contenu des entrevues a été regroupé en sous-catégories (codes), puis classé selon des thèmes issus du guide d'entrevue (ex : cohésion sociale; réactions face aux impacts environnementaux). Les thèmes regroupent les extraits d'entrevues de différents participants qui abordent un même sujet. Au fur et à mesure de l'analyse, de nouveaux thèmes ont émergé et les thèmes existants ont été subdivisés ou modifiés afin de mieux correspondre aux données (Lacey et Luff, 2009).

Considérations éthiques

La collaboration avec les communautés était essentielle à la pertinence et au succès du projet. Cela passait par une relation de confiance et de respect avec les collaborateurs autochtones, et leur soutien continu du processus de recherche (Asselin et Basile, 2012). Le projet a reçu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (certificat # 2016-04, voir la lettre d'approbation à l'annexe B). Des ententes de recherche et de partage des données ont été conclues avec chaque communauté participante. Ces documents sont basés sur les exemples fournis par le Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador (APNQL, 2014). Des ententes de confidentialité ont été signées par toutes les personnes qui ont participé à la collecte de données. La liaison entre l'équipe de recherche et les communautés a été assurée par des partenaires de recherche dans chaque communauté. Avant le commencement effectif de la collecte de données, les

outils de collecte de données (guide d'entrevue et questionnaire) ont été validés avec nos partenaires autochtones et révisés le cas échéant (Basile et al., 2018), ce qui a donné lieu à des échanges constructifs entre les partenaires des différentes communautés.

Les partenaires autochtones ont facilité la diffusion du questionnaire et ont aidé à recruter les participants pour les entrevues. Le processus de collecte de données a été effectué en considération des principes de Propriété, Contrôle, Accès et Possession (PCAP™) tels que décrits dans le Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador (APNQL, 2014), notamment via des formulaires de consentement pour les (Annexe C). Avant leur publication dans le cadre académique, les résultats de l'étude ont d'abord été validés par les partenaires autochtones.

CHAPITRE 4 : RÉSULTATS

Importance du territoire

Les membres des trois communautés participantes ressentent une forte connexion à leur territoire, qui représente leur lieu de vie, leur lieu d'origine, et leur identité. C'est aussi un héritage légué de génération en génération depuis très longtemps. Les Autochtones considèrent qu'ils appartiennent au territoire, au même titre que tous les autres êtres qui y vivent. Le territoire est aussi une source importante de nourriture et d'autres biens et services. Par exemple, les collines du territoire sont comparées au sein d'une mère qui subvient aux besoins des Autochtones car elles sont riches en gibier.

« I have a strong connection with the land, but I can imagine my dad's connection with the land is much more stronger than mine, because he grew up, he was born out on the land, and, he was always out on the land, like every year, to provide, like the land was the number one employer » (OE4)

« I could really find peace there [on my grandfather's trapline], and really connect, admire the relationship I have with the land, because, that's where my roots are, that's where my grandfather raised, that's where my grandfather was born, that's where my mother was born, that's where my mother was raised; and for me to spend time there, I feel that I'm connected, not only mentally but spiritually connected with the land » (OE4)

« tu peux retrouver ton identité quelque part dans le bois, c'est là que tu retrouves ton vrai toi » (PE3)

Le territoire joue un rôle central pour la santé des gens et des communautés. Les participants ont témoigné que le fait d'être sur le territoire change positivement l'état des gens. En offrant un refuge face au stress et aux tensions de la vie dans la communauté ainsi qu'un mode de vie actif et sain, le territoire favorise les santés

physique et psychologique des personnes. Le territoire est un lieu dont les personnes ont besoin pour se ressourcer et trouver un sentiment d'intégrité et de paix. La fréquentation du territoire renforce l'esprit communautaire car les gens y retrouvent un mode de vie axé sur le partage. Plusieurs participants associaient le territoire à la santé et à la guérison communautaire et individuelle.

« à Opitciwan, on est quand même tout le temps sous pression socialement. Tu sais, on est toujours stressés. Tandis que quand tu sors de la communauté, tu t'en vas en forêt [...] il y a moins de stress » (OpE1)

« ...the healing is out on the land [...] it's a different lifestyle » (OE3)

« moi si je vais pas dans le bois, je suis pas dans mon élément. [...] J'ai besoin de ça pour retourner aux sources. » (PE4)

« si tu prends une personne ici, tu l'amènes sur son territoire, c'est plus la même personne on dirait que son masque il a comme tombé [...] les gens ont tendance à être plus ouverts quand ils sont sur le territoire, pis ici [dans la communauté] ben c'est chacun pour soi. » (PE5)

Il existe d'importantes différences au sein des communautés concernant la relation qu'ont les gens avec le territoire. La plupart des personnes appartenant aux générations les plus âgées ont grandi selon un mode de vie essentiellement basé sur le territoire, avant la création du lieu où elles vivent actuellement. Ces personnes rattachaient souvent leur identité davantage au territoire qu'à la communauté. Les participants ont rapporté que les jeunes générations ont une relation différente au territoire que leurs aînés car elles ont grandi dans la communauté et y passent l'essentiel de leur temps. De nombreux jeunes sont attirés par les milieux urbains et les technologies. Pour les aînés, le territoire réfère à leur identité, à un mode de vie, alors que les jeunes s'identifient davantage à la communauté et associent le territoire à des événements ponctuels.

« aujourd'hui les jeunes n'ont pas grandi dans le bois. Leur identité quelque part se trouve juste ici à Pikogan [...] peut-être qu'ils ont moins la connexion avec le territoire que les aînés qu'ils avaient dans le temps. » (PE2)

« you know our younger generations, our younger children, they're not as, their passion is not really out on the land, unless you bring them up as a small child and you teach them those things, then they learn to love it. » (OE5)

« when young people don't go out on the land, they end up with alcohol, drugs, and all this » (OE5)

« you create a reserve, you create a community, you've lost connection, with that land; and when development comes in, you're gonna go for development, because you need jobs in the community; and that's gonna really affect, the state of wellbeing of your territory and the state of the community » (OE4)

Plusieurs participants ont évoqué la coupure que les pensionnats ont provoquée entre le territoire et les membres des communautés. Aux pensionnats les gens ont reçu une éducation non-autochtone et n'ont pas appris à vivre sur le territoire. En même temps, les transformations du territoire à cause du développement de l'exploitation des ressources naturelles ont perturbé le mode de vie traditionnel. A leur retour parmi les leurs, les gens ont eu des difficultés à se reconnecter à leur territoire car les changements subis par le territoire ne permettaient plus aux aînés de leur apprendre le mode de vie.

Perceptions des impacts sur le territoire

Coupes forestières

Dans les trois communautés participantes, les coupes forestières ont des répercussions particulièrement importantes sur le territoire et sur les activités traditionnelles. L'achalandage entraîné par le développement du réseau de chemins d'accès perturbe les animaux et dérange les gens qui occupent le territoire. Comme la présence d'animaux est essentielle au maintien des activités traditionnelles, les gens doivent quitter le territoire coupé et se déplacer vers des zones non-coupées afin de chasser ou trapper.

« le gros problème je pense dans la communauté là, c'est vraiment les coupes forestières. A cause que ça nuit pas seulement à nos activités, ça nuit aux animaux. Pis s'il n'y a pas d'animaux qu'est-ce que tu veux que je fasse là? » (PE3)

« Ça a été coupé pis ce qu'on chassait là ben on est obligés de se déplacer [pour le retrouver] » (OpE4)

Les participants ont témoigné que les coupes forestières affectent la qualité du gibier. Les animaux qui se nourrissent dans les zones perturbées sont malades ou ont un goût différent.

« On peut voir dans certains animaux là qu'ils sont malades aussi. Je me souviens, un orignal, tu sais on avait arrangé la viande mais c'était pas... il y avait de quoi là qu'on n'avait jamais vu avant, pis la cause, ce que les gens donnaient c'était parce qu'il s'était nourri d'une forêt où il y avait eu la coupe forestière, pis c'était comme pas bon. » (OpE4)

« Moi je m'en rappelle à un moment donné, quand il parlait de castor, un de mes oncles, lui il disait "il a plus le même goût". » (OpE2)

La qualité et la quantité des plantes médicinales sont aussi affectées par les coupes forestières. Certaines plantes se font plus rares à cause de la destruction de leur habitat. Les propriétés des plantes qui poussent après les coupes sont affaiblies. Certains participants ont aussi critiqué l'état du terrain laissé après coupe, notamment car il est impraticable et empêche la cueillette.

« les plantes médicinales, quand ça a été coupé, ça repousse mais l'effet de la coupe, l'utilisation de la machinerie, tout ce qu'ils laissent là, les gaz, pis quand ça repousse, les plantes médicinales ça n'a plus le même effet » (OpE4)

Certaines ressources pour l'artisanat sont plus difficiles à trouver, notamment des bouleaux possédant les caractéristiques recherchées par les artisans (pour la fabrication de canots et de paniers avec l'écorce; et de raquettes et porte-bébés (*tikinagan*) avec le bois).

Les feux de forêt sont pour les compagnies forestières une occasion de récolter du bois supplémentaire et plusieurs personnes se sont plaintes d'abus de prélèvement lors des coupes de récupération après feu.

« a big forest fire, for the native people, that means that there's a rebirth of the land, but to the forestry companies that means they have almost free access. » (OE3)

Bien qu'une amélioration de la perception des compagnies forestières se fasse sentir, les participants avaient une perception négative des coupes forestières qu'ils considéraient comme la destruction de leur territoire.

« il va y avoir des coupes là, [...] mon territoire va devenir un désert » (PE3)

Après coupe, la nouvelle forêt est souvent perçue comme artificielle car différente de la forêt d'origine, en particulier lorsqu'elle est replantée. A plus grande échelle, la foresterie entraîne un changement de la nature de la forêt. La vieille forêt à dominante résineuse qu'ont connue les plus anciennes générations cède la place à une forêt plus jeune, composée majoritairement de feuillus de début de succession. Ce changement se répercute sur la faune et sur les activités des Autochtones. Par exemple, le caribou cède la place à l'orignal, à qui correspond mieux cet habitat. Les Autochtones s'adaptent à ce nouvel environnement et modifient leurs pratiques sur le territoire, qui ne correspondent plus à celles des aînés.

« Pis la forêt qu'ils ont coupée c'est plus la forêt qui était là, c'est une plantation [...] c'est une forêt artificielle. » (PE3)

« avant ça, c'était de la vieille forêt à grandeur pis il y avait peut-être vingt pour cent de jeune forêt, mais aujourd'hui on a inversé ça [...]. Pis dans le temps c'était beaucoup la forêt boréale [résineuse] mais aujourd'hui il y a beaucoup de tremble. [...] il y avait pas d'orignal dans le temps ici, il y avait juste du caribou. Mais avec les coupes forestières, tu vois l'orignal s'est installé pis le caribou lui s'est repoussé plus loin. Fait qu'ici on est dans un territoire de forêt de caribou des bois, pas d'orignal. » (PE3)

Au Québec la foresterie progresse en intensité du Sud vers le Nord. Par conséquent, les communautés des nations non-conventionnées ont été plus longtemps affectées par la foresterie car elles se trouvent au sud par rapport aux nations conventionnées.

Mines

Les impacts de l'activité minière ont surtout été rapportés dans les communautés d'Oujé Bougoumou et de Pikogan, le territoire d'Opitciwan était moins concerné par cette activité. L'activité minière a des répercussions sur le territoire et sur les activités des Autochtones au cours de la prospection, de l'exploitation et aussi après la fin de l'extraction. La circulation de la machinerie entraîne le dérangement des occupants du territoire et la fuite des animaux. Pendant l'exploitation, il arrive que le traitement des résidus miniers entraîne la contamination de l'eau environnante, qui n'est alors plus consommable par les membres des communautés sans risque pour leur santé. Le fait de ne plus pouvoir utiliser l'eau du territoire est difficile à vivre pour les personnes qui en avaient l'habitude car cela remet en cause la capacité du territoire à subvenir à leurs besoins. Les participants étaient également préoccupés par la santé des animaux qui vivent au contact des eaux polluées. Des maladies et des déformations ont été constatées sur les animaux, ainsi que des changements de saveur de la viande sauvage.

« close to the mining areas, that's where the water is not drinkable »
(OE2)

« the fish had different lesions, you know like, skin problems on the fish » (OE5)

« il y a des oiseaux migrateurs qui s'alimentent à même les parcs à résidus miniers, tout au long de leur vie, du grand Nord à aller dans le sud des Etats Unis » (PE1)

Tout comme la foresterie, l'activité minière augmente le dérangement des occupants du territoire car elle amène plus de gens sur le territoire et plus d'achalandage sur les routes.

« ça va attirer des travailleurs qui vont être obligés de faire le va et vient » (PE5)

La pollution et le dérangement entraînés par l'activité minière ont parfois forcé les occupants du territoire à quitter leurs lieux de vie. De nombreuses familles d'Oujé-Bougoumou ont connu des délocalisations à cause des mines au cours de la seconde moitié du XX^e siècle.

Les mines se distinguent de la foresterie car leurs impacts sont localisés mais plus durables que ceux des coupes forestières. Même plusieurs dizaines d'années après la fin de l'exploitation, les parcs à résidus miniers restent une préoccupation pour les occupants du territoire car ils retiennent des eaux polluées et se dégradent avec le temps. Les sites miniers abandonnés représentent une menace de contamination de l'environnement par ruissellement. Plusieurs participants ont témoigné que ces sites devraient être placés sous surveillance.

« pour moi une mine a un impact beaucoup plus important sur un territoire que la coupe forestière. Si jamais on arrêta, si l'humain disparaissait, la forêt reprendrait sa place, mais les sites contaminés resteraient contaminés pour très, très longtemps. » (PE1)

« Il y en a sur le territoire [des sites miniers orphelins], mais ces mines-là aussi c'est des bombes à retardement sur l'environnement parce que vu qu'ils sont orphelins il y a personne qui s'en occupe, il y a personne qui fait le monitoring, tu sais la surveillance » (PE5)

Accès, chemins et fréquentation

- Changement du mode d'occupation du territoire

L'ouverture du territoire et l'augmentation de la fréquentation soulevaient des préoccupations dans les trois communautés participantes. Le développement de l'exploitation des ressources naturelles entraîne le développement de chemins et ouvre le territoire à la circulation automobile. Le développement routier et l'accès à de nouvelles technologies modifie le mode d'occupation du territoire des membres des communautés. Les moyens de transport motorisés comme la voiture, la motoneige et

le bateau remplacent les anciens moyens de transport comme la raquette, le traîneau à chiens, le canot ou la marche. L'accès au territoire se fait plus rapidement et dépend moins des saisons ou des aléas climatiques. L'occupation du territoire est passée des longues périodes rythmées par les saisons à des périodes plus courtes, rythmées par le mode de vie sédentaire (semaine de travail, congés, etc.). Les gens vont davantage sur le territoire pendant la fin de semaine, ou pendant les semaines culturelles au printemps et à l'automne.

« Nowadays, everything is... You just get on your four wheeler and go to your camp, no more walking, no more paddling [...] life is too easy now, that's what I think, yeah. » (OE2)

« [l'exploitation des ressources] amène à des développements de chemins, ça ouvre le territoire. Maintenant au niveau de la communauté ce que ça fait c'est que les types d'occupation qu'on avait autrefois ne se pratiquent plus. Avant ça les gens [...] se déplaçaient selon les six saisons. [...] Maintenant [...] les gens y vont plus souvent mais en courtes périodes, sur le territoire. » (OpE1)

Plusieurs participants ont évoqué la forte diminution de l'activité physique due aux changements des moyens de transport, et les conséquences néfastes de ces changements sur la santé. Le changement du mode d'occupation du territoire a également des répercussions sur les relations entre les personnes, notamment en ce qui concerne la transmission des connaissances. Une partie des pratiques des personnes des anciennes générations qui ont connu le mode d'occupation du territoire avant le développement technologique ne sont plus valables pour le mode d'utilisation actuel du territoire. Des pertes ont aussi été évoquées dans la langue, car certains mots pour qualifier le territoire ne sont plus utilisés et risquent de se perdre.

« c'est pas juste au niveau culture c'est au niveau aussi de la langue. Parce que même lui [mon défunt conjoint] il me disait des mots en Atikamek pour me parler de la façon que le lac était fait, au niveau de la forêt, comment qu'on dit ça en Atikamek, tout ça. » (OpE2)

Le changement du mode d'utilisation du territoire ne résulte pas uniquement de l'ouverture des chemins, mais découle d'une combinaison de facteurs. Avec la création des communautés et l'adoption du mode de vie sédentaire, le mode d'utilisation du territoire s'est aussi adapté au rythme de vie « moderne ». Les participants ont expliqué que la relation entre les gens et le territoire a changé. Aujourd'hui les gens ne dépendent plus exclusivement des ressources du territoire pour vivre, mais celles-ci permettent encore de subvenir à une partie de leurs besoins, notamment en nourriture.

« not all tallymen live off the land, you know the full year, all year round like my father does, lot of these tallymen are younger tallymen that work fulltime at the band, or full time in the community, so a lot of times they don't see what's really happening in their land until they go out and hunt » (OE5)

« a long time ago, people used to be able to hunt and trap and fish on the land, and that would be their main livelihood, [but since the James Bay and Northern Quebec Agreement came into effect] we started living in a community and there is not that many people that are occupying the territory, but of course there is the Income Security Program, there are still people that are still living off the land, but not as many as it used to be » (OE5)

« le chasseur il ne se comporte plus de la même façon qu'autrefois. Autrefois c'était en survie, aujourd'hui c'est plus au niveau économique. » (OpE1)

- **Ambiguïté de l'accès au territoire**

Plusieurs participants ont pointé l'ambiguïté liée à l'accès au territoire et au développement de chemins. D'un côté, les chemins permettent aux membres des communautés d'accéder plus facilement à leur territoire. Cependant le développement routier entraîne aussi l'augmentation des activités industrielles et de la fréquentation, ce qui augmente le dérangement sur le territoire, et peut générer des conflits. Plusieurs participants ont expliqué que malgré que le territoire soit plus accessible, les membres de leur communauté ont moins accès à ce qu'ils recherchent, notamment le calme, le ressourcement et le gibier. De plus, le mode de vie sédentaire (emploi, études) peut

diminuer les occasions d'aller sur le territoire, en particulier pour les personnes qui vivent éloignées de leur territoire.

« L'avantage, ça facilite l'accès, le désavantage c'est que ça facilite l'accès pour tout le monde... » (PE1)

« Surtout pour nous autres [Pikogan], si je veux aller à mon camp, moi ça me prend deux heures de route. » (PE4)

- **Fréquentation du territoire par les non-Autochtones**

Le développement des chemins entraîne l'augmentation de la fréquentation du territoire par des personnes extérieures aux communautés, notamment des chasseurs non-autochtones. Il s'agit d'une importante source de préoccupation pour les membres des communautés, en particulier pour les nations sans entente territoriale. Plusieurs participants ont parlé d'un envahissement du territoire et ont expliqué que les rapports entre Autochtones et non-Autochtones sont souvent tendus, en particulier pendant la saison de la chasse à l'orignal. Il arrive que des chasseurs allochtones aient une attitude hostile et reprochent aux Autochtones de se trouver dans la zone où ils chassent. Les rencontres entre Autochtones et non-Autochtones sur le territoire mènent parfois à de l'intimidation ou des conflits. Lors de la chasse à l'orignal, les personnes ont souvent une arme à feu, ce qui augmente la tension dans les échanges. Ces actes sont perçus comme des signes d'appropriation du territoire. Plusieurs participants ont aussi expliqué qu'un nombre plus élevé d'utilisateurs sur le territoire présente un risque d'excès de prélèvement faunique.

« They build a road in there, next thing you know, people are building cabins, especially close to lakes [...] tallymen don't want roads leading to lakes; it has to be at least away, or turned into a winter road » (OE2)

« les pancartes "chasseur à l'affût" [...] les gens qui posent ces pancartes-là pensent que les [autres] n'ont plus accès à ces territoires-là parce qu'il y a ces pancartes-là. » (PE1)

« [Le] territoire, ça appartient à tout le monde, ok? Ça m'est déjà arrivé d'aller en forêt [...] et de voir qu'il y avait un camion qui barrait le

chemin, parce que eux ils étaient en train de chasser de l'autre côté, fait que c'est comme s'ils s'approprient un lieu qui normalement appartiendrait à tout le monde. » (PE2)

L'augmentation de la circulation sur le territoire augmente également l'accès à l'alcool et aux drogues par les membres des communautés.

« Pis ça amène, comment je pourrais dire ça, ça amène, mettons au niveau social, il y a quand même de la boisson qui circule pareil beaucoup en forêt, ça c'est dû à d'autre monde. » (OpE1)

Face aux problèmes rencontrés pendant la période de chasse, de nombreux utilisateurs évitent d'aller en forêt pendant la saison de chasse des non-Autochtones. Une stratégie employée par une communauté était de placer la semaine culturelle avant la saison de chasse des non-Autochtones afin d'éviter les altercations. Certains membres choisissaient de se déplacer jusqu'à des territoires moins fréquentés où le gibier est plus abondant, notamment en Ontario pour les Abitibiwinnik (Pikogan).

« Les gens arrêtent de circuler en forêt pendant la chasse à l'orignal parce qu'il y a trop de monde. » (PE1)

« Au niveau des problématiques, on parle d'une moins bonne chasse, il y a beaucoup des membres de la communauté qui quittent les territoires familiaux pour aller en Ontario pour la chasse alors qu'on devrait utiliser le territoire qu'on a ici au Québec qui est à proximité on va plus loin pour avoir la paix. Parce qu'il y a moins de gens en Ontario. » (PE1)

Les Autochtones sont insatisfaits de leurs relations avec les agents de la protection de la faune du Québec (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs). D'après plusieurs participants, les agents ont une faible connaissance des droits autochtones, ce qui mène à de mauvaises interventions. Par exemple, certains membres des communautés se sont vus réquisitionner leur gibier ou se sont fait dire que leurs droits n'étaient pas valables. Certains participants ont expliqué que les agents qui contrôlent la chasse en Ontario connaissent les cartes de bandes et savent distinguer une personne dans son droit via son numéro de bande, ce qui n'est pas le cas du côté du Québec. Les Autochtones

perçoivent l'attitude et la méconnaissance des agents de la protection de la faune comme une contrainte supplémentaire sur le territoire et un manque de respect de leurs droits ancestraux de la part du gouvernement du Québec.

« On a des conflits aussi avec le ministère, souvent avec les agents de la faune. Pourquoi? Parce que les agents de la faune ont une mauvaise formation sur les droits autochtones. » (PE1)

« Je te donne un exemple flagrant avec [quelqu'un] de la communauté qui s'est fait arrêter. Le garde-chasse voulait lui saisir ses caribous. [La personne] est bénéficiaire de la Convention de la Bais James, pis lui a donné son numéro de bénéficiaire au garde-chasse. Le garde-chasse lui a dit que ça valait rien, un numéro de bénéficiaire » (PE1)

Malgré les relations tendues entre Autochtones et non-Autochtones sur le territoire, plusieurs participants ont témoigné d'une volonté de cohabiter avec les autres utilisateurs, en passant notamment par le dialogue et la connaissance d'autrui pour améliorer les relations.

« mon père a toujours prôné la cohabitation. Dans nos territoires il y a plusieurs chalets non-autochtones, des villégiatures... on a tout le temps eu des bonnes relations avec eux autres pis ça continue. » (OpE3)

« Ça se passe, mettons, quand c'est l'ouverture de la chasse pour les non-autochtones on les laisse chasser dans leurs deux semaines, parce que ils n'ont quand même seulement droit qu'à deux semaines, on les laisse chasser là dans nos territoires. » (OpE3)

« essayer de trouver [des moyens pour] qu'on puisse utiliser le territoire comme il faut avec tous les gens qui sont là. Parce qu'il y a beaucoup de préjugés qui se passent avec les chasseurs c'est qu'ils pensent que les Indiens tuent tous les originaux. » (PE3)

- **Tensions entre autochtones - Braconnage**

Plusieurs participants ont expliqué qu'aller chasser sur le territoire d'une autre personne est une pratique commune dans le mode de vie autochtone, mais que cela doit cependant se faire avec le consentement de l'utilisateur du territoire en question.

Aujourd'hui, des tensions entre Autochtones émergent à cause du fait que certaines personnes vont chasser sur le territoire d'autres personnes sans leur consentement. Cet acte est considéré comme du braconnage et entraîne de la colère chez les occupants du territoire où le gibier a été pris. Ces pratiques font émerger des frictions entre les membres d'une même communauté ou entre les membres de communautés voisines. Plusieurs participants ont expliqué que le braconnage résulte de la multiplication des chemins, mais aussi d'un changement de rapport au territoire et d'une augmentation de l'individualisme. Des frictions surviennent notamment lorsque des membres de communautés vont chasser sur un territoire voisin où l'exploitation forestière a créé des chemins alors qu'eux-mêmes ont refusé les coupes sur leur territoire.

« But with the old way was, you ask the tallyman. Before shooting any game, any big game yeah. [If] you don't ask it's like you're poaching » (OE1)

« anciennement il y avait des codes de pratiques que nos aînés pratiquaient entre eux autres mais depuis la déforestation il y a eu trop d'accès dans les territoires [...] je te dirais, les bonnes relations de nos aînés, c'est comme coupé là, perdu, pis les gens aujourd'hui se promènent partout. » (OpE3)

Changements climatiques

Des changements environnementaux d'ordre climatique ont été constatés sur les territoires des trois communautés participantes. Ces changements ont été particulièrement remarqués par les personnes les plus âgées. Un sentiment que l'environnement est « dérégulé » s'est dégagé des entrevues.

« a lot of people acknowledge the fact that there is a lot of changes in the climate, especially from the elders point of view. Where the winters are shorter, but sometimes you're gonna get more snow at a certain date, and also the time that the... the snow melts, sometimes it's longer, sometimes it's faster... [...] You have wind factors that are much higher, you have changes in the complete physiology of different lakes and what not. » (OE1)

La succession des saisons est perturbée. Les signes et les caractéristiques des saisons changent par rapport aux connaissances des gens et cela perturbe les activités traditionnelles. L'hiver arrive tardivement et est plus doux. La qualité et la quantité de neige et de glace sont plus variables qu'auparavant, ce qui affecte les déplacements sur le territoire. Certaines zones des lacs deviennent dangereuses à parcourir car la glace est peu épaisse. Des accidents arrivent plus souvent. Les accidents sont traumatisants pour les membres des communautés, d'autant plus lorsque les personnes accidentées sont reconnues pour leur expérience et leur connaissance du territoire.

« on a un calendrier de six saisons[...] Pis là cette connaissance traditionnelle là elle est comme plus valide. On parle, exemple, quand la neige est comme folle, un peu comme du duvet, tu sais elle colle pas ensemble ; il y a cette période-là, il y a la période où il y a la croute épaisse, qui est une bonne période pour les gens pour aller à la chasse à l'original l'hiver[...] pis cette période-là dans notre calendrier elle est plus à la même place et puis elle dure moins longtemps. Beaucoup moins longtemps. » (PE1)

« dans les années 1980, le lac était gelé au mois de novembre, on sortait nos motoneiges. Là on est le 17 novembre pis le lac est pas encore gelé, nos motoneiges sont pas sorties. Ça a un impact parce qu'il y en a qui pratiquent encore la pêche sur la glace avec le filet, pis de plus en plus la glace est mince aussi au mois de janvier comparativement à dans les années 1970 [...] en tout cas ça affecte là, nos activités traditionnelles. Il y a aussi, quand ça arrive le dégel, le dégel est trop hâtif, rendu au mois de mars on a quasiment plus de neige en avril, comparativement à, encore je le répète, il y a 30 ans de ça. Pis c'est pas si longtemps là 30 ans! Ça s'est fait vite le changement. » (OpE3)

Des participants ont témoigné d'une baisse de la qualité de certaines fourrures depuis que les hivers sont plus doux.

« le sous-poil du castor est moins dense qu'il devrait être à certaines périodes de l'année, quand les hivers étaient plus froids » (PE1)

En automne, la période de rut de l'original arrive plus tard à cause des températures chaudes en début de saison. La période que les communautés réservent habituellement

à la chasse à l'original (semaine culturelle) arrive alors trop tôt, ce qui diminue le succès de chasse.

« j'ai l'impression que l'été s'est décalé, un petit peu et empiète un peu sur l'automne par rapport aux, peut-être aux quarante dernières années. Si on prend cette année, pis peut-être même l'année dernière, le temps de la chasse qu'on a ce sont des périodes chaudes. [...] Ce qui a fait probablement, de ce que je pense, retarder le rut de l'original, donc une moins bonne saison de chasse que si la température avait été fraîche. »
(PE1)

Les changements climatiques affectent aussi la cueillette. Des gelées ou des averses de grêle pendant la saison estivale réduisent la quantité et la qualité des petits fruits sauvages.

« depuis quelques années on n'a pas de bleuets parce que des fois, il y a un gel qui s'est produit en juin pis en juin c'est, tu sais c'est le mois de la floraison [...] des fois on a des gros grêlons, des grêles qui tombent et puis ça détruit aussi les jeunes pousses là pour les fruits sauvages pis il y a un impact là avec les, les animaux aussi ils s'en nourrissent de ça, des fruits » (OpE3)

De nouvelles espèces de faune et de flore sont observées sur le territoire. Par exemple, les chevreuils montent plus au nord et sont rencontrés sur des territoires où leur présence n'avait jamais été rencontrée auparavant. De nouvelles espèces d'oiseaux migrants sont aussi observées.

« il y a d'autres espèces qu'on voit, qui arrivent ici, même là, des petits oiseaux là, qu'on voyait pas ici pis qu'on voit à cette heure. Tout ça c'est dû aux changements climatiques, on a, même les chevreuils ils commencent à arriver ici, on n'avait pas de chevreuils ici dans les forêts boréales, il n'y a jamais eu de chevreuils, c'est plus au sud là. »
(OpE3)

Davantage d'événements climatiques violents ou imprévisibles sont constatés, par exemple des rafales de vent, des crues et des feux de forêt. Les variations de température sont plus importantes et les changements arrivent plus brutalement. Ces événements inquiètent les gens qui se sentent moins en sécurité sur le territoire. Le

danger associé aux changements fait que certaines personnes ont moins envie d'aller sur le territoire.

« On a des écarts de température plus importants. Il y a moins de stabilité aussi dans l'hiver au niveau de la température. On peut avoir des températures en dessous de -40 l'hiver, et deux jours après avoir des températures qui frôlent le zéro. » (PE1)

« les fréquences des feux de forêt ça se rapproche [...] pis les résultats là des feux de forêt, faut évacuer, comme c'est arrivé deux fois à notre village voisin de Wemotaci » (OpE3)

« ça a été du jamais vu, on a reçu un coup de rafale l'année passée ici, ça a fait pas mal de dégât dans l'environnement, dans la forêt il y a eu pas mal de chablis [...] il y a eu des toitures arrachées, et puis dans le bois là, ça a fait du dégât dans certains chalets[...] les gens aujourd'hui on dirait qu'ils ont peur d'aller dans le bois depuis l'événement » (OpE3)

Plusieurs participants ont rapporté que le déboisement amplifierait les effets du changement climatique. Dans les zones déboisées, la neige est exposée au soleil et fond plus rapidement. Au printemps, l'afflux d'eau dans les rivières et les lacs est plus rapide, ce qui entraîne des crues plus importantes et accélère la fonte de la glace. Les participants ont rapporté que la perte de superficies boisées augmente aussi la vitesse des vents de surface, car ils ne sont plus freinés par les arbres.

« pour ce qui est du printemps, les hivers partent vite, les neiges fondent vite, ce qui a des impacts sur les niveaux d'eau rapidement, les rivières tombent en crue et des plus grosses crues qu'il y avait avant » (PE1)

Autres impacts sur le territoire

Certains participants ont critiqué les agissements des membres de leur propre communauté envers le territoire. Le territoire est pollué par les déchets laissés par certains utilisateurs. Par exemple, des voitures ou des anciens camps sont abandonnés. L'utilisation des équipements motorisés (ex. : automobile, motoneige, génératrices) génère aussi de la pollution sur le territoire, notamment par le carburant et l'huile.

« And also the other thing too that we don't acknowledge, as native people is the... the harmful effects we have on the territory. What we do, the disturbance, that we do on the territory and how we treat the land. You know leaving garbage here, all cabins, all cars, all... whatever... » (OE1)

Certains utilisateurs surexploitent leur territoire en tuant un nombre excessif d'animaux.

« Because right now we have tallymen that are part of the problem, where they think: "well, they're gonna cut my land, I'm gonna go kill twenty moose. Because moose won't be there [after logging]". » (OE1)

Face à ces problèmes, plusieurs participants ont pointé vers la nécessité d'éduquer les gens à avoir un comportement plus respectueux de l'environnement.

Certains participants étaient préoccupés par les changements de vocation du territoire, en particulier dans la communauté de Pikogan, qui se trouve près d'un centre urbain et qui n'a pas conclu d'entente de revendication territoriale. Plusieurs cas de changement de vocation de territoire ont été évoqués, comme la création d'une bleuetière ou la vente de parties du territoire traditionnel par la municipalité à des particuliers. Ces changements représentent des pertes de territoire et de sites culturels, particulièrement lorsqu'ils sont faits sans consultation des occupants du territoire visé. Plusieurs participants ont exprimé leur mécontentement devant la gestion territoriale au Québec qui, selon eux, ne correspond pas à la vision ni à l'utilisation autochtone du territoire.

« c'est encore arrivé dernièrement que le gouvernement change la vocation d'un territoire pis qu'il nous en parle pas. » (PE1)

« à chaque fois qu'il y a un changement de vocation du territoire, c'est un droit qu'on perd. Pis nous on n'a pas de traité » (PE1)

Perceptions des impacts dans la communauté

Impacts sur le lien au territoire

En perturbant le territoire, l'exploitation des ressources naturelles et les changements climatiques affectent l'ancrage culturel des communautés autochtones, le sentiment d'appartenance qui lie les membres des communautés.

Plusieurs participants ont expliqué que la santé des communautés et de leurs membres est directement liée à l'état du territoire. Les changements environnementaux créent une préoccupation de fond dans les communautés autochtones, car ils remettent en question la pérennité de l'utilisation du territoire et des activités traditionnelles. Les gens sont inquiets car ils se demandent si le territoire pourra subvenir aux besoins des générations futures.

Les changements environnementaux touchent directement à l'identité des membres des communautés. Les personnes qui ont un fort attachement au territoire sont particulièrement touchées émotionnellement et déstabilisées.

La perturbation des activités traditionnelles et le changement de mode de vie entraînent une baisse de fréquentation du territoire et une diminution des pratiques culturelles. Les moments passés sur le territoire sont perturbés par l'achalandage causé par l'exploitation des ressources naturelles ou la fréquentation d'autres utilisateurs. Les gens passent moins de temps à se ressourcer sur le territoire, et consomment moins de nourriture traditionnelle. L'adoption des équipements motorisés et la sédentarité réduisent l'activité physique des membres des communautés. La diminution de l'activité physique, combinée à la diminution de consommation de nourriture traditionnelle, affecte négativement la santé physique des personnes. Plusieurs participants ont expliqué que les changements environnementaux créent une ambiance négative et morose dans les communautés autochtones.

« la santé du territoire va jouer un grand rôle au niveau de la santé de la communauté c'est que, si le territoire va pas bien, on va avoir moins tendance à l'occuper, à vouloir aller se ressourcer en forêt. » (PE2)

« la facilité d'accès amène une certaine forme de paresse. Le fait de pouvoir aller un jour ou deux jours à son camp, sans trop d'effort physique, aide à la sédentarisation. La sédentarisation amène chez certains l'obésité. » (PE1)

Impacts sur la cohésion sociale

- Augmentation de l'individualisme

Dans les trois communautés, plusieurs participants ont perçu des changements dans la vie de leur communauté et dans la mentalité des membres. Les rassemblements et les fêtes communautaires sont moins fréquents et moins populaires qu'auparavant. Le travail et la sédentarité amènent les gens à se détourner de l'esprit communautaire. Les valeurs de partage et de générosité cèdent la place à plus d'individualisme et les relations entre les personnes sont plus distantes. A part leur entourage familial (parents, enfants, frères, sœurs), les gens ont peu de liens avec d'autres membres de leur communauté. Les gens se rendent moins service les uns les autres.

« there use to be a lot of meetings, like family traditional, like feasts [...] like big gatherings, they used to do a lot of those activities. But nowadays, I don't see that anymore, the relationship just... everybody goes on his own » (OE2)

« when you listen to the elders talk, there was a high level of respect amongst each other, high level of generosity, high level of sharing, what little they had; now it's, it has changed, the core values are still there, but putting them into practice, living a life based on those values, right now is pretty challenging; the relationships are, much more, people are involved, people are busy with work » (OE4)

« Il y a une perte de, il y a une perte de ce côté-là. Tu sais c'est chacun pour soi » (OpE2)

Certains participants ont évoqué une perte de réciprocité, notamment concernant le partage du gibier, qui est moins fréquent. Avec l'utilisation du congélateur, des

personnes accumulent la viande sauvage tandis qu'auparavant la viande devait être distribuée et consommée rapidement car il était plus compliqué de la stocker et de la conserver. Alors qu'auparavant le gros gibier était partagé immédiatement après la chasse, il arrive que des chasseurs gardent la viande pour eux seuls en la stockant dans leur congélateur. L'utilisation du congélateur entraîne parfois du gaspillage de nourriture quand la viande n'est pas congelée adéquatement ou consommée assez rapidement. Ces pratiques sont surtout constatées chez les jeunes chasseurs.

« when I kill a moose, it's not only me that keep the moose, I distribute it, to family, I understand that some of my family members are not able to hunt, and they too need traditional food, so I bring them [part of] what I kill. Sometimes distribution goes one way, it doesn't come the other way [...] reciprocity was something really really important [before] » (OE4)

« quand quelqu'un tuait un orignal dans le territoire d'une autre personne il le partageait avec cette famille-là, mais aujourd'hui, tu sais les gens ils vont tuer un orignal, ils vont l'embarquer dans le pickup, pis ils vont le ramener sans se soucier de la famille à qui appartient le territoire. » (OpE4)

« aujourd'hui nos jeunes chasseurs ils font du gaspillage. L'aliment à un moment donné il vient à être "brûlé" dans le congélateur parce qu'il n'a pas été enveloppé dans les standards pour éviter ça [...] au lieu d'avoir distribué la nourriture, ben ça a été amené au dépotoir. » (OpE2)

Plusieurs participants ont rapporté que la perte de l'esprit communautaire est liée à la baisse de fréquentation du territoire. Alors que le mode de vie sur le territoire renforce la cohésion sociale et familiale par des activités collectives qui stimulent l'entraide, le mode de vie en communauté entraîne davantage d'individualisme et affecte négativement la cohésion des familles.

« L'automne, le temps de la chasse c'est pas juste le temps de la chasse, mais aussi c'est un temps de rassemblement familial, dont l'objectif principal c'est la chasse. » (PE1)

« Le monde ils deviennent plus indépendants, ça fait qu'il y a moins de rapprochements entre les familles, alors qu'auparavant quand on allait dans le bois, ben on vivait tous dans le même endroit, tandis que maintenant c'est chacun chez soi. » (PE4)

« the younger generation do not hunt and trap as much, and so there is disunity in the family unit [as the] older generations still carry that lifestyle of hunting and trapping. [...] So they [the younger generations] miss out on a lot, you know the way you bring up a child » (OE5)

Les pensionnats ont été mentionnés à plusieurs reprises comme une cause du changement de mentalité chez les membres des communautés et de la perte d'esprit communautaire. Les pensionnats ont coupé la transmission d'une grande partie de la culture entre les générations, y compris les valeurs communautaires.

- **Fragmentation du territoire et érosion de la cohésion sociale**

Dans les trois communautés, des participants ont rapporté des changements concernant la conception qu'ont les gens du territoire. Les membres des communautés ont tendance à adopter le découpage du territoire utilisé pour la gestion des consultations forestières. Ce système s'appuie sur une division géographique du territoire communautaire en terrains de trappe familiaux, qui sont utilisés pour savoir quels utilisateurs doivent être consultés et accommodés, le cas échéant. L'organisation géographique qui sert de référence pour les consultations ne fait pas nécessairement écho à l'organisation traditionnelle du territoire, car certaines de ces limites ont été instituées par le gouvernement au cours du XX^e siècle, notamment avec la mise en place des réserves à castor. Les participants ont expliqué que les membres des communautés restreignent leur conception et leur utilisation du territoire à la zone reconnue par le gouvernement et développent de plus en plus un rapport appropriatif envers cette portion de territoire. Cette vision diffère de la conception traditionnelle du territoire, basée davantage sur l'utilisation que sur la propriété. Ce changement de rapport au territoire amplifie les tensions au sein des familles et dans la communauté concernant l'usage du territoire. Certains participants considéraient le changement de

rapport au territoire comme une assimilation culturelle, qui tend à fragmenter les communautés selon les limites des terrains de trappe familiaux.

« ils [les membres de la communauté] pensent “c’est ma propriété, ça m’appartient”, comme “je ne te passe pas mon jouet, c’est à moi” [...] on a appris à penser comme ça. » (PE3)

« Les gens sont plus revendicateurs, je dirais, de leur territoire. Ils s’approprient plus leur coin de territoire. » (OpE1)

« Les gens, n’ont plus tant l’esprit communautaire que ça. Les gens se disputent dans la communauté pour des territoires. [...] les gens se chicanent sur les lignes qui ont été établies en 1980. » (PE1)

« on est à la deuxième, troisième génération, où les gens se disent que le territoire c’est ça [ce qui est reconnu par le gouvernement dans le cadre des négociations], pis qu’on a juste ça, pour certaines familles, alors que c’est pas le cas, notre territoire est beaucoup plus grand que ça. A force de se faire dire qu’on n’est pas chez nous, c’est comme rentré dans notre tête. » (PE1)

Certains membres des communautés se sentent moins concernés par les événements qui touchent les parties de territoire qui ne sont pas utilisées par leur famille. Plusieurs participants ont témoigné d’un manque de solidarité entre les membres des familles qui occupent différents territoires.

« people that are affected by mining contamination will raise up these concerns; people that are not affected, they have that attitude sometimes “no it’s not our problem it’s them” » (OE4)

« c’est chacun pour soi, pis il n’y a plus d’entraide là... quand ça se passe chez quelqu’un d’autre ben c’est pas notre affaire, c’est pas dans notre cour » (PE4)

Lorsque les changements environnementaux sont répartis inégalement sur le territoire, certaines familles sont plus affectées que d’autres et cela augmente les inégalités dans la communauté. Plusieurs participants ont rapporté que les familles occupant les parties du territoire plus affectées par les changements environnementaux vivent souvent plus

de problèmes sociaux, et ont davantage de difficultés à développer leur territoire pour la chasse, la pêche ou le tourisme.

« I find that the people, the families that are, that have the effects of forestry, or the mining, it's really hard on them and, not as much as the people that are not impacted » (OE5)

- **Amplification des tensions sur le territoire avec l'augmentation de la population**

Des participants des trois communautés ont expliqué que la forte augmentation démographique amplifie les tensions liées à l'utilisation du territoire. Le nombre de personnes désireuses d'utiliser le territoire augmente, mais la superficie et les ressources du territoire n'augmentent pas. Les tensions dans les familles augmentent car le nombre d'enfants augmente mais le territoire familial ne suffit plus à répondre aux besoins de tous. Les membres des communautés sont préoccupés et se demandent comment le territoire pourra subvenir aux besoins des générations futures.

« les familles grossissent, les gens se chicanent [...] "t'as pas d'affaire à te construire là, vas donc construire chez vous", c'est où chez nous? » (PE1)

« les enfants, ils ne savent plus où aller, parce qu'il y en a un qui revendique le territoire, qui dit "non, je veux pas que vous veniez dans mon territoire parce que c'est rendu à mon nom", fait que les autres frères et sœurs ne savent plus où aller parce que le territoire est rendu trop petit. » (PE3)

La pression démographique fait que les gens se cantonnent davantage à leur territoire familial et partagent moins leur territoire qu'auparavant.

« Dans le temps ça allait très bien, inviter quelqu'un une année pour aller à la chasse, pour aller à la trappe, ça se faisait, mais aujourd'hui là, les familles grandissent, le territoire reste le même [...] tout le monde reste dans leur territoire. » (PE3)

L'exploitation des ressources naturelles et les changements climatiques diminuent la capacité du territoire à fournir les familles en services écosystémiques, ce qui augmente la compétition entre les utilisateurs et les tensions dans les communautés.

« with some of the traplines where you have... maybe three or four main hunters on one trapline, they're becoming competitive, amongst the family, within the family, to be able to hunt and trap, or fish. So when there is so many changes in the climate or the territory, now there is not enough animals out there to sustain big families. » (OE1)

« si il y a des compagnies forestières sur tel territoire, ben cette famille-là peut être portée à utiliser un autre territoire pour ses besoins en nourriture ou des choses comme ça. Fait que là ça peut amener peut-être des conflits au niveau de l'utilisation, la surutilisation du territoire [...] à cause du réaménagement qu'ils doivent faire pour le temps que leur territoire est occupé par des compagnies forestières. » (PE2)

- **Impacts de l'argent sur l'esprit communautaire**

L'argent et les possessions matérielles prennent davantage d'importance dans la vie des membres des communautés, notamment à cause du changement de mode de vie et des compensations liées à l'exploitation des ressources naturelles. Certains participants ont expliqué que les membres des communautés deviennent dépendants de l'argent pour subvenir à leurs besoins. Plusieurs participants associaient la dépendance à l'argent dans le mode de vie des membres des communautés à une perte culturelle, car elle diminue le rapport de subsistance avec le territoire.

« a lot of people are for development, lot of people, these days when they speak about the importance of protecting the land for them to hunt, fish and trap, if you ask them "are you gonna go out and hunt, full time?", they'll probably be hesitant [...] because there's not much money there I'll tell you hahaha. A lot of people are getting a little too... have been materialized, a lot of them, in big houses, big boats, big everything » (OE4)

« so you're selling out a part of your heritage, your native rights, and you become... to a certain point, you loose your aboriginal... identity, because now you're looking at more... "I'm not gonna go hunt I'll go to town and buy food. I need my cellphone, where is my cellphone?"

So you're loosing that... aboriginal... touch with the land [...] there is a void somewhere that, that the Cree people went into » (OE1)

Il arrive que la recherche d'argent ou de bénéfices personnels prenne le pas sur l'esprit communautaire et l'entraide. Comme les personnes peuvent recevoir des bénéfices matériels de l'exploitation des ressources naturelles via des compensations ou des accommodements, le territoire est parfois perçu comme un moyen d'obtenir de l'argent. Il arrive que les compensations liées aux territoires entraînent une baisse de solidarité entre les membres de différentes familles car un enjeu financier est associé au territoire. Lorsque les utilisateurs affectés par les changements environnementaux reçoivent de l'argent pour compenser les impacts, les autres membres de leur communauté sont moins enclins à les soutenir. Dans ce cas, les compensations accentuent la fragmentation des communautés selon les territoires familiaux.

« On dirait que le monde cherche à s'approprier du territoire juste pour avoir des compensations, que c'est juste ça qui les intéresse. [...] c'est plus communautaire là, le territoire. » (PE4)

« I think the dollars is the main thing that people chase after; and when that happens, people that are affected by mining contamination will raise up these things, concerns; people that are not affected [...] have that attitude sometimes, "no it's not our problem it's them" [...] so it causes division, at the community level anyway » (OE4)

La répartition des compensations ou des accommodements liés aux impacts de l'exploitation des ressources naturelles entraîne parfois des tensions au sein des familles. Des disputes se produisent entre les membres de certaines familles pour savoir qui recevra les compensations ou les accommodements. Les répercussions négatives de l'argent sur les relations entre les gens sont particulièrement fortes lorsque les sommes d'argent sont élevées.

- **Conflits de valeurs face à l'exploitation des ressources naturelles**

Des participants des trois communautés ont rapporté que des divergences d'opinion mènent à des dissensions entre les membres face au développement de l'exploitation

des ressources naturelles. Certains membres ont une vision négative du développement de l'exploitation des ressources naturelles, qu'ils associent notamment à la destruction de leur territoire et à la mise en péril de leurs activités traditionnelles. D'autres membres accordent davantage d'importance à la création de richesse et d'emplois que peut apporter le développement. Les participants ont expliqué que les membres qui ont un mode de vie de type « salarié » (emploi à temps plein, résidence en communauté ou en milieu urbain) ont tendance à avoir une perception plus positive du développement économique, tandis que les membres qui consacrent davantage de temps sur le territoire ont souvent plus de réserves face au développement car ils se sentent plus menacés par les impacts de l'exploitation des ressources naturelles.

Malgré les opportunités d'emplois dans le cadre de certaines ententes, de nombreux membres des communautés ont des difficultés à travailler dans le secteur des ressources naturelles parce que cela s'oppose aux valeurs des aînés. Les gens qui acceptent de travailler dans un secteur de l'exploitation des ressources naturelles sont parfois mal perçus par ceux qui s'opposent au développement économique, ce qui provoque des dissensions au sein des communautés et des familles.

« you know people when they enter into those kind of agreements like to get employed with [mineral] exploration or exploitation, they feel like they're really going against their values, they're going against their principles, of protecting the land and all this, a lot of them. [...] it was hard for them to initially go into the workforce because, they felt like they're being part of [the impacts on the land]. [...] families were torn apart, you know because there's certain families that didn't agree with development » (OE5)

- **Inégalités d'accès au territoire**

Les changements du mode d'occupation du territoire entraînent des inégalités d'accès au territoire entre les membres des communautés. Pour accéder au territoire il faut des moyens, notamment une voiture et de l'argent pour payer l'essence. Or, les membres des communautés n'ont pas tous les mêmes moyens financiers. Les personnes qui travaillent ont plus de possibilité d'aller sur le territoire que celles qui ne travaillent pas

ou qui ont moins de revenus. L'inégalité d'accès au territoire perturbe la cohésion des familles. Faute de moyens matériels et financiers, ou à cause d'une perte d'autonomie due à un âge avancé, certains membres ne peuvent pas rejoindre leur famille lorsque vient le temps d'aller sur le territoire. Ces personnes peuvent se sentir délaissées par les autres membres de leur famille.

« la plupart des gens aujourd'hui travaillent, fait que ceux qui travaillent pas, c'est un peu plus dur, parce que ils n'ont pas nécessairement d'auto » (PE3)

« aujourd'hui, [j'entends] certaines personnes dire, "je veux pas l'amener, mon père, ma mère, ma grand-mère, ma tante, je veux pas l'amener, elle est âgée, elle va tomber malade" [...] fait que là l'aîné est laissé à la maison. » (OpE2)

- **Changement des rapports intergénérationnels**

Les changements environnementaux font en sorte que les générations les plus âgées n'ont pas connu le même territoire que les générations les plus jeunes. Dans les trois communautés, des participants ont rapporté que la tradition orale, transmise par les aînés aux jeunes générations est perturbée car les savoirs traditionnels et ne s'appliquent plus de la même façon au territoire actuel. Les changements environnementaux participent ainsi à diminuer les moments de transmission culturelle entre les générations. Ce phénomène s'ajoute au fait qu'il existe d'importantes différences de mode de vie entre les générations. La plupart des personnes d'un âge avancé consacrent ou ont consacré une grande partie de leur temps sur le territoire, tandis que les jeunes passent plus de temps dans leur communauté ou en milieu urbain. Les centres d'intérêt des jeunes s'éloignent des centres d'intérêt des aînés, en particulier lorsque les jeunes vivent près des centres urbains.

« They [the elders] don't know how to teach, or how to share the knowledge that they had before on the traplines. [...] if you look at territories that are flooded, or forestry companies clear cutting traplines, that's sure it's hard to transfer the knowledge to the next generation. » (OE1)

« Oui, ce qu'on remarque c'est l'autorité de l'aîné, elle est de plus en plus menacée, vu que les jeunes sont de plus en plus chasseurs sportifs je dirais [...] les activités traditionnelles ne se pratiquent plus de la même façon. Donc la tradition orale ne suit pas l'évolution des activités. » (OpE1)

« l'aîné il veut dire au plus jeune comment vivre dans la forêt mais la forêt n'est plus comme elle était. Elle est différente. la communication elle est comme un petit peu décalée, parce que là, le jeune, il ne parle plus l'Algonquin, pis la forêt est différente, pis il faut apprendre à vivre différemment avec un nouvel environnement, une nouvelle forêt. Quelque part entre les deux générations, les jeunes et les vieux là, peut-être que là il y aura peut-être un petit conflit qui pourrait y avoir. Quelque chose qui est comme brisé un peu. » (PE3)

« Il y a aussi la langue, la langue. la langue est bien importante parce qu'il y a des choses qu'on peut nommer dans le bois, ça donne pas la même signification dans nos termes quand on parle de quelque chose pis les termes des Européens par rapport à ça parce que la vision du bois est différente par rapport à nous. » (PE5)

En perturbant le territoire et les activités traditionnelles, les changements environnementaux accentuent la perte de connexion avec le territoire que vivent les jeunes. Les changements environnementaux remettent en question la pérennité du mode de vie et des activités traditionnelles sur le territoire et peuvent diminuer la motivation des jeunes à passer du temps sur le territoire et à s'intéresser aux activités traditionnelles. En affectant le lien au territoire, les changements environnementaux amplifient la déstabilisation culturelle et identitaire de nombreux jeunes dans les communautés.

« [les changements environnementaux] ça peut pousser les jeunes à moins utiliser le territoire. Ils peuvent voir ça comme une incidence sur leur occupation du territoire quand ils vont être plus vieux, quand ça va être à leur tour d'utiliser le territoire. » (PE2)

« [les jeunes] ils ont à un moment donné un clash culturel qui se passe, ça se confronte, pis là ben ça peut amener au suicide. [...] c'est toute la pression pis la perte de culture qu'un jeune peut avoir. A un moment

donné il cherche qui il est, il cherche sa connexion avec son territoire, il la trouve pas, fait qu'il est tout perdu. » (PE5)

Gouvernance

Aménagement forestier

Nation conventionnée

Dans la nation Crie le processus de consultation en foresterie est encadré par l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec* (« *Paix des Braves* », 2002). La consultation est pilotée par le Conseil Cris-Québec sur la foresterie et assurée dans chaque communauté par des groupes de travail conjoints formés de représentants Cris et du Québec. Le territoire communautaire est divisé en terrains de trappe familiaux (*traplins*). Chaque famille a une personne responsable de la gestion du terrain de trappe, appelée *tallyman*. A travers le groupe de travail conjoint, les représentants du gouvernement et de l'industrie forestière consultent les employés de la communauté et le *tallyman* concerné par les interventions forestières. Le *tallyman* peut alors se prononcer sur l'emplacement des interventions prévues.

« Paix des Braves changed everything in 2002 [...] I know the past... all the people coming here with mining claims, which we never got informed of, and even the forestry, we didn't even get to see the company before cutting [...] since Paix des Braves everything changed, you have meetings now, you have to be consulted before harvesting an area » (OE2)

Le *tallyman* est responsable de consulter les membres de sa famille à propos des interventions prévues sur le territoire familial. Il peut notamment inviter un membre de sa famille à assister aux rencontres avec le groupe de travail conjoint. Les participants ont rapporté que malgré l'encouragement à impliquer d'autres membres de la famille dans les consultations, le *tallyman* est souvent le seul de la famille à participer aux rencontres.

« it's always the mentality it's just the tallyman that goes. But you know you can maximize the activities there, to get people involved in forest management, and harmonization measures on what type of measures could be established, could be done between the developer and the tallyman, the family, but it's always the tallyman it's always the same mentality » (OE4)

Dans l'ensemble, les responsables des territoires familiaux sont tout de même satisfaits du processus de consultation forestière. Il arrive cependant que leurs demandes ne soient pas tenues en compte par les compagnies forestières, ce qui peut entraîner de la frustration.

- **Harmonisation forestière**

Dans le cadre du processus d'harmonisation forestière, le *tallyman* peut demander à ce qu'une compagnie réalise certains services sur le territoire, par exemple, la construction d'un chemin ou la mise à disposition de bois de chauffage. Ces services font partie des mesures d'harmonisation. Il arrive que les demandes des utilisateurs du territoire ne soient pas respectées par la compagnie, ou qu'elles soient réalisées avec plusieurs années de retard. Ces manques entraînent de la frustration et dégradent la perception des membres des communautés envers le gouvernement et des compagnies forestières.

« the only frustration part is when they don't do things when the tallyman ask, like repair roads [...] A lot of those requests from tallymen, they're just piling up and it's a lot of them that are not even done; and companies are still cutting down the trees, and that's where the tallymen starts to get frustrated [...] they [the companies] just want to take the trees and that's it, don't want to deal with the tallymen too much. That's where the frustration comes in, that's where, when you have meetings sometimes, tallymen get aggressive » (OE2)

Dans le cadre du régime forestier mis en place par l'entente de la Paix des Braves, une structure est prévue pour la gestion des relations entre les utilisateurs du territoire et les compagnies forestières. L'entente prévoit notamment un suivi technique des mesures d'harmonisations et un système de médiation en cas de conflit. Cependant, plusieurs participants ont rapporté que des manques de mise en œuvre de l'entente laissent la

possibilité que des abus se produisent et limitent le pouvoir des utilisateurs du territoire face à une compagnie forestière quand une mesure d'harmonisation n'est pas respectée.

« one of the positions that were created following that [Paix des Braves] was the forestry monitors. So, for a while they were assessing the work of the companies, making sure that they were, within their jurisdiction [...] they would, facilitate these discussions between the tallymen and the companies, they would address all of these things [...] but more lately, those positions were not filled » (OE3)

Nations non-conventionnées

Dans les communautés des nations non-conventionnées, les consultations sont administrées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Dans un premier temps, avec le soutien des responsables des consultations de leur communauté, les utilisateurs du territoire expriment leurs préoccupations sur les interventions forestières qui figurent sur la carte du plan quinquennal d'aménagement forestier (PAFIO). Les coupes peuvent être modifiées, ou déplacées pour préserver les sites d'intérêt autochtone. Ensuite, des consultations annuelles se font pour chaque chantier et des ententes ont lieu sur des considérations plus précises.

Le territoire d'une communauté est divisé en terrains de trappe familiaux. Dans chaque famille, une personne est référente auprès du département de la communauté pour la gestion du terrain de trappe familial. Cette personne est appelée maître de trappe (Pikogan) ou chef de territoire (Opitciwan). C'est avec cette personne que les employés de la communauté communiquent pour connaître les préoccupations des utilisateurs du territoire concernant les interventions forestières. Cette personne est responsable de consulter sa famille concernant les décisions prises.

« Dans nos traditions là, le chef de territoire là c'était le gardien du territoire. C'était lui qui décidait où aller chasser. C'est lui qui gère le territoire. C'est le doyen de la famille. Lui il consulte sa famille, après c'est lui qui participe aux décisions finales. » (OpE3)

« on essaye de cibler la personne qui a un intérêt envers le territoire. Quelqu'un qui occupe le territoire. Qui connaît son territoire. Dans

chaque famille il y en a un qui est toujours dans le bois, c'est lui qu'on cible. » (PE3)

Malheureusement, la liaison entre la personne référente et les membres de sa famille ne se fait pas toujours adéquatement, ce qui engendre parfois des frictions dans les familles.

« cette personne-là [le chef de territoire] ne consultera pas nécessairement les autres, quand il va avoir une rencontre avec une compagnie forestière. Tu sais il va plus parler de sa partie de territoire à lui, fait qu'il va négliger d'impliquer les autres. » (OpE2)

Les rencontres se font entre les membres des communautés, les représentants du gouvernement et les représentants de l'industrie forestière. À Opitciwan, les représentants du ministère et de l'industrie échangent directement avec les employés de la communauté et la personne responsable du territoire familial. À Pikogan il n'y a plus d'échanges directs entre le ministère et les industries et les utilisateurs à cause de l'intimidation vécue par certains utilisateurs. Les employés de la communauté rencontrent les utilisateurs à part pour connaître leurs préoccupations et leur utilisation du territoire, puis ils défendent la position de l'utilisateur pendant les rencontres avec l'industrie et le ministère.

« à date il n'y a personne qui est venu nous dire qu'il n'a pas été consulté. Fait que, quelque part, notre façon de faire peut-être, avec le temps va s'améliorer, on va rajouter d'autres choses, mais pour l'instant cette façon-là ça répond, du moins dans la foresterie à nous autres là, ça répond. » (PE3)

- **Manque de pouvoir sur l'aménagement forestier**

Les consultations sont perçues comme un processus laissant un pouvoir limité aux Autochtones sur l'aménagement forestier. Comme les stratégies d'aménagement sont déjà décidées par le ministère en charge des forêts afin de dicter les procédures à l'échelle provinciale (notamment le volume et les surfaces qui doivent être coupés), les gens considèrent davantage les consultations comme des séances d'information que de

réelles occasions d'influencer l'aménagement forestier. Les consultations laissent un certain pouvoir de décision aux utilisateurs sur l'emplacement des coupes, mais la garantie d'approvisionnement (le volume de bois que doit couper la compagnie) prévue par le plan d'aménagement forestier ne change pas, car il a été décidé en amont par le ministère en charge des forêts. Les gens savent que les portions de territoire qu'ils souhaitent préserver au moment de la consultation seront coupées plus tard, car les zones qui ne sont pas coupées restent dans le plan d'aménagement et reviennent en consultation jusqu'à leur sélection par les compagnies.

« dans le fond c'est pas vraiment une consultation, c'est juste une présentation des coupes qu'ils vont faire. Les permis sont déjà tous émis, après ça ils viennent nous voir pis là ils disent "voici notre plan de coupe, dites-nous où est-ce que vous voulez qu'on coupe pas", mais à la longue tu sais ils viennent couper pareil. » (OpE4)

« Les gens réagissent aux coupes forestières, parce qu'on leur permet de réagir aux coupes forestières. Est-ce que leur réaction a un impact sur les coupes forestières, non. On peut les déplacer mais on peut pas les diminuer. Pis à force de les déplacer, ben à un moment donné on ne peut plus. » (PE1)

« toute façon si on garde une partie de notre territoire ils vont revenir le couper dans dix quinze ans. » (OpE3)

« on n'est pas consultés sur la planification de récolte annuelle, on est juste informés. » (PE1)

Malgré les dernières modifications du régime forestier, les consultations laissent une marge de manœuvre limitée aux Autochtones sur l'aménagement forestier et créent un sentiment de résignation chez les utilisateurs du territoire.

« à l'usure ils [les maîtres de trappe] disent "ben ok, ça on peut-tu déplacer ça, on peut-tu déplacer ça, j'aimerais avoir un voyage de bois de bouleau et puis que mon entrée soit refaite", c'est à peu près la limitation des pouvoirs décisionnels qu'ils ont sur le territoire. » (PE1)

« bien souvent quand on fait de l'harmonisation, le trappeur va signer à contre cœur, il va dire "ok, je vais laisser aller". » (PE3)

Lors des consultations, la position des utilisateurs du territoire doit être justifiée de façon crédible au sens des représentants des compagnies et du ministère pour être prise en compte. L'industrie forestière utilise des termes que la plupart des membres des communautés ne maîtrisent pas. Les savoirs traditionnels sont parfois mal compris et peu considérés par les représentants du ministère ou des compagnies.

« les personnes âgées connaissent le territoire mieux que personne. [...] essaye d'expliquer ça aux compagnies forestières [...] ils vont dire "c'est pas scientifique ton affaire, fait que ça compte pas". » (PE3)

Lorsque les utilisateurs et les représentants de l'industrie forestière ne parviennent pas à une entente, la décision finale appartient au ministère. Si la position des utilisateurs n'est pas justifiée dans des termes satisfaisants aux yeux du ministère, la décision tombe en faveur de la compagnie forestière.

Les participants ont estimé que leurs communautés n'ont pas leur juste place dans le processus décisionnel concernant l'aménagement forestier. Selon certains témoignages, les communautés sont sous-considérées dans la prise de décision, leur pouvoir est limité sur l'aménagement de leur territoire et le mécanisme de consultation actuel bénéficie plus à l'industrie qu'aux communautés. Les participants aimeraient que leurs communautés soient impliquées en amont, dans la gouvernance, selon des processus qui correspondent davantage aux façons de faire autochtones. Les participants aspiraient à une relation plus approfondie entre les communautés et les compagnies forestières, qui ne se limite pas à des rencontres ponctuelles. Cette relation doit passer notamment par des ententes plus poussées et davantage de réciprocité.

« au niveau de relation entre la communauté pis les compagnies forestières, ça prendrait plus que de s'envoyer des courriels d'un bord à l'autre pis de venir rencontrer le conseil de bande. Faudrait que ça soit plus formel [...] faudrait qu'on soit considérés comme un genre de gouvernement dans ces consultations-là. » (OpE1)

« ce qu'on revendique, c'est qu'on soit impliqués dans les planifications plus en amont, et non de voir un plan déjà tout fait qui est présenté pis on nous demande seulement nos commentaires. [...] Si

on est consultés à part, il faudrait qu'on soit consultés au premier niveau et non comme un simple occupant du territoire. [...] Parce que les compagnies forestières, il faut pas se le cacher, elles ont quand même le gros bout du bâton, elles font beaucoup de pression des deux bords, elles font des pressions au niveau du gouvernement pis au niveau de la communauté. » (OpE1)

- **Harmonisation forestière**

A Pikogan et à Opitciwan les participants ont précisé que ce qui est reçu par la communauté dans le cadre de l'harmonisation forestière ne doit pas être considéré comme une compensation, mais plutôt un accommodement. Dans les deux communautés, les utilisateurs du territoire peuvent recevoir un versement d'argent proportionnel au volume prélevé sur leur territoire. Les personnes ne perçoivent pas directement d'argent, mais en bénéficient via le financement de matériel forestier administré par la communauté (ex : bois de construction ou raquettes). Des services peuvent aussi être rendus par les compagnies à la demande des utilisateurs du territoire pendant que la machinerie est sur le territoire, par exemple, l'amélioration d'un chemin d'accès à un camp de chasse.

Les membres des communautés sont parfois insatisfaits des services rendus par les compagnies forestières sur le territoire car certains engagements ne se concrétisent pas, ou ne sont pas réalisés de la manière ou dans les délais souhaités. Ces manques entraînent de la frustration chez les membres des communautés. Un suivi des mesures d'harmonisation sur le territoire serait nécessaire. Cependant, les limites de financement dont les communautés disposent ne permettent pas de le faire adéquatement.

« C'est pas parce qu'on demande de quoi qui est accepté que ça va se faire. On n'a pas les moyens techniquement d'être toujours sur le territoire pour s'assurer que le besoin exprimé par le trappeur se reflète sur le territoire après harmonisation forestière. Ce qui amène souvent des frustrations, des conflits. » (PE1)

Lorsqu'une mesure d'harmonisation non respectée est signalée, la situation se règle via le ministère en charge des forêts.

« S'il y a une source de conflit qui se crée avec l'industrie forestière, c'est directement avec le gouvernement du Québec, avec le ministère des forêts, de la faune et des parcs avec lequel on s'entend. [...] C'est lui qui a la dernière réponse. Aller plus loin ça devra aller devant les tribunaux. [...] Pis à un moment donné, les tribunaux, on irait, mais on n'a pas les moyens. » (PE1)

Il arrive que la répartition de l'argent issu des harmonisations forestières provoque des discordes au sein des familles. Certaines personnes revendiquent leur utilisation du territoire pour accéder à des fonds, ou contestent la légitimité d'autres personnes à bénéficier de cet argent.

Les participants ont rapporté que les bénéfices obtenus par les membres des communautés dans le cadre des harmonisations forestière sont trop faibles compte tenu des profits générés par l'exploitation forestière. Selon les participants, les termes utilisés et les mesures prévues actuellement sont une façade qui cache une réelle situation d'iniquité. Cette situation entraîne de la colère chez de nombreux membres des communautés.

« On n'a aucune compensation. Non. Je considère pas que c'est une compensation d'avoir une poignée de deux par quatre pour se construire un camp. Je considère pas que c'est une compensation d'avoir une entrée grattée l'hiver. [...] Pour moi, une compensation devrait être beaucoup plus importante que ça. Si t'as un accident et que t'es assuré, que tu perds ton bras, tu vas avoir une compensation financière. Nous autres, on perd l'usage du territoire, pis on n'a pas de compensation. » (PE1)

« C'est pas de l'harmonisation, c'est vraiment pour nous donner des nananes pour qu'on puisse rien dire. » (PE4)

Compensations financières en nation conventionnée

Les communautés Cries perçoivent des compensations financières à travers les ententes avec les gouvernements du Québec et du Canada. L'argent des compensations est

ensuite versé au Gouvernement de la Nation Crie, aux communautés et aux utilisateurs du territoire. Les compensations sont attribuées à travers différents programmes destinés à soutenir le mode de vie sur le territoire. Ces programmes sont administrés à l'échelle de la nation Crie, selon le secteur des ressources naturelles concerné. Par exemple, les utilisateurs des territoires où il y a des installations hydro-électriques (notamment des lignes de transport d'électricité) perçoivent des compensations issues des ententes entre les Cries et Hydro-Québec. Les utilisateurs des territoires touchés par la foresterie reçoivent des compensations dans le cadre du Régime forestier adapté selon l'entente de la Paix des Braves.

Les utilisateurs du territoire bénéficient des compensations par le financement de projets sur le territoire (ex : construction d'un chemin), ou le financement d'équipement forestier (ex : achat d'un véhicule tout terrain). Les personnes doivent soumettre un projet et ce projet doit être approuvé afin qu'ils puissent toucher le financement. Bien que ce fût le cas par le passé, l'argent des compensations n'est pas versé directement aux personnes à cause de conflits familiaux ou d'utilisations inappropriées. Les participants ont rapporté que les dissensions et les utilisations inappropriées liées aux compensations existent toujours, mais ont diminué depuis l'instauration du financement par projet.

« it's through programs. He [the tallyman] never gets cash. He will get a skidoo, a four wheeler, a cabin... but he won't ever get cash to do things. » (OE1)

« So the tallyman in order for him to access the money that's allocated for him, proposes a project that he wants to do out on the land, like, whether if it's a hunting route that he wants to do, or clear cut an old portage trail or build a camp. » (OE4)

« back then, they used to give out cash, that's where it started, it used to be about ten thousand cash, but tallymen gets it, then that's where the fighting starts and, the brother comes in, the sister comes in and, where is our sharing part? Then they changed that program into projects. » (OE2)

Les communautés peuvent recevoir des compensations dans le cadre d'ententes privées avec des compagnies d'exploitation des ressources (ex : ententes sur les répercussions et les avantages – ERA). Ces ententes sont particulièrement courantes dans le secteur minier.

« more and more you'll see when the local leadership negotiates Impact and Benefit Agreements with the mining and forestry companies, especially the mining companies. They try to negotiate a lot of money from them so that we can develop our community through these programs, teaching our young people to start going out on the land » (OE5)

Certains participants ont évoqué que les compensations peuvent entraîner une forme de dépendance chez les membres de la communauté, par exemple pour construire leurs camps en forêt. La dépendance envers les programmes de compensation est liée à une baisse de l'état d'esprit volontaire des membres de la communauté.

« a lot of people depend on just that, source of moneys to build their camps, and when they don't get it, they don't build a camp » (OE4)

- **Impacts liés à la répartition des compensations au sein de la communauté**

La répartition des compensations destinées aux personnes touchées par les activités forestières crée des tensions à l'échelle de la communauté entre les groupes d'utilisateurs. Des membres des communautés ressentent de l'iniquité lorsque les compensations ne sont pas versées proportionnellement aux impacts sur le territoire. Par exemple, lorsque le même montant d'argent est disponible tant pour les utilisateurs des territoires affectés que pour les utilisateurs des territoires non-affectés.

« where you have a trapline that's affected by mining, forestry and all the human activities, cabins, towns and whatnot, the tallyman is gonna get the same amount of money to do programs on his trapline as the traplines where there is not that much activity, or there is no activity. » (OE1)

Il arrive aussi qu'un sentiment d'iniquité apparaisse lors d'ententes entre communautés et compagnies d'exploitation des ressources (ERA). Ces ententes sont négociées au

nom de la communauté par le leadership, et les bénéfices sont souvent communautaires (ex. : redevances, emplois). Les utilisateurs du territoire où se fait le projet se sentent parfois pénalisés car ils ne reçoivent pas plus de bénéfices de l'entente que d'autres membres de leur communauté malgré que le projet touche directement leur territoire. Cette situation se produit surtout lorsque l'entente entre le leadership de la communauté et la compagnie se fait sans une consultation adéquate des utilisateurs du territoire où a lieu le projet.

« nowadays with the IBAs, Impact and Benefit Agreements, you know you have to share the wealth with everybody » (OE5)

- **Impacts liés à la répartition de l'argent au sein des familles**

Pour chaque territoire familial, les compensations sont attribuées au responsable du territoire, le *tallyman*. Malgré que les objectifs des programmes soient de soutenir les utilisateurs du territoire, il existe des dérives quant à l'utilisation de l'argent. Il arrive que des *tallymen* utilisent les programmes à des fins personnelles et que des membres de leur famille se plaignent de ne pas bénéficier équitablement des compensations. Le partage des compensations entraîne parfois des tensions dans les familles, notamment des disputes au sujet de qui aura la place de *tallyman*.

Le sentiment d'iniquité est amplifié lorsque les personnes bénéficiant des compensations sont moins exposées aux impacts de l'exploitation des ressources naturelles que ceux qui se plaignent d'iniquité. Par exemple, il arrive que le *tallyman* travaille à plein temps et vive en ville alors que les membres de la famille ne travaillent pas et vivent sur le territoire.

« sometimes you have tallymen, they're working full time, and they hold office, and the people, family members, that live on the land, the whole winter, they're the ones that feel and deal with the impacts of these developments; they don't necessarily receive any support. » (OE4)

Selon certains participants, l'argent des programmes de compensation peut être détourné par certaines personnes à des fins personnelles, par exemple en demandant une somme plus importante que nécessaire pour réaliser un projet.

Face aux dérives d'utilisation des programmes de compensations et aux manques d'équité, certaines méthodes ont été évoquées afin de promouvoir une utilisation plus durable et équitable de l'argent des compensations. Par exemple, l'argent pourrait être versé selon un plan d'utilisation à plus long terme. Sur une période de cinq à dix ans, un montant d'argent pourrait être attribué chaque année à un membre de la famille pour un projet spécifique. Les montants disponibles annuellement pourraient aussi être cumulés et servir à financer un projet familial plus important au bout d'un certain nombre d'années. Ce plan serait réalisé conjointement avec les membres de la famille et les employés du département des ressources naturelles de la communauté.

Relations avec les compagnies d'exploitation des ressources naturelles

Nation conventionnée

Les participants ont témoigné d'une amélioration des relations entre les Cris et les compagnies d'exploitation des ressources naturelles depuis l'entrée en vigueur des ententes de gouvernance entre les Cris et les gouvernements, en particulier la Paix des Braves de 2002. En vertu des ententes, les Cris sont consultés pour les projets de développement sur leur territoire. Les ententes ont aussi mené à davantage d'implication des Cris dans le développement économique du territoire, notamment par des partenariats Cris-compagnies ou la création de compagnies Cris.

« Relationship? Well, you know, historically it was pretty bad, companies came in, did whatever they pleased within the territory without no consultation with the original habitants that lived here, and it caused a lot of problems between the community and the developers. And later on there was instruments put in place like the James Bay and Northern Quebec Agreement. It wasn't that effective in bringing two parties together to build a relationship, but Paix des Braves created something like that, where Quebec and the Crees were able to sit down

together and build something together that's more positive, that would be a win-win situation. And under that umbrella, the developers were obligated to carry out many consultations with the Cree communities. » (OE4)

A l'exception du secteur forestier qui suit des processus spécifiques, les projets d'exploitation des ressources naturelles susceptibles de porter atteinte au territoire et au mode de vie des Cris doivent passer par un processus d'évaluation environnementale. Les membres de la communauté sont alors consultés par le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX). Les *tallymen* sont sollicités dans ces consultations pour leur expertise en tant qu'utilisateurs du territoire.

Les consultations effectuées dans le cadre des évaluations environnementales suscitent une participation active et un dialogue entre les membres de la communauté. Les consultations effectuées par le COMEX ont un poids important dans la réalisation des projets.

« COMEX are the ones that come in to hear from the community, what they think about a proposal for logging that goes through the territory or a wind energy project or mining project in the territory. And they're the ones that I find that they're kind of, powerful because they can give the OK to a proponent, to a mining company to get their permit, or they can hold it back until all the concerns are addressed. » (OE4)

En dépit du processus d'évaluation environnementale, certaines compagnies minières viennent parfois consulter la communauté de leur propre initiative avant le début des travaux sur le territoire. Il arrive que des représentants des compagnies viennent dans la communauté et forment des groupes de discussion afin de recueillir l'avis de différents acteurs de la communauté au sujet de la façon dont le projet se fera. De telles initiatives de la part des compagnies sont appréciées par les membres des communautés, lorsque l'avis des membres des communautés est pris en compte dans la réalisation des projets.

« there is some proponents that come into the area, they're not just gonna wait for COMEX to come in; they'll come in themselves and they'll try to start focus groups. Focus groups will get members from Cree trappers, member from the women... » (OE4)

Les ententes entre la communauté et certaines compagnies d'exploitation des ressources naturelles, notamment les ERA, garantissent souvent des emplois aux membres de la communauté. Cependant, plusieurs participants ont mentionné qu'en réalité peu de membres de leur communauté occupent ces emplois, parce que ces postes sont contre leurs valeurs, parce qu'ils n'ont pas les compétences ou parce qu'ils ne maîtrisent pas la langue requise.

« people when they enter into those kinds of agreements, they feel like they're really going against their values, they're going against their principles, of protecting the land and all this. It was hard for them to initially go into the workforce. » (OE5)

« A lot of people don't want to work outside the community. Only people that talk good French can go [work] outside. » (OE2)

- **Répercussions sur la cohésion sociale**

Les partenariats économiques entre des membres d'une communauté et des compagnies d'exploitation des ressources naturelles entraînent parfois des tensions au sein des communautés. Par exemple, il arrive que les membres d'une communauté entrent en compétition pour obtenir un partenariat avec une compagnie. Les utilisateurs du territoire détiennent des informations utiles aux compagnies concernant les ressources et les caractéristiques du territoire, notamment dans le cas de projets miniers. L'engagement des membres d'une communauté avec une compagnie pour réaliser un projet d'exploitation sur le territoire mène parfois à des situations de conflits d'intérêts. Il arrive aussi que des conflits se produisent entre les personnes partenaires d'un projet et les personnes défavorables au projet.

« for instance there is also these tallymen, they've managed to get secure contracts or partnerships, and sometimes they don't want to release good information to help you out, they want to come in your

territory and do that partnership. [...] So it becomes difficult because the tallyman that you're relying on for information and assistance can also be your competitor, because he has a partnership already to do the same business that you want to do with that company that's starting work on your trapline » (OE5)

À la différence des secteurs de la foresterie et de l'hydro-électricité qui sont couverts par des ententes, il existe un flou concernant la manière dont doivent se passer les relations entre les communautés et les compagnies pour d'autres types de projets d'exploitation des ressources naturelles, notamment le secteur minier. Les ententes ne précisent pas la façon dont doivent se faire les consultations dans les communautés, notamment qui doit être consulté.

« Now, the only problem with that is, who do you consult with? Do you consult with the tallymen? Do you consult with the community? Or do you consult with the Chief and Council? Or just the Chief? » (OE1)

« forestry isn't a concern because it's been brought up through recent agreements, it's been addressed, hydro isn't a concern as it's been addressed through agreements, so people are able to communicate their thoughts on those because they have been addressed by leadership. But, there's other things like mining, it's almost unheard-of, hum, like what type of activities are happening and how, what concerns people have. Hum, because, there's not a whole lot of agreements on mining. » (OE3)

Les ententes de gouvernance font que les relations avec les compagnies doivent passer par le leadership de la communauté, notamment via la signature d'ententes formelles. Le leadership a ensuite le rôle de consulter les membres de la communauté concernés par le projet, de façon à concilier le projet avec les besoins des utilisateurs du territoire. Lorsque les décisions sont prises suite à une consultation adéquate des utilisateurs, le projet se réalise en conciliant les besoins des parties prenantes et en évitant les conflits.

« it all depends on the leadership, you know, if they do their consultations properly project can go very smoothly. Because, you know the tallyman is involved, the family is involved, when there is an impact assessment, everything is addressed. And they take part in

the monitoring to make sure everything is happening the way they agreed, that the land is being taken care of, and nothing more than what they say they're gonna do, so when there is that proper process, everything works out well » (OE5)

Cependant, il arrive que le leadership prenne des décisions au nom de la communauté sans nécessairement avoir consulté d'une façon appropriée les utilisateurs du territoire où le projet aura lieu. Lorsqu'un accord entre le leadership et une compagnie est fait sans consultation satisfaisante des utilisateurs du territoire, ceux-ci éprouvent des sentiments de frustration et de colère face à une situation qu'ils perçoivent comme imposée.

« sometimes we have leaders that do not balance the environment and the development; they prefer development [...] it doesn't always happen where they invite all the family members. And, as long as they do their first consult, that's it, they've done their environmental impact assessment, which is not a correct way to do it » (OE5)

« sometimes what would happen is, if the company would talk directly with the leadership, and then the project started and then the tallyman say "what happen? What's in it for me? this is my trapline, what you're gonna do to protect and all this" and then, "the deal has been signed already" » (OE5)

« it was approved at Council, without him known [the tallyman] [...] they consulted with him after the fact, and then he said "I have no choice to accept it, you guys already accepted it, I'm just wasting my time fighting here to, to say no" [...] so then, then after he lives there and he's... upset, he's mad at what's going on » (OE1)

Plusieurs participants ont rapporté que le leadership a tendance à prioriser le développement économique et la création d'emplois pour la communauté lors de la négociation d'ententes avec des compagnies d'exploitation des ressources naturelles. Bien que les utilisateurs du territoire soient favorables au développement économique, ils accordent aussi une grande importance à la protection du territoire. Lorsque la prise en compte des utilisateurs est limitée dans la prise de décision, ceux-ci se sentent

parfois défavorisés car ils estiment qu'ils ne reçoivent pas de compensations ou d'accommodements à la mesure des impacts vécus.

« The leadership is there to look at contracts, employment opportunities. When there's a project being proposed, they have that interest. For a family that's impacted it's something else, they have a different interest. They still have an interest in economic opportunities, but there is more concern with environment. And, the proponent, a mining company will normally talk to the leadership. Not necessarily to the tallyman. They'll meet with the tallyman, just to look at the trapline, how it's used and where are the sensitive areas. That's how they get the tallyman involved » (OE4)

D'un autre côté, certains membres considèrent que les ententes au sujet de projets d'exploitation sur le territoire de la communauté ne doivent pas bénéficier exclusivement aux utilisateurs du territoire concerné mais aussi à l'ensemble de la communauté.

« So, you know if a piece of land is being stripped of its resources, the community also is somehow affected. Because this is, you know like, we're all in this together. » (OE3)

Nations non-conventionnées

Les participants des communautés non-conventionnées étaient favorables au développement des relations entre leurs communautés et les compagnies d'exploitation des ressources naturelles, notamment par la collaboration et plus de réciprocité dans le partage des richesses. Des ententes privées existent entre des compagnies d'exploitation des ressources et les communautés. Cependant, faute de règlement des revendications territoriales, ces ententes se font au cas par cas. Les résultats des ententes dépendent de la politique des compagnies vis-à-vis des communautés autochtones ainsi que des capacités de revendication et de négociation des communautés. La plupart du temps, les communautés doivent exercer des pressions sociales pour entrer en relation avec les compagnies et négocier des ententes

satisfaisantes. Cependant, les capacités financières et politiques des communautés sont limitées.

« Faut montrer des dents, faut être pas gentil, faut être menaçant, faut les déstabiliser, pis faut mettre un doute dans leur esprit pour qu'ils nous écoutent. C'est la seule façon de pouvoir s'entendre avec l'industrie forestière et l'industrie minière. C'est la seule. Fait que c'est pas une bonne relation. » (PE1)

« Pour ce qui est de l'industrie minière, c'est soit prendre entente, ou aller devant les tribunaux. Fait qu'il n'y a pas beaucoup d'alternatives. Pis à un moment donné, les tribunaux, on irait, mais on n'a pas les moyens. C'est ça. » (PE1)

Les relations entre l'industrie minière et les communautés non-conventionnées étaient quasiment inexistantes jusqu'à il y a quelques années¹. Des rencontres d'information et des consultations publiques concernant les projets miniers sont destinées à l'ensemble des membres de la communauté. Ces rencontres sont perçues comme des séances d'information sur les activités d'une compagnie sur le territoire. Les travaux de forage (pour l'exploration minière) font l'objet de consultations lorsqu'ils provoquent un déboisement. Dans ce cas, le ministère en charge des forêts consulte les familles qui utilisent les terrains de trappe affectés.

« Les mines on n'est pas consultés encore, c'est juste à titre d'information. » (PE2)

Malgré le début récent de la communication entre les compagnies minières et les communautés, les efforts des compagnies minières sont perçus comme le strict minimum pour s'assurer d'obtenir leur permis d'exploiter le territoire. Les participants ont témoigné des sentiments d'impuissance et de domination vécus par leurs communautés face à l'industrie minière.

¹ Une entente sur l'exploitation minière a été récemment conclue avec la communauté des Abitibiwinnik de Pikogan, l'année suivant les entrevues. Cette entente oblige les compagnies minières à consulter la communauté pour les projets concernant certaines zones du territoire et prévoit des compensations.

« aussitôt qu'ils ont leur permis ben, c'est comme, "on n'a plus besoin de vous autres". » (PE4)

« on dit souvent que la loi sur les mines c'est la loi la plus forte au monde, il n'y a rien qu'il peut venir contre une loi minière. [...] Je sens comme si [l'industrie minière] avait un pouvoir absolu sur le territoire à cause de cette loi-là. » (PE2)

Dans l'ensemble, les participants ont expliqué que les compagnies d'exploitation des ressources sont perçues négativement par les membres des communautés, en particulier par les aînés. Cependant, les partenariats économiques ont un effet positif sur les relations entre les communautés et l'industrie.

« Comment tu veux développer une bonne relation quand on est en train de détruire ton identité? Parce que c'est là qu'elle se trouve notre identité, dans la forêt.[...] Avec l'être humain ok, c'est quand même pas trop pire là, mais quand on parle des compagnies forestières non, c'est pas tellement bon [la relation]. Pis les mines encore aussi, ça pollue tellement, c'est sûr qu'on n'a pas une bonne relation avec eux autres là. » (PE3)

« Il n'y en a pas vraiment [de relation avec l'industrie forestière]. Mis à part des rencontres ponctuelles, ils viennent voir, après ça ils s'en retournent faire ce qu'ils ont à faire. » (OpE4)

« La relation est quand même bonne parce que les compagnies font très attention à l'environnement parce qu'elles ont instauré le système ISO. » (OpE3)

« Moi je trouve que les compagnies forestières ont beaucoup plus amélioré les relations avec les gens que par le passé. » (PE2)

Relations avec les gouvernements

Nation conventionnée

Selon les participants, la Convention de la Baie James et du Nord Québécois (CBJNQ) a marqué le début de la relation entre la nation Crie et les gouvernements du Québec et du Canada. Depuis la signature de la CBJNQ, la nation Crie maintient un dialogue et des négociations constantes avec les gouvernements. Les relations entre Crie et

gouvernements sont concrétisées par des ententes complémentaires à la CBJNQ et permettent à la nation Crie de progresser vers une plus grande autonomie gouvernementale et un contrôle accru sur le développement des ressources naturelles. Une entente a notamment été conclue entre les Cris et le gouvernement du Québec en 2012 afin d'établir un système paritaire de gouvernance qui intègre les Cris et les Jamésiens pour les terres de catégorie 3, au sein du Gouvernement Régional Eeyou Istchee Baie James (« Entente sur la gouvernance »).

« So now, the federal government, with this new agreement – Paix des Braves – and this governance [agreement], you know, more and more now I think they're starting to know that the Crees are getting smarter, you know, Crees are starting to do their part, Crees are not just gonna sit back and wait » (OE5)

« One of the things about legislation is that it becomes a matter of interpretation. So whenever you have interpretation, that's "you have your story, I have my story, but we are reading the same book, you know" » (OE1)

« when the James Bay and Northern Quebec Agreement was signed, there was a section on economic development, from nineteen seventy five to the year two thousand, that economic development section was neglected, nobody wanted to enforce it.[...] So we always relied on the government to give us money and all this. We wanted, the Crees already wanted to get away from that, because more and more the Crees were creating their businesses right, but they had a hard time getting funding from other places, they were told "oh, you Crees have money already, with your James Bay Cree funds", but we said "no, we should still benefit from outside programs, governmental programs, provincial programs", but they didn't want to give us that [...] and that's why that Paix des Braves agreement came about » (OE5)

Nations non-conventionnées

Les participants des deux communautés non-conventionnées ont exprimé que les gouvernements fédéral et provincial sont plutôt perçus négativement dans leurs communautés, et que les membres n'ont pas confiance envers les gouvernements. En tant que responsable de l'aménagement forestier, le gouvernement du Québec est

associé à la déforestation du territoire. L'image du gouvernement est particulièrement négative lorsque les Autochtones subissent des impacts environnementaux pour lesquels ils considèrent ne pas avoir été consultés adéquatement. Les impacts environnementaux marquent la mémoire des communautés, et le manque de consultation amplifie leur sentiment d'être sous-considérées et dominées par le gouvernement. Par exemple les inondations provoquées par la création du réservoir Gouin ont marqué la communauté d'Opitciwan qui a dû être déplacée, sans avoir été consultée par le gouvernement. À Pikogan le développement routier a endommagé certains sites culturels, sans que la communauté ait été consultée.

« le gouvernement a pas fait, il a mal agi, de pas avoir consulté quand ils ont construit les barrages. C'est ça, ils [les gens de la communauté] n'ont pas vraiment confiance [en le gouvernement], avec tous les sous financements qu'on a eu, les gens aussi ils ont amené ça jusqu'aux droits de la personne à l'ONU. Tu sais pendant des années le gouvernement nous a sous-financés » (OpE3)

« Transport Québec, ils ont fait une déviation de chemin l'année passée pis il sont allés passer la déviation de chemin à cinq mètres en avant du camp de quelqu'un qui devait faire des cérémonies pour un mariage l'été là, mais sans consultation. » (PE1)

Des participants ont exprimé que leur image des gouvernements reste entachée par l'histoire de la colonisation et de la sédentarisation forcée des Autochtones.

« On a eu juste des promesses, c'est tout le temps des promesses qu'on a eues. » (PE4)

Plusieurs participants étaient insatisfaits de l'attitude des gouvernements face à des problématiques clés des Autochtones, notamment territoriales. Le fait que les affaires autochtones dépendent du fédéral et que la gestion du territoire et des ressources naturelles dépende du provincial entrave la résolution des problèmes et crée chez les membres des communautés le sentiment que les gouvernements n'assument pas leurs responsabilités.

« On dit souvent que les Autochtones c'est le gouvernement fédéral qui s'en occupe, pis les terres c'est le gouvernement provincial. Fait que, je pense déjà là que ça empêche la communication entre les deux. Parce que les deux gouvernements se parlent pas. Ils font juste comme lancer la balle dans l'autre partie. » (PE2)

Beaucoup des demandes des Autochtones auprès des gouvernements n'aboutissent pas ou s'éternisent, notamment les revendications territoriales. Dans les deux communautés, cette attitude était perçue par les participants comme un signe de déni de la part des gouvernements.

« Je te dirais qu'avec le gouvernement, on travaille depuis un bon nombre d'années à avoir une entente pour les consultations minières. On a fait notre travail, mais là ça coince au niveau du gouvernement. [...] Si les Autochtones étaient importants sur le territoire, ils [les gouvernements] s'arrangeraient pour qu'on ait nos ententes. » (PE1)

« Non, il y a les négociations qui durent depuis au moins trente ans avec les deux paliers gouvernementaux, depuis trente ans il n'y a rien qui aboutit. » (PE1)

« avec le [gouvernement] provincial, ben on avait des discussions mais c'est comme si il veut pas, il veut pas nous donner ce qu'on a droit. Il veut pas nous reconnaître nos droits. Pis il continue à le faire encore, à passer par-dessus nous autres. C'est du monde avec des conflits d'intérêts. C'est du monde qui représentent d'autres gens qui sont là pour prospérer pis faire de l'argent. » (PE4)

Dans les deux communautés, des participants ont expliqué que faute d'ententes à long terme avec les gouvernements, leurs communautés doivent régulièrement justifier leurs besoins pour obtenir ce qu'elles demandent (leur financement notamment). Les communautés doivent entrer dans un rapport de force avec les gouvernements si elles veulent se développer et faire leur place dans la gouvernance, en passant notamment par des pressions et des négociations.

« les sources de financement que les communautés reçoivent sont vraiment toutes contrôlées par des ficelles par les gouvernements. Chaque petit sous que tu reçois, ça prend quasiment x tonnes de rapports à soumettre juste pour un petit montant, pis si tu ne le

dépenses pas exactement comme ils veulent, ben tu te fais taper sur les doigts pis ainsi de suite. » (PE5)

La relation des communautés non-conventionnées avec les gouvernements est empreinte d'incertitude et de méfiance, particulièrement en ce qui concerne le territoire. Les communautés se maintiennent dans un état de vigilance face aux changements environnementaux qui se produisent sur leur territoire ancestral et pour lesquels ils n'auraient pas été consultés.

« Il y a tout le temps quelque chose, une nouvelle surprise qui nous attend. Jusqu'à temps qu'on le découvre pis que on travaille dessus. [...] Ce que les gouvernements planifient là tu sais, on le sait jamais d'avance nous. » (PE5)

Selon plusieurs participants, la gestion du territoire effectuée par le Québec ne correspond pas à la vision ni à l'utilisation du territoire des membres des communautés. Dans les communautés non-conventionnées ainsi que dans la communauté conventionnée, plusieurs participants considèrent que la conception du territoire du gouvernement provincial se restreint à une source de revenus et de développement économique. La perception était répandue dans les témoignages que les gouvernements priorisent l'exploitation des ressources naturelles et le profit économique avant les intérêts des Autochtones sur le territoire. Plusieurs participants ont rapporté que les preneurs de décisions sont des élus qui représentent une majorité d'électeurs ayant une vision essentiellement économique du territoire.

« quand tu te dis que t'as un ministre des ressources naturelles qui est dans les mines, qui vient de la région, fait que lui tout ce qu'il voit c'est des sous pis le développement économique, lui il s'en fout du reste. Ça rentre dans une oreille pis ça sort par l'autre. » (PE5)

« There are a lot of common issues that Indigenous peoples are going through, where a nation state comes in, engage in resource acquisition and profit maximization to maintain a strong economic base. And it's usually the Indigenous peoples that live outside the core society that deal with the social and environmental impacts of such development. » (OE4)

Relations avec les municipalités et les autres parties prenantes

Nation conventionnée

Faute d'encadrement concret, les relations entre les communautés Cris et les municipalités ont souvent fait l'objet de litiges et de conflits. Les frictions avaient lieu essentiellement sur les terres de catégorie 3, où les municipalités exerçaient un pouvoir sans participation des Cris. Par exemple, des tensions ont été soulevées par les réglementations municipales sur les camps de chasse et l'extension des centres urbains sans consultation des occupants autochtones. Depuis l'Entente sur la gouvernance de 2012, la gestion des terres de catégorie 3 est assurée par le Gouvernement régional d'Eeyou Istshee Baie James (GREIBJ), qui est composé paritairement de représentants Cris et Jamésiens et d'un représentant du gouvernement du Québec.

« the municipality of James Bay, assorted a lot of control, jurisdiction, over category three lands, which created a lot of problems for the Crees [...] we said [to the government of Quebec] “this is not in the spirit and intent of Paix des Braves, a nation to nation agreement, not of one nation to override the interest of another nation”. So this piece of legislation, recognizing the James Bay municipality to have full control over our territory, doesn't fit into Paix des Braves [...] so we dissolved the municipality of James Bay and created a table instead, for the Crees and the Jamesiens to sit together and work things up » (OE4)

« through that [governance agreement] they're, redefining the roles so that the Cree Nation Government has more of a say now of what happens to the land, outside of categories 1 and 2. » (OE3)

Cette forme de gouvernance partagée entre Cris et Jamésiens est vue avec optimisme par de nombreux participants Cris, car elle signifie le partage du contrôle et des ressources du territoire. Elle ouvre également de nouvelles opportunités de développement économique pour les Cris.

« now we're gonna be sharing the responsibilities, the resources, the employment, there's new partnerships » (OE5)

La relation entre les communautés Cries et les municipalités est à ses débuts. Selon plusieurs participants, il reste du travail à faire afin d'arriver à une compréhension mutuelle et de dépasser les tensions qui subsistent entre Cris et Jamésiens (notamment les préjugés et le racisme). Malgré ces difficultés, plusieurs participants avaient une perception positive des relations avec les municipalités et une volonté de travailler ensemble.

« but of course there's a big learning curve [...] in the category three land we need to sit down, understand each other, create that relation. There is still tension, there is still racism, there is still a little bit of friction that needs to be ironed out, to create understanding. You know, there's lots of people in the different municipalities that think, "oh, the Crees have lots of millions of dollars", you know, "they're given millions of dollars", but they don't realize that a lot of the resources are extractions that are non-renewable, and they're taken away, and we didn't benefit those things, for many many years, and now, we're at that stage where, you know, we're given back what was owed to us. [...] there still some education that needs to happen, to have that better understanding, and when you have a better understanding then you have a better relationship » (OE5)

Nations non-conventionnées

Concernant le territoire, la relation entre les communautés non-conventionnées et les municipalités a été décrite de façon similaire, c'est-à-dire réduite, voire inexistante. Pour plusieurs participants, les municipalités représentent un autre palier gouvernemental, qui pratique une gestion du territoire dont les communautés se sentent exclues.

Certains participants ont expliqué que la gestion du territoire que les municipalités pratiquent actuellement ne correspond pas à l'utilisation autochtone du territoire. L'absence de collaboration entre les municipalités et les communautés favorise les frictions avec les utilisateurs autochtones, car les prises de décisions sur le territoire qui sont faites sans consultation sont mal perçues par les membres des communautés. Par

exemple, les réglementations sur la chasse, l'émission de baux de villégiature, et tout type de changement de vocation de territoire sont des sources de conflits.

« Au niveau de la municipalité régionale de comté, la MRC, on a peu ou pas de contacts et pourtant c'est les gestionnaires du territoire [...] et eux ne nous consultent pas, sur rien. » (PE1)

« Il n'y a pas vraiment de collaboration autrement dit, entre la ville de La Tuque et la communauté, sur le territoire. » (OpE1)

Les changements de vocation de territoire effectués par les municipalités comme la création de bleuetières ou l'émission de baux de villégiature, équivalent à une perte d'usage du territoire pour les communautés autochtones.

« la MRC, c'est les gestionnaires des baux de villégiature, des baux d'abris sommaires. Nous on est contre. [...] on est contre l'ouverture du territoire, contre l'installation d'abris sommaires, contre l'émission de baux de villégiature. Parce que dans le cas d'un bail de villégiature, ça peut emmener un changement de vocation du territoire, et à chaque fois qu'il y a un changement de vocation du territoire, c'est un droit qu'on perd. » (PE1)

Dans les deux communautés non-conventionnées, des participants ont rapporté la problématique causée par la zone de chevauchement entre les territoires de leurs communautés et le territoire de la CBJNQ. La gestion de cette partie de territoire est sous la responsabilité du gouvernement régional Eeyou Istchee Baie James, dont les communautés adjacentes sont exclues.

Faute d'une relation de collaboration directe entre les municipalités et les communautés, la communication entre les communautés et les autres utilisateurs du territoire est réduite, ce qui augmente la possibilité de tensions et de conflits entre Autochtones et non-Autochtones.

« On a des conflits d'usage évidemment avec le Regroupement des locataires de terres publiques. Parce que eux, ce qu'ils veulent, c'est l'occupation du territoire pour avoir plus de monde pis faire augmenter leurs cotisations annuelles. On a des problèmes avec les chasseurs, les pêcheurs, on a des problèmes avec la MRC [...] on pourrait avoir des

problèmes parce qu'on n'est pas toujours consultés sur les nouveaux sentiers de motoneige par exemple, les sentiers de VTT. [...] Ça pourrait être avec des acériculteurs, ça pourrait être avec des producteurs de bleuets, on pourrait avoir des conflits avec toutes les terres publiques pour lesquelles il y a eu un changement de vocation ou il y a une utilisation faite par un regroupement. » (PE1)

Les communautés sont invitées à participer à certaines structures de gouvernance locale mandatées par le gouvernement provincial pour la gestion des ressources naturelles et la prise en compte de l'avis des utilisateurs du territoire. Par exemple, les Organismes de bassins versants pour la gestion de l'eau ou les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT) pour la gestion des forêts. Ces structures permettent un échange entre les communautés et les autres utilisateurs du territoire. À ce titre, des participants ont rapporté que les tables GIRT sont utiles aux communautés à titre d'information. Mais dans les deux communautés, plusieurs participants ont expliqué que ces structures ne correspondent pas à la vision qu'on les Autochtones de la gouvernance du territoire car les communautés y siègent au même titre que les autres utilisateurs du territoire face aux représentants du gouvernement provincial ou de la municipalité. Les communautés participent peu à ces structures parce qu'elles ne reflètent pas leurs façons de faire, mais aussi par manque de temps et d'argent.

« On a été invités à participer [aux tables GIRT], dans le but d'avoir de l'information, d'avoir notre version des faits, c'est plus à ça que ça sert ces tables-là. Il y a toujours un petit bonhomme vert en avant, au niveau du ministère, qui anime la réunion pis qui dirige la réunion pis, il dicte la manière de faire. » (OpE1)

« [L'Organisme de bassin versant] nous invite, [mais] question de temps, question d'argent, question de programme de financement, on ne participe pas nécessairement. » (PE1)

Des membres des communautés ont le sentiment d'être exclus de leur territoire ancestral, notamment lors d'échanges avec certains utilisateurs allochtones du territoire. Par exemple, les Autochtones se font dire qu'ils sont sur le territoire de la

municipalité alors qu'ils considèrent que c'est plutôt la municipalité qui est sur leur territoire.

Les participants ont témoigné d'un sentiment d'exclusion concernant les projets environnementaux de la part des municipalités. Selon les membres des communautés, les prises de décisions environnementales par les municipalités et autres groupes environnementaux se font au bénéfice des utilisateurs allochtones, et sont peu en faveur des intérêts autochtones. La langue et le format des structures de gouvernance suivent un modèle non autochtone. Les communautés considèrent que le mode de prise de décision devrait être davantage adapté à leurs façons de procéder.

« Quand on avait commencé à discuter pour la mine Québec Lithium, [la municipalité] disait que c'était pas nos affaires, qu'on n'avait pas d'affaire là, que on devait pas discuter avec [la minière], que c'était à eux autres [la municipalité] que ça appartenait le minerai pis tout ça là. Pis la même chose pour Launay pis Villemontel avec Royal Nickel. Que c'est eux autres qui allaient être impactés [...] la même chose pour Osisko, le monde de Malartic [disent que] c'est eux autres qui sont impactés, c'est eux autres qui devraient être dédommagés. [...] pis nous autres c'était notre territoire, c'était nous autres qui vivions là pis on s'est fait tasser pis on n'a rien eu de tout ça. » (PE4)

« on dirait que le monde ils s'approprient le territoire, sans penser aux personnes qui l'utilisaient. Pis c'est tout le temps nous autres qui devons nous adapter » (PE4)

Relations avec des organismes extérieurs pour la défense de dossiers environnementaux

Lorsque certaines problématiques environnementales requièrent une expertise et des compétences spécifiques, la communauté conventionnée fait recours à des consultants privés la plupart du temps. Malgré que d'autres ressources, organismes ou outils soient disponibles (p. ex : ONG, universités), ceux-ci sont peu utilisés parce qu'ils sont peu connus ou parce que les gens ont l'habitude de se fier aux compétences de leurs représentants politiques ou à des consultants. Plusieurs participants ont déploré que leur

communauté ne fasse pas davantage appel à ses propres experts Cris au sujet des questions environnementales.

« ...there's a lack of knowledge on the community, I guess at a certain point I could say ignorance, because they don't know that they could use universities or different things like that, and they never did that, and it was always consultants, and a consultant will never tell you that there's a free service somewhere, you know, they're selling themselves » (OE1)

« a lot of times, you know, I feel that, especially the top leadership there, they tend to rely heavily on consultants or outside people for information, and, it's good to have, you know, experts, you know, scientists, but you also need Cree experts » (OE5)

Il arrive que les communautés non-conventionnées collaborent avec des personnes extérieures au sujet de certains dossiers environnementaux, notamment des consultants et des associations. Cependant la collaboration est parfois limitée par des divergences de vision ou de méthode d'action. Par exemple, dans le but de protéger le territoire et de restaurer ses ressources, certains groupes environnementaux défendent une vision du territoire où l'exploitation par l'humain est totalement interdite, alors que les parties autochtones veulent conserver certaines utilisations du territoire.

« Certains groupes environnementaux pensent que les objectifs des autochtones sont les mêmes que les leurs. Mais pas tout à fait. » (PE1)

Relations entre communautés autochtones

Nation conventionnée

- Relations internes à la Nation

Grâce aux diverses ententes de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale conclues avec le Québec et le Canada, les Cris possèdent une unité administrative. Le Grand conseil des Cris rassemble les chefs de toutes les communautés cries. Cette structure permet un dialogue constant entre les communautés et leur permet de parler d'une voix commune, notamment face aux projets

d'exploitation des ressources qui représentent une menace pour le mode de vie des Cris. Il arrive cependant que cette structure crée des tensions entre les communautés qui ne sont pas toujours toutes en accord avec les décisions du Grand conseil des Cris.

« at the global level with the Cree Nation, it's something different, there we're able to stand united, speak in one voice, to protect the land, or to oppose projects that are huge, that they have great concern over. [...] The Cree nation did that with Strateco uranium project, where their stood together. Even the people of the [James Bay] coast, they were not touched by it, but the message was "let's stand together in unity to oppose projects that threaten our way of life, or threaten the environment" » (OE4)

« I think there is a form of paternalism, by the grand council where they, you know, you have ten, ten communities and if one doesn't follow well dad is gonna get up and say "no no no, you follow"; you know, that's the way CNG works right now » (OE1)

- **Relations avec les autres Premières Nations**

Les ententes entre Cris et gouvernements placent les Cris dans une situation distincte par rapport aux autres Premières Nations au Québec. Du fait de leur relation particulière avec les gouvernements, les Cris ont peu de relations avec les autres Premières Nations en général car ils ressentent peu le besoin de s'associer ou de collaborer en ce qui concerne la défense du territoire. Malgré qu'un siège leur soit réservé, les Cris ne participent pas à l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Cependant, il arrive que les Cris se joignent aux autres Premières Nations face à certaines situations qui les concernent toutes, par exemple les droits Autochtones au niveau fédéral ou international.

« I think there is certain relationships but there is no direct need to associate with anybody else, when you're doing good on your own [...]. If they start talking about the Indian Affairs, or Indian Act and things like that, yes, everybody, all the communities in Quebec will come together and say yes, we support each other. If it's something that's gonna pull everybody together. [...] Then after that well they'll go back and do their own thing you know, they don't really rely on each other. » (OE1)

Les Cris sont parfois enviés et mal perçus par les autres Premières Nations du fait des avantages tirés des ententes conclues avec les gouvernements. Cette image influe la relation qu'ont les Cris avec les autres Nations autochtones.

« the views that other first nations have against the Crees, it's not often a nice view. Some of them really envy where we're at and what we were able to do and accomplish, [...] but others meanwhile are, you know, don't appreciate the fact that we have this benefit, we have these advantages » (OE3)

Plusieurs participants ont expliqué que l'établissement des limites territoriales de la CBJNQ est un facteur de tensions entre la Nation Crie et les Premières Nations limitrophes, car il soulève des conflits au sujet des zones de chevauchements de territoires. Avant la mise en place des limites fixes de la CBJNQ, les transitions entre les territoires étaient progressives et la zone de contact entre les territoires était utilisée par les familles des territoires limitrophes dans un esprit de partage et de cohabitation. L'établissement des frontières fixes de la CBJNQ a eu pour effet de supprimer la zone de transition et de couper les relations entre les familles de communautés aux territoires limitrophes. Par ailleurs, les Cris poursuivent leurs revendications territoriales au-delà des frontières provinciales, ce qui entraîne des tensions avec les Premières Nations de l'Ontario.

« Before the signing of James Bay and Northern Quebec Agreement, my father and my grand-father used to go in the Innu territory and the Innu would come into our territory. That was a buffer area that we shared, that was the overlap, our relationships there were pretty good, [...] and after 1975, they weren't able to come in, and we weren't able to go in [...] I know with Waswanipi, they border with the Algonquins, there is an overlap there, and they have similar issues that we have with the Innu » (OE4)

*Nations non-conventionnées***- Relations avec les communautés de la même nation**

Des participants ont rapporté que les chevauchements de territoires, combinés à l'augmentation de l'accès, entraînent parfois des tensions entre les communautés d'une même nation, particulièrement en ce qui concerne la chasse à l'orignal.

« Il y a eu des conflits entre Wemotaci pis Opitciwan là, il y a un problème qu'il faut régler, les chevauchements là. Des fois eux autres aussi ils viennent dans nos territoires pis il y a des chasseurs de notre communauté qui ont été pris là-bas dans les territoires des gens de Wemotaci, il y a comme eu des frictions là, c'est allé jusqu'au conseil de la nation Atikamek. » (OpE3)

Les communautés d'une même nation collaborent et se soutiennent dans les dossiers environnementaux, notamment en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles. Par exemple, les communautés partagent les informations concernant les ententes passées avec les compagnies d'exploitation des ressources naturelles afin d'améliorer leurs capacités de négociation.

« au niveau des ressources naturelles, on communique le plus possible ensemble, on se transfère des informations, pour éviter les iniquités entre les communautés parce que chaque entente et enveloppe budgétaire transmise aux communautés est négociée de communauté à communauté. Sans possibilité d'avoir les informations du gouvernement du Québec, qui a signé avec les autres communautés. Fait que nous ce qu'on fait c'est qu'on s'en parle. » (PE1)

« Des fois on peut voir comme des partenariats entre trois communautés qui sont plus rapprochées pour rassembler un petit peu le financement ou des choses comme ça, pour avoir peut être une plus grosse enveloppe budgétaire pour entreprendre différents projets. [...] On peut voir des partenariats entre différentes communautés d'une même nation, mais des partenariats d'une nation à l'autre ça c'est moins commun. » (PE2)

« Trois communautés qui se sont mis ensemble pour dénoncer le manque d'opportunités faites aux Autochtones [dans un projet minier] » (PE5)

A Pikogan, des participants ont rapporté que malgré des collaborations pour certains sujets spécifiques, les communautés Algonquines ont des difficultés à travailler ensemble et à atteindre une unité politique, ce qui représente un obstacle pour l'avancement de leurs revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale. Les communautés ont des sujets de préoccupation parfois très différents les unes des autres car elles se répartissent dans une grande variété de contextes géographiques et administratifs, et il reste d'importants écarts de développement entre les communautés. Il existe aussi une disparité au niveau linguistique, selon que le français ou l'anglais soit utilisé comme langue seconde. Malgré qu'elles aient des objectifs communs, les communautés ont des divergences de méthodes d'action : certaines communautés prônent l'activisme (ex : barrages routiers) alors que d'autres privilégient des méthodes plus douces.

« On essaie vraiment de s'entendre. On essaie de travailler fort ensemble, mais c'est pas si évident que ça, parce que nos besoins, nos objectifs sont à certains points différents. Fait que pour l'instant au niveau des revendications territoriales globales entre les Algonquins, il se passe plus grand-chose depuis un certain temps. » (PE1)

« en plus on est tous divisés par différentes régions administratives [...] tu sais Barrier Lake il est du côté des Laurentides, après ça t'as Maniwaki qui est du côté Outaouais, nous on est du côté de l'Abitibi, [...] ça marche pas tout à fait pareil parce que c'est pas les mêmes députés, c'est pas les mêmes services, [...] tu sais tout est différent d'une place à l'autre là. » (PE5)

« Ben premièrement, il y a deux conseils tribaux chez les Algonquins. Il y a le Secrétariat de la nation Algonquine Anicinabe qui regroupe Wolf Lake, Timiskaming First Nation pis Barrier Lake, puis les autres sont sous le Conseil tribal de la nation Algonquine Anicinabe. Déjà là il y a une séparation » (PE1)

- **Relations avec les autres Premières Nations**

Plusieurs témoignages rapportent que les revendications territoriales sont le plus important facteur de discordance entre différentes Premières Nations. Les conflits se

produisent à la transition entre les territoires de communautés voisines car l'établissement d'une limite cristallisée par une entente de revendication territoriale est susceptible de causer une perte de territoire pour l'une ou pour l'autre. Il survient parfois des frictions entre les membres de différentes Nations dans les zones de transition car les personnes ne tolèrent pas toujours la présence de membres d'une autre Première Nation sur cette portion de territoire que chacune revendique.

Les limites territoriales de la CBJNQ couvrent une partie des territoires utilisés par les deux communautés non-conventionnées, et cela a pour effet d'éteindre leurs droits ancestraux sur le territoire de chevauchement. Cette situation fâche les membres des Premières Nations adjacentes au territoire cri, car elles n'ont pas eu leur mot à dire lors de l'établissement des limites territoriales.

« Les Cris là, ils ont eu leur convention de la Baie James. Pis la ligne de la Baie James elle passe pas loin d'ici, ça a touché nos territoires, ça a coupé, il y a même des lots familiaux qui sont carrément dans la convention de la Baie James. Pis des fois les Cris, pas tous, mais quelques-uns, ils sont comme, quasiment je te dirais hostiles, ils disent "c'est pas à vous autres, vous devez partir de là". [...] Pis les Cris eux autres ils se permettent de faire ce qu'ils veulent dans nos territoires, ils viennent se bâtir en prétextant que c'est à eux-autres, tandis que d'autres ils reconnaissent que c'est des territoires Atikamek, même s'ils sont dans la convention, [parce que] la partie conventionnée, ils reconnaissent que ça a été mal négocié. On ne nous a pas consultés, personne n'était au courant de ça. » (OpE3)

« on a des conflits aussi avec les Cris. A cause de la Convention de la Baie James parce que notre territoire est un territoire en grande partie conventionné. » (PE1)

« Avec les autres communautés comme Lac Simon, on a des bons termes. La seule affaire là c'est qu'on sent que les Cris veulent venir chercher du territoire » (PE4)

Capacités de réaction des communautés face aux changements environnementaux

Attitude face aux changements environnementaux

Malgré les impacts des changements environnementaux sur le territoire et dans les communautés, des témoignages dans toutes les communautés évoquent les capacités des gens à s'adapter aux nouvelles conditions. Lorsque c'est possible, les utilisateurs du territoire modifient leurs activités au fur et à mesure que le territoire change. Par exemple, les semaines culturelles peuvent être déplacées en fonction des caractéristiques du territoire (ex :dégel au printemps ou période de rut de l'orignal à l'automne). Certaines activités traditionnelles ne sont plus possibles à cause des changements environnementaux, mais de nouvelles pratiques apparaissent. Par exemple, un type de chasse à l'orignal était pratiqué à la fin de l'hiver lorsqu'une croûte de glace se formait à la surface de la neige et ralentissait les déplacements des orignaux. L'accélération du dégel au printemps rend cette activité de moins en moins possible car la période où la croûte se forme sur la neige est réduite. Cependant certains utilisateurs poursuivent la chasse à l'orignal en hiver en utilisant les chemins forestiers que les orignaux utilisent pour se déplacer plus facilement.

« in terms of, I guess bouncing back from these things, I know the people have just continued to practice their livelihood, as best as they could, in spite of whatever issue they've encountered » (OE3)

« les gens de la communauté s'adaptent vite aux changements. [...] Pis ça nuit pas encore à mes activités, la façon dont moi je fais mes activités dans notre territoire. » (PE3)

Malgré les capacités d'adaptation dont les communautés autochtones font preuve face aux changements environnementaux, un sentiment de désillusion émerge de la plupart des témoignages. Plusieurs participants se demandaient jusqu'à quel point les gens pourront s'adapter. Concernant les changements provoqués par le développement de l'exploitation des ressources naturelles, les témoignages convergent pour dire que c'est

davantage aux compagnies et aux gouvernements de s'adapter aux Autochtones que l'inverse.

Face aux menaces environnementales, les communautés non-conventionnées ont différentes façons de réagir. Certaines sont plus promptes à mener des actes d'activisme sur le territoire comme des barrages routiers, alors que d'autres privilégient le dialogue avant la désobéissance civile. Les avis des membres des communautés sont partagés en ce qui concerne les méthodes d'action à employer.

« Je pense que nous, on est plus pacifiques que d'autres communautés, on n'est pas du genre à barrer des routes [...] on va plutôt peut-être tenter de parler ou de négocier des choses avant de bloquer les chemins. » (PE2)

« J'ai l'impression que tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas à un moment donné de désobéissance civile, il n'y a rien qui se passe. [...] tranquillement ça se réveille mais pas assez. Pas assez vite à mon goût. » (PE5)

Un sentiment de pessimisme et de résignation se fait sentir dans les communautés non-conventionnées malgré leurs efforts pour se faire entendre à propos du développement de l'exploitation des ressources naturelles. De nombreux membres des communautés pensent que leur utilisation du territoire est en danger et que la situation ne s'améliorera pas.

« les gens quand tu leur dit "c'est quoi l'avenir de ton occupation?", ils sont pessimistes là-dessus, "ah! tout est coupé, tout est chambardé". » (OpE1)

« Il y a eu des mouvements, il y a eu des barrages, des blocus. Qu'est-ce que ça a donné? Au bout du compte tout est coupé. » (OpE4)

« Je te dirais d'ordre général ils [les membres de la communauté] sont pessimistes, parce que il y en a beaucoup qui sortent de nos bureaux et qui disent "de toute façon, que je dise de quoi, ça changera rien" [...] Peu importe ce qu'on dit, on n'est pas écoutés, nos droits sont pas respectés, ils ne les respecteront jamais. [...] L'histoire nous montre que les gens ont raison de penser de même. » (PE1)

En communauté conventionnée, les sentiments de résignation et d'impuissance face aux changements environnementaux ont été moins présents dans les témoignages. Plusieurs participants Cris ont expliqué que leur communauté est parvenue à faire sa place dans la gouvernance et à tirer avantage des changements environnementaux grâce à une forte mobilisation de la population, notamment via des actions de désobéissance civile. La communauté a pu négocier des ententes avantageuses avec les gouvernements car son leadership était très actif, qu'il avait le soutien de la population, et parce que les ressources naturelles du territoire représentaient un enjeu considérable pour le gouvernement.

« What gave us a very very big advantage for Oujé-Bougoumou, we had a lot of natural resources, and we had the capacity of blocking the access to those resources. [...] And we had a council that was very active, they wanted to get things down, and also they had the community behind them. » (OE1)

- **Contrôle sur le territoire et équilibre entre protection et développement**

Dans les trois communautés, les participants ont expliqué que les membres des communautés ne sont pas strictement opposés à l'exploitation des ressources sur le territoire. La relation des communautés avec le territoire évolue avec les changements environnementaux et sociaux. D'après les témoignages, les communautés aspirent à un équilibre entre la protection de leur mode de vie et des activités traditionnelles, et l'exploitation des ressources naturelles. Elles ont la volonté d'être les premiers acteurs du développement sur le territoire. Elles souhaitent exercer un contrôle sur le développement de l'exploitation des ressources naturelles afin d'en tirer des bénéfices tout en s'assurant que le développement ne nuise pas à la pérennité de leur culture et de leur mode de vie.

Les participants ont expliqué qu'ils sont ouverts à la fréquentation allochtone du territoire, cependant, ils souhaitent que cette fréquentation se fasse davantage selon la vision du territoire et dans le respect des valeurs des communautés autochtones. Par

exemple, les communautés pourraient proposer des activités touristiques et de villégiature et développer leurs propres pourvoies.

« They [the community members] want to have control, over what's happening on their territory. [...] They want to live in an environment where it's healthy, not only themselves but also the land, for their way of life, hunting fishing and trapping, and to be able to, like not stop forestry not stop mining, but be able to find that balance, so that we could coexist with others. » (OE4)

« ce qu'on voit de plus en plus c'est des personnes qui veulent faire des choses au niveau économique. Comme, il y en a qui parlent de développer certaines villégiatures autochtones. [...] Les affaires traditionnelles, les activités ça va toujours rester là mais, il y a des personnes qui disent qu'on devrait, au niveau économique, utiliser nos activités sur le territoire. » (OpE1)

Implication des membres dans la prise de décision

Malgré les barrières sociales et les conflits, des participants des trois communautés ont expliqué que les membres des communautés sont capables de faire front commun face à certains événements. Les gens peuvent être solidaires pour des sujets qui concernent l'ensemble de leur communauté, par exemple la négociation d'ententes avec le gouvernement ou l'industrie. Cependant il y a moins de solidarité lorsqu'un impact environnemental touche un territoire familial en particulier. Plusieurs participants ont expliqué qu'il existe davantage de solidarité et d'unité à l'échelle de leur nation qu'à l'échelle de leur communauté. Par exemple, les communautés de la nation crie sont capables d'unir leur forces face à une menace environnementale même si leur territoire n'est pas directement concerné par la menace.

« In times of crisis people will come together. They will come together as a community and they will collaborate. [...] whatever barriers are there they'll come down, those walls will come down. [...] But, day to day I think there are still those challenges of conflicts between families or groups, so there is still somewhat that disconnect. » (OE3)

« A l'occasion ils peuvent démontrer une certaine solidarité. Ils s'engagent dans le respect d'objectifs communs, mais pour certains sujets il n'y a pas de solidarité du tout. » (PE1)

Les membres des communautés ne réagissent pas tous de la même façon face aux changements environnementaux. La réaction n'est pas la même selon les générations et selon le lien qu'ont les personnes avec leur territoire. Les participants ont rapporté que les aînés sont parmi les personnes les plus sensibles aux changements sur le territoire et les plus impliquées à ce sujet. Les aînés sont réactifs aux changements environnementaux parce que le territoire est ou a été la base de leur mode de vie.

« A specific group that comes to mind is the elders. The elders are very much involved. As much as they can. They want to be informed [...] I really see them as, probably one of the most active group of people. Like the most engaged. Although, when it comes to the decision making, they're happy to let it go to somebody else, they're not there to push their views, but they're there to guide in the process. » (OE3)

Bien que les jeunes représentent une grande proportion de la population des communautés, les participants ont rapporté que leur implication dans les organisations de la communauté concernant le territoire est minoritaire. Une grande partie des jeunes générations se sentent peu concernés par le territoire. Par exemple, il a été plus difficile de mobiliser les jeunes dans le projet de recherche. Au cours de la collecte de données les jeunes réfèrent souvent à d'autres membres de leur famille pour parler du territoire. Cependant, certains jeunes se sentent davantage concernés par les changements environnementaux, notamment lorsqu'ils ont été éduqués au mode de vie traditionnel et ont développé des liens avec le territoire.

« I guess that relates to anything, they don't typically sit through any discussion. They don't respond to the public notices that say we're having these meetings. [...] Maybe the ones that, you know, started to have children, the older ones, 20-25, 30, they'll get more involved. » (OE3)

« Les jeunes sont beaucoup moins proches de leurs traditions qu'auparavant. » (PE2)

« [les aînés] ils ont été habitués avec cette façon de vivre [traditionnelle], fait qu'ils vont avoir des réactions un petit peu plus fortes qu'un jeune adolescent qui est pas au même niveau dans sa culture et tradition, parce qu' il est plus technologies ou des choses comme ça. Si ses grands-parents, ses parents pratiquent des activités traditionnelles, ben le jeune va être plus touché. Il va voir les changements sur le territoire, contrairement à un autre que son père ne va plus nécessairement chasser, trapper ou même aller au chalet. » (PE2)

Plusieurs participants ont expliqué que certains jeunes s'impliquent d'une manière qui leur est propre et qui est différente des processus prévus par la communauté comme les assemblées publiques par exemple.

« They [the young] seem to have their own general assemblies and public meetings, but it's... Actually I don't know what they talk about » (OE3)

« Le projet de pipeline là, il y en a [des jeunes] ils veulent se regrouper pour faire face à ça, dénoncer ça. C'est pas des aînés, c'est des jeunes de trente ans là, ils veulent être activistes. » (OpE3)

Les participants ont expliqué que la réaction des gens face aux changements environnementaux et leur opinion par rapport au développement économique varient selon l'importance de leur lien avec le territoire et selon leur mode de vie.

Le développement de l'exploitation des ressources naturelles peut être perçu négativement lorsqu'il est associé à la destruction du territoire et à la mise en péril des activités traditionnelles. D'après les témoignages, ce point de vue semble dominant chez les personnes qui fréquentent souvent le territoire et pratiquent les activités traditionnelles, ou qui ont une longue expérience de vie sur le territoire. Ces personnes sont généralement plus sensibles aux changements environnementaux et plus impliquées dans les actions de protestation face aux changements environnementaux.

« In a way, I think these old tallymen that we have, are really there to make sure that the land is ok, but you have another generation of tallymen, now they're coming into play, and they're the younger ones, and they're the ones that actually grew up in reserves, so they don't

really have that, a strong connection with the land. Hopefully maybe when they'll grow older, and spend more time out on the land they'll revive that spirit of protecting the land. » (OE4)

Selon un participant, les pensionnats ont diminué la capacité des gens à réagir face aux changements environnementaux à cause des pertes culturelles qu'ils ont provoquées, notamment la perte de connexion entre les gens et le territoire.

« Le sens guerrier il est pas là parce que à un moment donné il a été comme dilué ou affecté par les pensionnats. Parce que, la dernière grosse lutte que j'ai vue moi c'était par les aînés, pis c'était en 1979 [...] C'est la dernière fois que j'ai vu un rassemblement de force. Avec les nouvelles générations j'ai jamais vu ça encore. Ben, pis moi je trouve ça désolant, pis je leur dit. » (PE5)

- **Manque d'implication et de structuration collective**

Dans les trois communautés participantes, l'assemblée générale annuelle est la principale structure à travers laquelle les membres des communautés peuvent exprimer leurs préoccupations en ce qui concerne le territoire, et où le leadership informe les membres des communautés des informations importantes concernant la vie de la communauté. Dans l'ensemble des communautés, les participants ont témoigné d'un faible taux de participation des membres aux assemblées, qui mobilisent souvent les mêmes groupes de personnes, notamment les aînés et les responsables des territoires familiaux.

« That's where you can ask questions too, when there is an AGA, an Annual General Assembly. » (OE2)

« it's almost as if you can see the same faces over and over again at the public meetings. And there's certain people that just will not show any participation. At all. » (OE3)

« à l'intérieur de certaines familles, ils vont parler d'un dossier x, mais au moment d'aller en assemblée publique, là il n'y a plus personne. Tu sais il va peut-être y avoir dix personnes, fait que là c'est difficile à ce moment-là [...] on peut pas aller de l'avant, on n'a pas eu la majorité des membres de la communauté. » (OpE2)

« on essaye de faire venir toute la communauté mais il y a toujours juste une partie qui viennent, pis c'est eux autres qui sont consultés pis on leur montre [...] les choses qui arrivent dans le territoire. » (PE3)

L'engagement des membres dans les organisations des communautés reste limité malgré les structures destinées à exprimer leurs préoccupations. Selon plusieurs participants, le manque d'implication serait dû au fait qu'une grande partie des membres des communautés sont peu préoccupés par les changements environnementaux. Par exemple, les responsables communautaires constatent peu d'intérêt et de préoccupations envers le suivi de certains dossiers environnementaux. Pour certains participants, ce manque de préoccupation envers le territoire représente une faiblesse de leur communauté face aux changements environnementaux.

« [Community meetings] that's where I get my input, that's where I get feedback and [...] there's very little engagement. So it's kind of hard to assess how they would actually react to these things [environmental changes]. » (OE3)

Lorsque les gens réagissent aux impacts sur le territoire, leurs actions se limitent souvent à des discussions sans répercussions concrètes sur leurs préoccupations. D'après plusieurs participants, les gens se mobilisent peu car ils ont une attitude passive et sont résignés.

« il y a des membres de la communauté qui en parlent qui en parlent, pis qui sont pas d'accord, pis au moment d'apporter ce dossier-là en assemblée publique il n'y a plus personne. Pourquoi? Je sais pas. » (OpE2)

« Quand on rencontre les gens pour ça ben ils sont très déterminés, mais après ça il n'y a pas grand-chose qui se fait. Les gens ils voudraient beaucoup préserver le territoire pour, pour les générations futures, mais après une rencontre, après ça il n'y a plus rien qui se fait. [...] On est comme habitués là de rester dans notre petite réserve pis de laisser faire tout ce qui se passe à l'extérieur. On a comme laissé passer, lâché prise sur tout ce qui se passe sur le territoire. On dirait que les gens ne veulent plus se mobiliser. [...] Je pense qu'on a pris l'habitude de se faire marcher sur la tête. [...] On dirait que le monde sont plus axés sur, à recevoir des compensations, des affaires de même,

que d'agir. Ils subissent au lieu de réagir. On devient de plus en plus passifs. On se mobilise moins pour défendre le territoire. » (PE4)

Certains participants ont expliqué que la faible implication des membres des communautés peut aussi être due à leur méconnaissance des façons dont ils pourraient s'impliquer et agir sur leurs préoccupations.

« C'est peut-être parce que plusieurs ne savent pas comment s'y prendre, ils connaissent pas les procédures, ou encore ils connaissent pas tous les processus qui peuvent exister pour les aider justement à mener à bien leurs plaintes. » (PE5)

Les personnes qui montrent une forte volonté d'agir sont limitées car leurs actions restent isolées et ne sont pas structurées collectivement. Plusieurs participants ont pointé la nécessité que les membres des communautés s'organisent collectivement pour pouvoir avoir un impact significatif sur les problèmes soulevés.

« everybody is segregated, everybody is doing their own thing [...] it's like, you're just putting out fire, it's like that, that's the way it is right now, and you're not getting a real meaningful way of working together » (OE5)

« ça va prendre un effort collectif pour avoir la capacité de [...] pouvoir décider dans nos territoires. » (OpE3)

Influence du leadership sur les capacités de réaction des communautés face aux changements environnementaux

D'après les témoignages, l'identité du leadership et la façon dont il exerce ses fonctions influencent le degré d'implication des gens dans la prise de décision. Les membres des communautés seront plus impliqués s'ils perçoivent que le leadership les écoute, prend en compte leur opinion et les représente. Par contre, l'implication de la population diminue lorsque les actions du leadership manquent de transparence et de concertation suffisante avec la population.

« I've watched through a whole term where people were not involved, they were not engaged, they were not... you didn't hear from them. And other times, when somebody else was in office, there was a lot of

opposition for different things. [...] It seems like it depends on who is in the leadership. » (OE3)

« It's all dependent on the kind of leadership, local leadership that you have. If they are leadership that you can't work with it can be a very challenging and long process, but if you have a leadership that you know that will represent you very well, things can happen very smoothly and you know, very effectively. » (OE5)

- **Sensibilisation et information**

Les participants ont expliqué que le niveau d'information reçu par les membres des communautés au sujet du territoire et des ressources naturelles a une grande influence sur leur volonté et leur capacité de réagir et de s'impliquer dans la prise de décision. Les membres qui sont sensibilisés aux impacts des changements environnementaux sur leur territoire sont plus actifs dans leur participation à la prise de décision. Cependant, de nombreux membres des communautés sont peu informés des impacts des changements environnementaux car ils passent peu de temps sur le territoire. Les personnes qui passent plus de temps sur le territoire ont le pouvoir d'alerter et de sensibiliser leur communauté.

Au-delà des impacts de l'exploitation des ressources naturelles et des changements climatiques, il était important pour plusieurs participants que les membres des communautés soient informés des bénéfices que peut apporter l'exploitation des ressources naturelles (ex : emplois et formations dans le cadre d'ententes avec une compagnie).

« I find that they're fully capable of helping to make those decisions, so long as they are informed. » (OE3)

« A lot of these tallymen are younger tallymen that work fulltime at the band, or full time in the community, so a lot of times they don't see what's really happening in their land until they go out and hunt, and sometimes the kind of hunting they have is goose season or moose season, we're given about two weeks each of those, and people go out and that's when they find out about their land and, as soon as they

know, they bring it to the community assembly, and the community members hear it for the first time. » (OE5)

« Je pense qu'on n'a pas beaucoup de pouvoir, tant et aussi longtemps qu'on va être gardés dans l'ignorance de qu'est-ce qu'il se passe sur le territoire. On peut pas être partout non plus, pis il n'y a pas de, il n'y a comme pas d'information [...] même si il y a Facebook [...] les informations c'est plus du, des oui dires pis des affaires de même » (PE4)

Des participants ont expliqué qu'un haut niveau d'information peut renforcer la cohésion sociale dans la situation où l'ensemble des membres d'une communauté se sentent concernés par une préoccupation commune. Les membres des communautés qui sont sensibilisés aux impacts des changements environnementaux sont plus enclins à s'engager dans les actions collectives, ce qui stimule l'esprit d'entraide et la solidarité au sein de la communauté.

« when everybody is aware of what's happening, [...] then, there is solidarity. They want to do something about it. They want to help. » (OE5)

D'après plusieurs témoignages, c'est le rôle du leadership de s'assurer que les membres de leur communauté soient informés des changements environnementaux, et de les sensibiliser aux impacts qu'ils peuvent avoir dans la communauté. Le leadership doit maintenir un niveau d'information dans la communauté afin de stimuler l'esprit d'initiative et d'entraide des membres, et de développer leur capacité à s'impliquer dans la prise de décision.

« the community leadership, I think their role there is to bring awareness to the members, on what's happening [...] and it's people, individuals, once they obtain a good understanding of the changes, I think it's them that can do changes. [...] You empower your community, that's a sign of a good leader, when you can inspire people to be involved and then they grow to become leaders themselves, you give them that responsibility. » (OE4)

« Comment tu peux être solidaire d'une chose quand t'es même pas au courant du contenu, de la portée? Quel impact que toi tu peux avoir?

[...] parce que toutes les négociations se font en dessous de la table comme on dit, porte close. Fait que les gens sont au courant de rien, fait que comment tu veux être solidaire quand tu sais pas ce que tes élus font? » (PE5)

Plusieurs participants ont expliqué que des structures devraient être mises en place par le leadership de la communauté pour permettre à la population de s'impliquer. Ces structures doivent permettre l'interaction entre le leadership et les utilisateurs du territoire au sujet des préoccupations environnementales qui touchent la communauté. Cependant, les structures doivent avoir un poids réel dans la prise de décision, sinon elles sont perçues comme inutiles et les membres des communautés cessent de s'y impliquer.

« [Regarding general assemblies] everything is predetermined before, everything is decided before. It's very rare that they're gonna come in and say "we want you guys to vote on this". It's very very rare, it will never happen actually. And then they're gonna come in and say "well the mining company is coming in and they're gonna be doing this work". And the tallyman is sitting there well like, "what can I do about this?". And then after they say "well we discussed, that's why you elected us as Chief, we have the power to discuss these things, we have the power to accept these things" » (OE1)

- **Paternalisme**

Il a été mentionné dans les trois communautés que l'implication des gens est limitée parce qu'ils se reposent sur le leadership pour régler leurs préoccupations. D'après plusieurs participants, certains membres ne s'impliquent pas car ils sont peu conscients de leur propre pouvoir d'action sur leurs préoccupations concernant les changements environnementaux.

« Moi j'en n'ai pas vu beaucoup qui s'impliquaient, à part que d'amener ça en assemblée pis de dire hey c'est ça qui se passe sur mon terrain, faites quelque chose. [...] Pis le conseil est déjà débordé à se battre pour une multitude de choses. » (PE5)

« les gens ils sont dépendants du conseil. [...] "Le conseil a de l'argent pour ça, il va nous aider". » (OpE2)

« they have that mentality where the chief has the ultimate authority »
(OE4)

Selon plusieurs témoignages, le leadership, le cadre de gouvernance et les structures mises en place par les ententes de gouvernance entraînent une relation de dépendance et un transfert des responsabilités individuelles à un système de gouvernance paternaliste.

« if you become too dependent on things, on these programs, [...] it's gonna affect you, you're not gonna be able to, really want that initiative to help yourself » (OE4)

« I don't have power to move anything, me. It's the chief and council that decides. » (OE2)

Des participants ont rapporté que le paternalisme nuit à la résilience des communautés car les membres perdent leur « agentivité », leurs capacités en tant qu'individus de réagir à leurs préoccupations, et leur volonté de se battre pour eux-mêmes et pour leur communauté.

« they accepted that, "oh [the leadership] have the power to do what they wanna do and they're gonna do it anyway", and that's the weakness of the community: they lost their resilience, or they sort of surrendered to leadership. And leadership is not listening to them anymore. » (OE1)

Selon la perception de certains participants, la résilience d'une communauté est forte quand chaque personne connaît son rôle et a la conscience de sa responsabilité envers son propre bien-être et le bien-être collectif.

« In the absence of a government, like a grand council or chief and council, you know, everybody knew their role, and they were able to live together in peaceful coexistence, [...] when something challenging came in like famine, they were able to survive, [...] everybody knew what their roles were, contributed towards the development of everybody's wellbeing [...] it was self-empowering for everybody. » (OE4)

- **Confiance de la population envers le leadership**

Il arrive que les agissements des leaders portent atteinte à la confiance de la population lorsque les décisions qui impliquent la communauté sont effectuées sans assez de transparence et de concertation avec la population. La confiance envers le leadership diminue également quand des membres perçoivent que les leaders favorisent certaines familles plus que d'autres. Plusieurs participants ont pointé la nécessité d'établir des liens de confiance solides entre la population et le leadership pour le bien de leur communauté.

« the community members were told that there would be no effects by forestry or mining or, different things like that, and the trust factor was broken, and now that's something that has to be reestablished » (OE1)

« I don't see it as a democracy, to a certain degree, I see it as an autocracy, where, decisions, major decisions that affect the community are made by just a handful of people, it's a system of governance I don't appreciate and I don't think I would want to live in a system of governance like that, especially when there is a lack of transparency, in there » (OE4)

Ressources humaines, financières et structuration

Nation conventionnée

Les ententes entre la nation Crie et les gouvernements donnent aux communautés Cries un pouvoir décisionnel dans la gestion des ressources naturelles, dans le développement et la protection du territoire. Les ententes permettent aux communautés Cries de disposer d'importantes ressources financières. Grâce à l'éducation, les membres des communautés, en particulier les *tallymen*, ont de plus en plus de capacités de s'impliquer dans la gouvernance et de réagir aux impacts environnementaux. Les membres des communautés utilisent les moyens de communication modernes (ex : réseaux sociaux) pour échanger des informations au sujet de leurs préoccupations environnementales.

« A lot of the tallymen are now from a new generation where they can read right and, you know, negotiate, and they create these forums, they start talking, and with these social media that's happening on Facebook, they contact each other » (OE5)

Malgré les ressources financières et l'éducation des membres des communautés, plusieurs participants ont témoigné d'un manque de structuration dans la communauté et à l'échelle de la Nation qui limite l'efficacité de la gestion du territoire et crée des tensions sociales.

« I think the capacity is there, to be able to be involved in decision making, when it comes to natural resources, not all there but, a good portion of it. But it's just, how we're structured, and the way we do things, we could improve it, revamp it, in order for us to be able to be more involved, out there. » (OE4)

Malgré le cadre prévu dans l'entente de la Paix des Braves, des manques ont été évoqués dans l'administration des relations entre les compagnies d'exploitation des ressources naturelles et les utilisateurs du territoire au sein de la communauté, en particulier concernant le suivi de la mise en œuvre des ententes. Certains participants suggèrent qu'il serait d'une part nécessaire de renforcer le suivi des mesures d'harmonisation forestières pour assurer que les demandes des utilisateurs du territoire soient réalisées par les compagnies, et ainsi limiter les frustrations des utilisateurs. D'une autre part, davantage de suivi de la réalisation des projets des bénéficiaires des compensations serait nécessaire afin de s'assurer que l'argent soit utilisé conformément aux objectifs des programmes de compensations. Ce suivi permettrait de limiter les utilisations de l'argent non appropriées et les conflits de répartition des bénéfices au sein des familles.

« there is areas there where we could improve [...] because under Paix des Braves you have monitoring, you have people that'll go check if there's complains with the approved annual forest management plans, and there is no system in place for us to have somebody to go check on the forestry company over here, or have somebody check, say drilling areas for mining, or have somebody check if these Niskamoon projects are being implemented by the tallymen, [...] so you need a

system out there where people could go in to go check, but right now we don't have a monitoring system in place, an effective system. If you don't have a system in place, [...] you're gonna have violations by the companies, because you know the Cree are not gonna come in and check anyway » (OE4)

Plusieurs participants ont pointé la nécessité de restructurer le département en charge de la gestion du territoire et des ressources naturelles de la communauté. Malgré le cadre donné par l'entente de la Paix des Braves, la gestion des relations avec les compagnies d'exploitation des ressources est fragmentée selon les différents secteurs (foresterie, hydro-électricité, mines). Selon les témoignages, cette structure limite la capacité de la communauté à jouer son rôle dans le développement du territoire et des ressources naturelles. L'administration des relations entre les compagnies d'exploitation des ressources naturelles et les utilisateurs du territoire serait améliorée en regroupant tous les secteurs d'exploitation des ressources dans un même département.

Plusieurs participants ont rapporté qu'il manquait un poste au sein du département des ressources naturelles de la communauté dont la fonction serait de gérer les relations entre les compagnies minières et les utilisateurs du territoire. Mettre en place ce poste permettrait d'améliorer les relations entre les compagnies minières et les utilisateurs du territoire, et de limiter les mésententes dues à des décisions sans concertation avec les utilisateurs (entre utilisateurs et leadership, ou entre utilisateurs et compagnies).

Selon plusieurs participants, il serait nécessaire de développer une vision à plus long terme de la gestion du territoire dans leur communauté. Par exemple en mettant en place un plan d'aménagement du territoire sur plusieurs années, à l'instar des plans de gestion forestière des compagnies et du gouvernement.

« you know these forestry companies have twenty five year management plans, forestry management plans, but in the Cree nation, like in Ouje Bougoumou, we don't even have, you know, long term plans, not just the forestry but in the mining, you know, there is no long term plans and we need to develop those things » (OE5)

De manière plus générale, l'attribution de mandats précis à chaque instance améliorerait l'efficacité de la gouvernance en limitant la confusion. L'adoption d'une constitution² est vue comme un bon moyen d'arriver à ce résultat.

Nations non-conventionnées

- **Limites de ressources humaines et financières**

Les participants des deux communautés non-conventionnées ont expliqué que les capacités de leurs communautés de participer à la gouvernance sont limitées par le manque de ressources financières. Les communautés autochtones sont très sollicitées en ce qui concerne le territoire, notamment pour répondre aux consultations et aux demandes des compagnies d'exploitation des ressources naturelles. Le financement des services des communautés en charge de gérer les consultations est insuffisant par rapport au travail que requièrent la gestion des consultations, la gestion des relations avec les compagnies d'exploitation des ressources naturelles et la gestion des problématiques environnementales.

Bien qu'une amélioration des capacités des communautés en termes d'organisation et de compétences soit perçue, le nombre de postes reste limité. La gestion des consultations et des relations avec les compagnies monopolise le temps des employés de la communauté. Les communautés ont besoin d'accéder à du financement additionnel afin d'employer davantage de personnes pour assurer la gestion des consultations.

« Je pense qu'il y a une meilleure capacité qu'auparavant, surtout du fait qu'on a des gens à présent qui sont formés dans la communauté, qui peuvent expliquer aux membres de la population comment ça fonctionne, tout ça. Je pense qu'on est mieux outillés que dans les années passées. » (PE2)

² Une constitution Crie a été adoptée depuis l'Entente sur la Gouvernance de la Nation Crie (2016)
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1500394750433/1500394844909>

« On est de moins en moins financés pour faire ce travail-là. [...] On a pas les moyens d'avoir plus de staff présentement. » (PE1)

« la capacité est déficitaire » (PE5)

« demain matin ça me prendrait un technicien forestier, ça me prendrait des agents de territoire sur le territoire [...] au niveau de la capacité, on n'est pas tout à fait arrimés encore là-dessus. Parce que le financement n'est pas là. Depuis un mois je suis tout seul, pis j'ai trente-trois familles à gérer. On n'est pas vraiment équipés au niveau des ressources pis des équipement. » (OpE1)

Faute de ressources, les communautés ne peuvent pas assurer le suivi des demandes de la communauté sur le territoire dans le cadre des ententes d'harmonisation forestière.

« On n'a pas les moyens techniquement d'être toujours sur le territoire. De faire, chaque entente s'assurer que le besoin exprimé par le trappeur se reflète sur le territoire après harmonisation forestière. Ce qui amène souvent des frustrations, des conflits. » (PE1)

Les communautés manquent également de membres qualifiés pour assurer la gestion des dossiers sur le territoire, notamment dans les secteurs forestier et minier. Les communautés doivent souvent faire appel à des consultants externes pour examiner les rapports techniques (ex : ingénieurs forestiers).

« mettons si j'avais de l'argent, demain matin je pourrais pas engager un Autochtone d'ici, parce qu'il n'a pas la formation nécessaire. Donc ce que je dois faire encore c'est d'aller chercher une ressource extérieure, pis tenter de faire une formation à une personne, parce que j'ai pas de personne qui sort de l'école, formée pour faire ce genre de travail là. [...] C'est comme moi, moi je l'ai appris sur le tas » (OpE1)

« pour engager des professionnels pis tout ça pour étudier tous les gros rapports techniques, c'est très peu, il n'y a rien [...] ça te prend un biologiste, ça te prend un géographe, un forestier, ça prend toutes sortes de spécialités » (PE5)

Plusieurs participants ont témoigné de leur sentiment d'iniquité par rapport aux moyens dont dispose leur communauté en comparaison à ceux dont disposent les compagnies et les gouvernements.

« Oui, pis quand tu fais affaire à l'appareil gouvernemental ou bien à l'industrie forestière, eux autres sont super équipés. Tandis que nous autres on est juste à l'affut de... d'eux autres là. » (OpE1)

Il a été mentionné dans les deux communautés non-conventionnées que le financement gouvernemental ne permet pas aux communautés de se doter des capacités adéquates pour participer aux consultations et à la gouvernance du territoire. Les ressources des communautés (techniques, humaines, financières) sont saturées par les sollicitations des compagnies et des ministères, ce qui limite fortement leurs possibilités d'être employées pour le développement communautaire. Le financement accordé limite les communautés à une capacité de réponse aux consultations qui satisfasse les obligations légales des compagnies et du gouvernement, sans donner les moyens aux communautés de se développer comme elles le voudraient.

« les sous qu'ils donnent pour les permis et autres fins qu'on appelle, sont vraiment pas... c'est une vraie joke, pour moi. [...] on parle vraiment d'un petit montant, [...] il y a des gens qui sont juste pris à répondre à répondre à répondre à répondre. » (PE5)

« les Cris sont beaucoup plus structurés au niveau des moyens. Ils ont la Cree Trappers Association, ils ont le Conseil Cris-Québec qui gère tout aussi un paquet de trucs à partir de Montréal, ils ont toutes les associations ou les regroupements à l'intérieur des communautés. Ils ont le tallyman, le tallyman a un pouvoir délégué à l'intérieur de la convention de la Baie-James, nous c'est pas le cas. Il y a des consultations réelles qui sont faites au niveau des Cris, pour l'exploitation du territoire. Ils ont même leur bureau régional des mines. Mais nous on n'a pas les moyens de se regrouper avec les autres communautés. [...] on a les moyens pour survivre mais c'est à peu près tout. C'est une belle tactique gouvernementale de pas nous financer pour pas trop répondre à leur consultation. » (PE1)

Selon les participants, les communautés devraient recevoir des compensations pour la perte d'usage de territoire causée par l'exploitation des ressources naturelles. Les compensations permettraient notamment aux communautés d'accorder davantage de ressources à la gestion des consultations. Plusieurs participants estimaient qu'il serait juste qu'une part du financement des consultations provienne des profits tirés de

l'exploitation des ressources naturelles par les compagnies, dans le cadre d'ententes avec les communautés, comme des redevances par exemple. Un système de compensations permettrait aux communautés de diversifier leurs sources de financement, d'acquérir une plus grande autonomie financière vis-à-vis du gouvernement, d'acquérir une plus grande capacité et autonomie dans la prise des décisions qui concernent le territoire, et de s'impliquer dans le développement économique.

« Les compagnies devraient payer une partie [du coût des consultations] eux-mêmes aussi. C'est eux-mêmes qui veulent faire des choses sur le territoire, ben ils devraient payer pour tout ce qui doit découler comme besoins pour répondre à leurs demandes. Si on a besoin de telle ou telle expertise, c'est eux-mêmes [les compagnies d'exploitation des ressources naturelles] qui devraient payer. Normalement ça devrait même pas coûter une cent aux Premières Nations parce que c'est pas nous-mêmes qui avons demandé que ces projets-là se fassent sur le territoire. » (PE5)

« Les revenus sur le territoire, ben c'est pas juste pour défendre le territoire, des redevances c'est pour s'intégrer dans la structure économique que le gouvernement crée sur le territoire, s'approprier ça, tout ce qui est économique sur le territoire. » (OpE1)

- **Limite de pouvoir décisionnel sur le territoire**

Dans les deux communautés non-conventionnées les participants ont rapporté que les capacités des communautés de réagir aux changements environnementaux et de participer à la gouvernance sont limitées par le cadre du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada. La Loi sur les Indiens régit la structure administrative des communautés et ne leur confère aucun pouvoir décisionnel sur le territoire.

« les conseils de bande c'est une création des Affaires indiennes [...] ils ont la compétence juste à l'intérieur de la communauté. Ils peuvent faire juste des règlements à l'intérieur de la communauté, mais ils peuvent pas faire des lois à l'extérieur. » (OpE1)

« le pouvoir de décision est pas tellement grand. On a un pouvoir de changer certaines choses, mais pas un pouvoir décisionnel des activités

sur le territoire. Ni au niveau du conseil, ni au niveau des individus. Et ça amène de la frustration. » (PE1)

Afin d'influencer ce qui se passe sur le territoire, les communautés doivent faire recours à la discussion, à l'activisme, aux négociations ou à la justice. Cependant, leurs faibles moyens financiers limitent leurs capacités à poursuivre des démarches judiciaires. Faute de pouvoir elles-mêmes s'engager en justice, la plupart des communautés des nations non-conventionnées dépendent des jugements de la Cour suprême du Canada rendus dans d'autres régions pour progresser dans la défense de leurs droits et intérêts sur le territoire.

« On attend les jurisprudences de ce qui se passe ailleurs au Canada au niveau de la Cour suprême pour pouvoir faire valoir un droit. C'est tout. » (PE1)

Le règlement des revendications territoriales par la mise en place d'une entente d'autonomie gouvernementale est perçu comme un moyen primordial pour que les communautés obtiennent un pouvoir décisionnel sur leur territoire.

« tant et aussi longtemps qu'on n'a pas un traité, une entente avec le gouvernement, on n'a pas vraiment de capacité de pouvoir décider de ce qui se passe dans nos territoires. » (OpE1)

« on fonctionne encore sur la Loi sur les Indiens, pis la loi sur les Indiens c'est le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada. Nos finances ça vient de là. [...] On voudrait bien décider notre présent pis notre avenir mais c'est dur avec le ministère des Affaires autochtones. Ça prend un traité pour nous autres. » (OpE3)

« mais, en tout cas, tant qu'il n'y aura pas d'entente entre la première nation pis le gouvernement [...] les premières nations vont être perdantes. Parce que là t'as beau leur donner ta façon de voir les choses, [...] ils sont pas nécessairement obligés de te suivre. » (PE5)

Certains participants étaient préoccupés car ils doutaient des capacités de leur nation à assumer l'autonomie gouvernementale, notamment à cause du faible taux de scolarité des membres de leur communauté et du fort taux de décrochage scolaire des jeunes.

« ...tu sais la scolarité chez nos jeunes, il y a beaucoup de décrochage qui se fait. En vue de mettons de prendre la relève si jamais il y a un traité qui se fait, si jamais le gouvernement Atikamek il est reconnu, est-ce que demain on est prêts? Je ne penserais pas. [...] On n'a pas les ressources nécessaires locales. [...] Les faiblesses c'est plus ça, c'est la relève » (OpE1)

CHAPITRE 5 : DISCUSSION

Ce projet avait pour objectifs de décrire les effets des changements environnementaux sur la cohésion sociale dans trois communautés autochtones du nord-ouest du Québec, et de mettre en lumière les facteurs de résilience des communautés face aux changements environnementaux, avec une attention particulière envers la gouvernance. Les résultats montrent que dans les trois communautés participantes, l'exploitation des ressources naturelles et les changements climatiques fragilisent la cohésion sociale car ils affectent le socle culturel qui relie les membres entre eux. Cependant, les dissensions les plus marquantes au sein des communautés ou entre les communautés sont provoquées par les questions de gouvernance associées au territoire. Les résultats montrent que la participation à la gouvernance environnementale et l'accès à des ressources financières suffisantes sont des conditions essentielles à la résilience des communautés face aux changements environnementaux, car elles permettent de renforcer leur contrôle sur le territoire. Les communautés doivent également accéder aux bénéfices économiques de l'exploitation des ressources naturelles pour leur développement communautaire. Cependant, le maintien de la cohésion sociale et des capacités d'action des communautés face aux changements dépend de la façon dont les communautés organisent leur gouvernance interne.

Impacts sur la cohésion sociale

Impacts de l'exploitation des ressources naturelles et des changements climatiques

À cause de la perte d'habitats naturels, de la pollution et du dérangement qu'elles provoquent, l'exploitation forestière, les activités minières et les installations hydro-

électriques diminuent la possibilité de pratiquer certaines activités traditionnelles sur le territoire et entraînent des changements des pratiques. Par exemple, les participants ont mentionné que la chasse et la trappe sont impossibles dans les zones fraîchement coupées car les interventions forestières font fuir les animaux. Cependant, il arrive que certaines espèces de gibier comme le lièvre ou l'original reviennent dans les zones déboisées après quelques années car elles se nourrissent de la régénération forestière (Jacqmain et al., 2007; Tendeng et al., 2016).

Les changements climatiques perturbent le rythme saisonnier des activités sur le territoire (ex : périodes de chasse), et augmentent les dangers (ex : rafales de vent, crues, écarts de température plus élevés, glace mince). Ces changements créent de l'insécurité chez les utilisateurs. Ces résultats sont similaires à ce que présente la synthèse de Downing et Cuerrier (2011) sur les impacts des changements climatiques dans les communautés autochtones du Canada. Qu'elles soient d'origine climatique ou anthropique, les transformations du territoire affectent émotionnellement les membres des communautés, en particulier ceux dont le lien identitaire au territoire est fort. Ce résultat se retrouve aussi dans les études de Whiteman (2004), avec les Cris, et Willox et al., (2012), dans la communauté Inuit de Rigolet.

Comme l'ont expliqué Kneeshaw et al. (2010), les résultats montrent que le développement des chemins – associé à l'exploitation des ressources naturelles – entraîne l'augmentation de la fréquentation du territoire et de la pression sur les ressources (notamment fauniques). Le nombre de personnes en forêt augmente, notamment les chasseurs, et cela entraîne plus de compétition et de frictions entre les utilisateurs autochtones et non-autochtones, ainsi qu'entre utilisateurs autochtones.

Les changements des relations entre Autochtones sur le territoire sont associés à la perte de certaines valeurs traditionnelles, notamment le partage et la réciprocité (ex : demander l'autorisation d'aller chasser sur le territoire utilisé par une autre personne et partager le gibier avec cette personne). Ces changements ont aussi été évoqués par

Basile (2017) et Vincent (2016)). La perte de certaines pratiques qui assuraient de bonnes relations entre utilisateurs est associée aux ruptures de transmission de savoirs entre générations, notamment celles provoquées par les pensionnats, ce dont a également traité Éthier (2016) chez les Atikamekw. La baisse de ces pratiques diminue les relations entre utilisateurs et augmente les possibilités de tensions et de conflits pour les ressources fauniques (Natcher, 2009).

L'exploitation des ressources et l'augmentation de la fréquentation dérangent et préoccupent les membres des communautés. De ce fait, il était plus difficile pour les participants de trouver la paix et le ressourcement sur le territoire. Comme l'expliquent Willox et al., (2012) et Kant et al., (2014), les membres des communautés qui ont moins d'occasions de ressourcement sur le territoire sont plus exposés à des troubles émotionnels et psychologiques (ex : stress, colère, dépression).

Les changements environnementaux se répercutent sur les relations intergénérationnelles, en diminuant les occasions de transmission de savoirs culturels et écologiques, car le territoire connu par les générations plus âgées n'est plus le même que le territoire d'aujourd'hui. Ce phénomène a également été observé dans d'autres études réalisées dans différentes communautés autochtones au Canada (Basile et al., 2017; Kant et al., 2014; Royer et Herrmann, 2013; Whiteman, 2004). Les changements environnementaux peuvent diminuer l'attrait des jeunes envers le territoire lorsqu'ils perçoivent que le territoire est trop dégradé pour y pratiquer des activités culturelles. Ainsi, les changements environnementaux participent à creuser l'écart entre les jeunes et les aînés, dont les pensionnats et la sédentarisation ont marqué le commencement, comme l'explique Bousquet (2001).

Dans une certaine mesure, les membres des communautés adaptent leur mode d'utilisation du territoire et leur rythme de vie aux changements environnementaux et sociaux. Le mode d'utilisation du territoire des membres des communautés est passé de longues périodes saisonnières à de courtes périodes adaptées à l'emploi du temps de

travail (pendant les fins de semaines ou pendant les semaines culturelles). Les activités sur le territoire se tournent vers la chasse sportive ou servent à fournir un soutien économique aux familles, ce qu'a aussi expliqué Natcher (2009) dans son étude du rôle des activités de subsistance pour les Autochtones du nord du Canada. Les utilisateurs poursuivent leurs activités dans des zones moins perturbées. Certains vont sur le territoire en dehors des périodes de chasse des non-Autochtones afin d'éviter les conflits.

Cependant, certaines formes de changements du mode d'utilisation du territoire sont aussi associées à des pertes culturelles (langue, pratiques, relation avec le territoire, rythme de vie, partage), ce dont ont également traité Cuerrier et al. (2012). La relation entre les Autochtones et les changements environnementaux est ambiguë. Par exemple, LeClerc et Keeling, (2015) ont expliqué que sur l'ancien site minier de Pine Point (Territoires du Nord Ouest) les Autochtones se servaient des transformations du territoire provoquées par l'activité minière au bénéfice de la chasse et de la trappe. Notre étude montre que certains éléments pouvant être perçus comme des formes d'adaptation des communautés aux changements environnementaux sont aussi associés à des pertes. Par exemple, l'utilisation des chemins et des équipements motorisés, l'économie mixte entre travail et activités de subsistance, sont aussi associés à une diminution de l'accès à cause de l'emploi du temps du mode de vie en communauté, et, comme en traitait Natcher (2009), de la dépendance envers l'argent pour se déplacer sur le territoire.

Lorsqu'ils perturbent le territoire et le mode de vie qui en dépend, les changements environnementaux fragilisent la cohésion sociale, car ils affectent le lieu d'appartenance et l'identité collective des membres des communautés. Ce résultat est similaire à ce que décrit Saint-Arnaud (2009) par la « forêt-parenté/communauté » (p.142) dans son étude avec les Anicinapek de Kitcisakik. La plupart des membres des communautés participantes avaient des sentiments d'incertitude, d'inquiétude et d'insécurité au sujet de l'avenir de leur utilisation du territoire. Ils se demandaient

jusqu'à quel point leurs communautés pourront s'adapter. Ces sentiments étaient particulièrement ressentis par les participants qui avaient peu de pouvoir face aux changements environnementaux.

Pouvoir face aux changements environnementaux

Communautés non-conventionnées

Bien qu'elles aient certaines différences géographiques, culturelles ou en termes d'organisation interne, les deux communautés non-conventionnées ont montré une position similaire dans la gouvernance environnementale. Les communautés non-conventionnées participantes n'avaient pas de pouvoir décisionnel légalement défini sur le territoire. Faute d'entente sur les revendications territoriales ou d'autonomie gouvernementale, les possibilités d'influence des communautés non-conventionnées sur le territoire se restreignaient aux mécanismes de consultation prévus par l'État, à l'activisme et à la négociation, ainsi qu'aux arrangements avec les compagnies qui peuvent en découler (ex : ERA). Ce résultat fait écho aux conceptualisations de la gouvernance environnementale par Lemos et Agrawal (2006) et Prno et Scolombe (2012), en le sens que, si elles souhaitent obtenir une influence plus grande sur la gouvernance environnementale que ce que leur permettent les mécanismes étatiques ou leurs relations avec les compagnies, les possibilités des communautés non-conventionnées relèvent de leurs capacités d'action comme acteurs dans la société civile (notamment l'activisme et les négociations). Ce résultat rejoint aussi les travaux de Beaudoin et al. (2015) sur l'influence de la communauté Innu d'Essipit sur la gouvernance forestière.

Les communautés non-conventionnées participantes étaient insatisfaites du processus de consultation en foresterie car elles considéraient que ce processus ne leur donnait pas de pouvoir sur l'aménagement forestier au-delà de la sélection de l'emplacement des coupes. Concernant les autres secteurs d'exploitation des ressources (notamment les mines et l'hydro-électricité), le gouvernement du Québec a la responsabilité de

consulter les communautés au sujet des projets susceptibles de porter atteinte aux droits autochtones. Pour faire respecter leurs droits et faire valoir leurs intérêts dans le développement, les communautés non-conventionnées doivent faire la preuve de l'impact potentiel des projets sur leurs droits, et entrer dans un rapport de force avec les compagnies et les gouvernements. Elles doivent s'appuyer sur leurs propres capacités de négociation et de revendication. Etant donné que leurs ressources et leurs capacités sont inférieures à celles des compagnies ou des gouvernements, les communautés sont placées dans une situation d'infériorité lors des négociations. Ce résultat rejoint ceux de Caine et Krogman (2010) et Knotsch et al. (2010) sur la situation des communautés vis-à-vis des ententes sur les répercussions et les avantages avec les compagnies d'exploitation des ressources naturelles.

Les communautés non-conventionnées se sentaient exclues du développement qui se passait sur leurs territoires ancestraux. Les modifications du territoire effectuées sans leur participation et leur consentement étaient considérées par les communautés comme une atteinte à leurs droits ancestraux. Les communautés considéraient que peu d'efforts étaient faits pour les intégrer à la prise de décision; elles ne se sentaient pas plus considérées que n'importe quelle autre partie prenante dans le processus décisionnel et considéraient cette situation comme inacceptable puisqu'elles souhaitaient traiter de nation à nation avec les autorités gouvernementales. Cette situation est également décrite par Stevenson et Webb (2003). Souvent, les processus de prise de décision ne correspondent pas à la culture ni aux façons de faire des Autochtones, ce qui explique leur faible participation dans les structures décisionnelles et la perception erronée qu'ils n'ont pas d'intérêt à participer aux prises de décisions. Par exemple, les aînés s'exprimant presque exclusivement en langue autochtone sont discriminés car les langues dominantes sont le français ou l'anglais. Aussi, la complexité du vocabulaire utilisé par les représentants de l'industrie ou du gouvernement fait souvent frein à la participation autochtone aux structures de

gouvernance environnementale. Ce résultat est similaire à celui de Robson et al. (2010) sur l'implication du public dans l'aménagement forestier en Ontario.

Les communautés non-conventionnées dénoncent une situation d'iniquité dans la répartition des richesses découlant de l'exploitation des ressources naturelles, et un sous financement de la part des gouvernements. La plupart des profits tirés de l'exploitation des ressources naturelles ne reviennent pas aux communautés. Les communautés souhaitent recevoir davantage de bénéfices du développement de l'exploitation des ressources naturelles, notamment via des compensations et des redevances. Cette volonté est aussi présente dans l'analyse de Martin et Girard (2009) sur le rapport à la forêt des premières nations du Québec. Les capacités des communautés non-conventionnées de participer à la gouvernance environnementale sont limitées par un manque de ressources financières, notamment pour développer leurs services en charge du territoire et des ressources naturelles.

Les Autochtones ont été séparés physiquement et culturellement du territoire par la création des réserves et les pensionnats, et écartés administrativement des processus décisionnels afin que les ressources du territoire soient plus facilement exploitées au profit de la société dominante. Les membres des communautés dénoncent ce processus que l'on peut considérer comme une dépossession environnementale, comme en traitent Tobias et Richmond (2014).

Communauté conventionnée

Depuis la signature de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois, les communautés Cries ont un pouvoir décisionnel sur le territoire, qui s'affirme au fur et à mesure des ententes et des négociations avec les gouvernements (Papillon et Sénégal, 2011; Salée et Lévesque, 2010). Les ententes transfèrent à la nation Crie de plus en plus de responsabilités gouvernementales (gouvernement, lois, constitution). Selon la terminologie proposée par Lemos et Agrawal (2006) et Prno et Slocombe (2012), de plus en plus de mécanismes d'influence de la nation Crie sur le territoire relèvent d'une

gouvernance d'État. La nation Crie exerce un contrôle grandissant sur le développement du territoire et sur l'exploitation des ressources naturelles, en particulier depuis l'entente de la Paix des Braves signée en 2002 (Salée et Lévesque, 2010). Sur la plus grande partie de leur territoire, les Cris participent à la gouvernance des ressources naturelles en vertu d'accords de cogestion (Wyatt et al., 2013) (par exemple via le Conseil Cris-Québec sur la foresterie et le Gouvernement Régional Eeyou Istchee – Baie James). Les communautés Cries ont un contrôle total sur les terres de catégorie I, situées à proximité des villages.

Globalement, les maîtres de trappe sont satisfaits du processus de consultation en foresterie (et des compensations), à l'exception de certains manques de mise en œuvre des ententes d'harmonisation de la part des compagnies forestières. Concernant les autres secteurs d'exploitation des ressources, les ententes donnent un pouvoir aux communautés Cries sur les projets. Cependant il existe un flou concernant la manière dont doivent se passer les relations entre les communautés et les compagnies, en particulier dans le secteur minier. Plusieurs témoignages rapportent que les ententes destinées à encadrer les relations entre les compagnies et les communautés manquent de précision, font l'objet de différentes interprétations ou sont mal mises en œuvre, ce qui limite les capacités des communautés et entraîne des dissensions. Les questions sont de savoir : Qui doit prendre les décisions? Qui doit être consulté? Quels rôles ont les différents acteurs dans la gouvernance (Grand conseil des Cris, Conseil de bande, maître de trappe)? Ces questions sont également soulevées par Whiteman (2004).

L'adoption de la constitution de la Nation Crie à l'automne 2016 est perçue comme une solution aux problèmes liés à la gouvernance interne de la Nation Crie. En fournissant une référence à la Nation pour définir clairement les rôles et les pouvoirs, elle renforce la légitimité des acteurs de gouvernance (ex : Gouvernement de la nation crie, conseils de bandes) et limite ainsi la confusion liée à la prise de décision. On retrouve dans les travaux de Gruber (2010), et de Lockwood et al. (2010) l'importance de la clarté des

règles, procédures et règlements et de la légitimité des acteurs pour une bonne gouvernance.

Liens entre pouvoir décisionnel et cohésion sociale

La prise de décisions concernant le territoire peut mener à des conflits entre le conseil de bande et les utilisateurs du territoire quand le conseil de bande prend des décisions sur le territoire de la communauté sans que les utilisateurs n'aient eu leur mot à dire dans le processus décisionnel. Les conflits surviennent en particulier lors d'ententes entre la communauté et les compagnies d'exploitation des ressources (ex : ERA). Lorsqu'un projet d'exploitation des ressources (ex : une mine) est réalisé sur le territoire de la communauté et que les utilisateurs du territoire affectés ne sont pas en accord avec le projet, ceux-ci sont sans pouvoir face à une compagnie lorsqu'une entente a déjà été conclue avec le conseil de bande. Les personnes affectées se sentent alors écartées du processus de prise de décisions, ce qui dégrade leur relation avec leur leadership, notamment en ce qui concerne la confiance. Le manque d'implication des utilisateurs dans la prise de décision fait également frein à l'établissement de bonnes relations entre les utilisateurs du territoire et les compagnies (Asselin, 2011; Whiteman, 2004).

Le manque de pouvoir amplifie les impacts des changements environnementaux, car il les associe à des sentiments d'impuissance, de frustration, et entraîne de la colère, et souvent un sentiment d'iniquité. On retrouve ces sentiments dans toutes les communautés qui ont participé à la recherche, par les personnes qui manquent de pouvoir sur la situation de leur territoire. Dans les communautés qui ont un pouvoir décisionnel sur le territoire, ces sentiments sont parfois ressentis par certains membres à cause de leur manque d'intégration dans les processus décisionnels, ce qui crée des dissensions internes. Dans les communautés qui n'avaient pas de pouvoir décisionnel, le sentiment d'impuissance face au territoire était davantage répandu et partagé.

L'abandon des formes de gouvernance traditionnelles et l'imposition d'un système de gouvernance étranger, en particulier les conseils de bandes depuis la Loi sur les Indiens (1876), explique une grande partie des problèmes actuels (comm. pers. M. J. Kistabish. 2018). Comme l'a expliqué Morissette (2005) en contexte Atikamekw, notre étude montre que les transformations du mode de gouvernance autochtone ont notamment eu pour effet d'augmenter les clivages sociaux et des inégalités entre les membres, et ont entraîné l'émergence d'une élite autochtone.

Argent et engagement des communautés dans l'exploitation des ressources naturelles

Par le travail ou par les compensations issues de l'exploitation des ressources naturelles, l'entrée d'argent dans le mode de vie des membres des communautés est souvent associée à l'amplification de l'individualisme. Les gens deviennent davantage dépendants de l'argent pour subvenir à leurs besoins (notamment pour se procurer de la nourriture, de l'équipement, et pour construire des camps), et dépendent moins de la communauté et des activités de subsistance. Comme l'expliquent Ford et al., 2008 et Natcher (2009), l'influence de l'argent affecte la cohésion sociale des communautés en diminuant l'importance des activités de subsistance, du partage de nourriture traditionnelle et de la réciprocité. Aussi, l'argent peut se révéler un point de discorde entre membres des communautés et être un frein à la solidarité, notamment à cause des inégalités de revenus entre les personnes. Ce phénomène est similaire à ce qu'a expliqué Bousquet (2012) sur le rapport entre l'argent et la solidarité entre Autochtones.

La répartition de l'argent des compensations entraîne des dissensions et des sentiments d'iniquité entre les familles au sein des communautés, en augmentant les inégalités économiques entre les membres. Ce résultat rejoint ce que décrivent Rodon et Lévesque (2015) et Gibson et Klinck (2005) sur les impacts de projets miniers dans différentes communautés autochtones du nord du Canada. Lorsque le rapport entre les impacts sur le territoire familial et les compensations reçues ne paraît pas équitable, certaines familles, ou certaines personnes au sein des familles se sentent défavorisées.

Le sentiment d'iniquité est d'autant plus fort lorsque les personnes qui bénéficient des compensations sont moins touchées par les impacts environnementaux que celles qui n'en bénéficient pas.

La prise de position au sujet de l'exploitation des ressources naturelles peut soulever des conflits de valeurs au sein des communautés et au sein des familles. La vision du territoire en tant que source de bénéfices économiques via l'exploitation des ressources naturelles ne s'accorde pas toujours avec la protection du territoire et le paradigme traditionnel. Les études de Booth et Skelton (2011a), et LeClerc et Keeling (2015) témoignent aussi de cette opposition en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest. De nombreux membres qui travaillent dans l'exploitation des ressources sentent que leur travail est contradictoire avec leurs valeurs culturelles, ce qui a également été mentionné par Rodon et Lévesque (2015). Les choix face au développement peuvent affecter les relations entre les membres, selon leur opinion face à l'exploitation des ressources, aux valeurs traditionnelles et à la protection du territoire. Les membres des communautés peuvent avoir des modes de vie très différents les uns des autres, notamment selon leur milieu de vie, dans la communauté ou sur le territoire, selon la part du temps accordée au travail ou à la pratique des activités traditionnelles, et selon leur génération. Comme l'explique Bousquet (2001), la sédentarisation et les pensionnats expliquent une grande partie de la diversité actuelle des modes de vie des membres des communautés. Selon leur mode de vie, les membres des communautés ont des opinions et des intérêts diversifiés face à l'exploitation des ressources naturelles, et cette disparité d'opinions rend les consensus plus difficiles à atteindre au sein des familles et des communautés (Booth et Skelton, 2011a). L'engagement des membres des communautés dans des projets d'exploitation des ressources naturelles est source de conflits entre les personnes partenaires d'un projet et les personnes défavorables au projet. Ces dissensions ont aussi été évoquées par Ensign et al. (2014) et Gibson et Klinck (2005). De plus, les membres d'une

communauté peuvent entrer en compétition pour obtenir un partenariat avec une compagnie.

Fragmentation du territoire et érosion de la cohésion sociale

L'analyse des témoignages sur le rapport avec le territoire dans les trois communautés participantes laisse supposer que le système de terrains de trappe familiaux à limites fixes utilisé pour les consultations et l'attribution des compensations a des effets négatifs sur les relations entre Autochtones au sein des communautés. Le système de terrains de trappe familiaux participe au développement d'un rapport de propriété au territoire chez certains membres des communautés. La conception, l'utilisation et le lien d'appartenance au territoire, tendent à se restreindre au terrain de trappe familial. Les compensations renforcent le sentiment d'appartenance des membres des communautés à leur territoire familial en ajoutant un enjeu financier à la responsabilité du territoire. Les participants ont expliqué que le changement de rapport au territoire est également dû à la rupture de transmission des savoirs et des valeurs traditionnelles provoquée par les pensionnats.

« La guerre des clôtures » est un terme qui a été utilisé pendant les entrevues pour illustrer le fait que des disputent concernant le partage du territoire et des ressources sont provoquées à cause de limites territoriales établies après la colonisation. L'accueil d'autres utilisateurs sur le territoire et le partage de nourriture sont moins fréquents qu'auparavant. De plus, l'augmentation démographique amplifie la compétition pour l'utilisation du territoire et des ressources (p.ex. : orignal). La population augmente, mais pas la taille ni les ressources du territoire. Les questions de succession et d'utilisation future du territoire créent des préoccupations dans les communautés et au sein des familles.

Les témoignages montrent une polarisation progressive des préoccupations environnementales des membres des communautés vers leur terrain de trappe familial. Les personnes se sentent moins concernées par les événements qui ne concernent pas

leur terrain de trappe familial. Plusieurs participants ont constaté la montée d'une mentalité de type « ce n'est pas mon territoire, ce n'est pas mon problème », comparable à la mentalité « NIMBY » (*not in my backyard*) dont traite Dear (1992). Ce changement de rapport au territoire pose le risque d'une perte de soutien entre les membres de différentes familles face aux perturbations localisées qui ne touchent que certains terrains de trappe en particulier (ex : une mine).

Le changement de rapport au territoire est souvent perçu négativement car il est associé à une perte d'esprit communautaire, à la montée de l'individualisme, et à une assimilation culturelle par l'adoption de façons allochtones de penser et d'organiser le territoire. Comme l'explique Leroux (2009), le rapport de propriété au territoire est absent des traditions autochtones. La relation des Autochtones au territoire est basée sur la responsabilité (Éthier, 2011; Leroux, 2009, 2010) et sur l'appartenance collective (Saint-Arnaud, 2009).

Les limites territoriales ont aussi des répercussions négatives sur les relations entre les communautés autochtones. Dans plusieurs situations, l'établissement de limites cartographiques a envenimé les relations entre membres de différentes communautés ou nations. Les chevauchements de territoires sont à l'origine de plusieurs conflits politiques. Par exemple, la CBJNQ a soulevé des tensions dans les communautés limitrophes qui estiment que l'entente chevauche leurs territoires traditionnels et éteint leurs droits ancestraux.

La cristallisation des limites territoriales est survenue par la mise en place de politiques gouvernementales qui n'ont pas considéré le droit coutumier autochtone, notamment les réserves à castor (Leroux, 2009; Vincent, 2016). Ces résultats rejoignent ce qu'explique Vincent (2016) sur le fait que la plupart des dissensions entre Autochtones liées aux limites des territoires ont leur origine dans l'imposition d'un système territorial non-autochtone, avec des limites figées dans le temps et l'espace.

Résilience des communautés face aux changements environnementaux

Ce projet s'est appuyé sur la définition de la résilience communautaire comme l'aptitude d'une communauté à se baser sur certaines ressources pour se rétablir et continuer à fonctionner positivement malgré une perturbation (Norris et al., 2008; Tobias et Richmond, 2014). Les résultats montrent que les communautés font davantage face à un processus continu de transformation du territoire, de la gouvernance et de la cohésion sociale, qu'à une perturbation précise et fixe dans le temps. Dans ce contexte, il serait plus approprié de voir la résilience des communautés comme leur capacité à garder leur cohésion, leur identité collective et la santé et le bien-être de leurs membres face au changement.

Le pouvoir décisionnel, les ressources financières et le développement économique sont souvent considérés comme des facteurs prépondérants de l'amélioration de la situation socio-économique des communautés (Richmond et al., 2005), et de leur résilience face aux changements environnementaux (Norton-Smith et al., 2016). Les résultats confirment cela, mais montrent que ces éléments peuvent également avoir l'effet inverse selon la façon dont les décisions environnementales sont prises au sein des communautés, selon la façon dont les communautés reçoivent et distribuent les ressources financières, et selon la façon dont les communautés s'engagent dans le développement économique. En mettant en perspective les commentaires des membres des trois communautés, la section ci-dessous met en évidence certains facteurs pouvant maximiser les capacités des communautés à participer à la gouvernance environnementale, tout en maintenant leur cohésion sociale (Tableau 6.1).

Tableau 6.1. Facteurs de résilience des communautés face aux changements environnementaux.

Facteurs de résilience	Effets pour les communautés	Moyens d'application possibles
Soutien et liens sociaux	Favorise la collaboration, l'entraide, la santé des personnes et la transmission des connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> • Activisme politique pour la défense des droits. • Activités et espaces communautaires.
Contrôle sur le territoire	Atténue les impacts des changements environnementaux; équilibre l'utilisation autochtone du territoire et l'exploitation des ressources.	<ul style="list-style-type: none"> • Traités modernes. • Autonomie gouvernementale. • Ententes de cogestion.
Ressources économiques et partage des bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles	Finance les capacités d'action des communautés, l'autonomie, et le développement communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Redevances, compensations, engagement dans le développement économique. • Gestion communautaire de l'argent; plans à long terme.
Lien au territoire communautaire	Développe le sentiment d'appartenance collectif, favorise l'implication et la solidarité face aux impacts environnementaux. Favorise la santé des membres des communautés.	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'organisation du territoire souple, basé sur le droit coutumier. • Activités collectives sur le territoire; enseignements traditionnels.
Implication des membres dans la prise de décision et la collaboration	Met en valeur les savoirs locaux, limite les conflits liés à la prise de décision, stimule les capacités d'action des personnes	Structures de gouvernance locales; restauration de structures traditionnelles.
Information des membres des problématiques environnementales	Renforce les capacités et favorise l'engagement des personnes	Plan de sensibilisation aux impacts environnementaux.
Leadership	Inspire les membres à agir collectivement face aux enjeux environnementaux	Intégration des membres aux processus décisionnels, transparence et équité.

Soutien et liens sociaux

Les participants plaçaient la collaboration entre les membres et la confiance envers le leadership comme des conditions cruciales pour que leur communauté progresse vers une meilleure situation. La cohésion sociale doit être forte pour assurer la défense des droits et des intérêts sur le territoire. L'« esprit communautaire » pousse les membres à se soutenir les uns les autres et à agir pour leur communauté. Ces résultats rejoignent les propos de Ensign et al. (2014) sur l'importance de la cohésion sociale des communautés face à l'exploitation des ressources naturelles. La cohésion sociale renforce les capacités des communautés de mobiliser leurs ressources vers un but commun.

Comme l'expliquent Kirmayer et al. (2009), les relations et le soutien social (famille, amis, communauté) font partie intégrante de la résilience des communautés. Ils maintiennent des comportements sains, atténuent la vulnérabilité des personnes en cas d'événements difficiles, et améliorent ainsi la santé des personnes et des communautés (Reading et Halseth, 2013; Wilkinson et Marmot, 2003). Les relations sociales favorisent également la transmission des savoirs traditionnels (Big-Canoe et Richmond, 2014).

Les résultats montrent que l'activisme politique, en particulier la défense des droits autochtones sur le territoire, renforce la cohésion sociale lorsqu'il mobilise l'ensemble d'une communauté autour d'objectifs communs. De telles mobilisations renforcent les capacités d'action collectives des communautés, ce qu'expliquent également Kirmayer et al. (2009, 2011)

Le soutien social et la cohésion sociale sont renforcés par des événements collectifs (ex : pow wow, événements sportifs), des espaces communautaires où les gens peuvent se rassembler (ex : centres communautaires), des programmes ou des services qui amènent les membres ayant des préoccupations communes à se rassembler, avec une

attention particulière envers le partage et la coopération entre les générations (Kirmayer et al., 2009).

Contrôle sur le territoire et autonomie gouvernementale

Le contrôle sur le territoire et l'autonomie gouvernementale des communautés sont perçus comme les éléments essentiels à la résilience des communautés face aux changements environnementaux. La participation des communautés à la planification de l'aménagement du territoire permet que le développement se fasse avec davantage de respect envers les valeurs et les intérêts des communautés. Ces résultats corroborent ceux de Gibson et Klinck (2005) et Richmond et al. (2005) sur le rapport de communautés autochtones au territoire et à l'exploitation des ressources naturelles dans l'ouest et au nord du Canada.

Les communautés ne sont pas strictement opposées à l'exploitation des ressources ni strictement en faveur de la protection du territoire. Bien qu'elles aient des visions différentes, la plupart des communautés souhaitent avoir le contrôle du territoire afin de développer une relation avec l'environnement qui concilie l'exploitation des ressources et la protection de la culture et du mode de vie. On retrouve cette volonté dans les travaux de Beaudoin et al. (2016), Martin et Girard (2009), Rodon et Lévesque (2015) et Salée et Lévesque (2010).

Le contrôle du territoire permet en outre de limiter les impacts négatifs de l'exploitation des ressources naturelles et des changements climatiques dans les communautés, notamment sur l'utilisation culturelle du territoire et sur le lien au territoire, qui sont des facteurs de santé et de résilience communautaire (Kirmayer et al., 2009). Par exemple, l'exploitation des ressources naturelles peut être concentrée dans certaines zones du territoire tandis que les portions de territoire les plus vitales aux activités traditionnelles et à la culture peuvent être préservées. Pour ce faire, des outils de cartographie du potentiel d'intérêt autochtone du territoire peuvent être utiles (Germain et Asselin, 2010). L'accès au territoire et aux ressources fauniques peut être géré selon

les savoirs traditionnels afin de préserver les ressources et de développer des relations saines entre utilisateurs.

Davantage de contrôle sur le territoire et sur le développement des ressources naturelles peut réduire les sentiments d'impuissance et de frustration vécus par les membres des communautés face aux changements environnementaux, à condition qu'ils soient intégrés dans la prise de décision au sein de leur communauté. Le contrôle diminue l'incertitude et l'inquiétude des membres des communautés face à l'avenir de leur relation avec le territoire.

L'autonomie gouvernementale représente une voie d'épanouissement pour les communautés, en sortant de la tutelle gouvernementale. « C'est la possibilité d'être maîtres de son destin, celle de la dignité collective » (Lepage, 2009, p38). L'autonomie gouvernementale favorise l'engagement des communautés dans le développement économique du territoire et leur permet d'accéder à davantage de bénéfices du développement, notamment des ressources financières, des formations et des emplois (Papillon et Sénégal, 2011; Wyatt et al., 2013). Par conséquent, les communautés qui prennent la responsabilité de leur propre développement ont plus de capacités d'affronter les crises sociales et économiques (Ensign et al., 2014; Simpson et al., 2003).

La signature de traités avec les gouvernements provincial et fédéral est perçue comme un moyen exhaustif pour développer le contrôle de leur communauté sur le territoire et assurer le respect des droits autochtones. Les traités confèrent plus de responsabilités aux communautés autochtones concernant la gestion du territoire et des ressources naturelles, notamment par des mesures d'autonomie gouvernementale (AADNC, 2017a).

Les résultats montrent que les capacités des communautés dans la gouvernance du territoire dépendent de l'efficacité de leur gouvernance interne. Comme l'ont expliqué Gruber (2010) et Lockwood et al. (2010), nos résultats montrent l'importance d'une

définition claire des rôles des acteurs et des structures de gouvernance, notamment l'administration des relations avec les compagnies d'exploitation des ressources, pour savoir qui doit être consulté. Nos résultats montrent aussi que les capacités des communautés dans la gouvernance environnementale peuvent être favorisées lorsque tous les secteurs d'exploitation des ressources, ainsi que la protection du territoire et du mode de vie traditionnel sont intégrés dans une même structure.

Ressources financières et partage des bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles

Les ressources financières sont nécessaires pour le développement des capacités des communautés (Norris et al., 2008), notamment en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles (Armitage, 2005; Norris et al., 2008). L'importance des ressources financières pour les communautés est ressortie très clairement des témoignages. Les participants ont également pointé que ces ressources doivent être attribuées dans un souci d'équité vis-à-vis des moyens des compagnies et des gouvernements. L'augmentation des moyens financiers permet le développement de structures de gouvernance interne et l'augmentation des ressources humaines, notamment via l'emploi de personnel qualifié (ex : experts, ingénieurs, techniciens, consultants). Ces résultats ressortent aussi des travaux de Beckley et al. (2002) sur les indicateurs de durabilité des communautés dépendantes de la forêt. Davantage de financement des services en charge du territoire et des ressources naturelles permet aux communautés d'employer plus de personnel et de diminuer la pression de travail que représente la gestion des relations avec les compagnies et les gouvernements (en particulier les consultations). Avec davantage de moyens et de personnel, les communautés peuvent renforcer leur présence sur le territoire et assurer un meilleur suivi des changements environnementaux et des activités des compagnies. Une meilleure surveillance environnementale permet aussi de limiter la frustration et la colère des utilisateurs dues au non-respect des ententes avec les compagnies.

Selon plusieurs participants, les capacités d'action des communautés dans la gouvernance sont une responsabilité gouvernementale, tandis que le développement communautaire et la compensation des impacts des changements environnementaux peuvent être assurés par les ressources issues de l'exploitation des ressources naturelles (redevances, compensations, notamment via des ententes avec des compagnies). Une gestion et une répartition équitable des compensations, notamment en fonction des impacts vécus par les utilisateurs du territoire, permettent de limiter les impacts négatifs sur la cohésion sociale. Les usages abusifs de l'argent, notamment à des fins individuelles à court terme, sont limités lorsque l'argent est consacré à des plans à long terme qui favorisent l'utilisation culturelle du territoire. Par exemple, des plans familiaux d'utilisation des compensations peuvent être mis en place en concertation avec les membres des familles et les gestionnaires des programmes de compensation pour développer des projets familiaux liés à l'occupation et à l'utilisation du territoire sur plusieurs années. Les compensations financières peuvent améliorer la qualité de vie des membres des communautés en augmentant le revenu et en favorisant l'utilisation du territoire, notamment par l'achat d'équipement (ex :véhicule tout terrain, bateau), ou de matériaux de construction pour les camps (Rodon et Lévesque, 2015). Comme l'expliquent Rodon et Lévesque (2015), les compensations et les redevances bénéficient davantage à la santé et au bien-être des communautés lorsqu'elles sont administrées par la communauté.

Les bénéfices économiques que les communautés peuvent tirer du développement des ressources naturelles servent souvent à atténuer les problèmes sociaux engendrés par ce même développement (Ensign et al., 2014). Ensign et al. (2014), et Kirmayer et al. (2009) ont expliqué que les ressources économiques issues de l'exploitation des ressources naturelles améliorent le bien-être des communautés lorsqu'elles sont employées au développement du logement, de l'éducation, des services sociaux et récréatifs. Les revenus peuvent aussi servir au développement de programmes communautaires, notamment afin de développer le lien au territoire (ex : activités sur

le territoire de transmission des savoirs entre les générations). Comme l'ont expliqué certains participants, les ententes avec les compagnies d'exploitation des ressources peuvent également offrir des occasions aux membres des communautés en termes de formation, d'éducation, et augmenter les revenus et les conditions matérielles des familles, bien que cela puisse soulever des conflits de valeurs. On retrouve ces caractéristiques des relations entre communautés autochtones et projets d'exploitation des ressources naturelles dans les travaux de Ensign et al. (2014).

Les traités avec les gouvernements, ainsi que les ententes avec les compagnies d'exploitation des ressources (ex : ERA (Caine et Krogman, 2010)) sont perçus comme des solutions pour assurer aux communautés des rentrées d'argent à long terme. Les avantages reçus par les communautés via les ERA varient d'une entente à l'autre, et le contenu des ententes est souvent peu accessible au public du fait de leur nature privée (clauses de confidentialité) (Gibson et Klinck, 2005; Knotsch et al., 2010; Rodon et Lévesque, 2015). Selon plusieurs chercheurs, une crainte répandue dans les communautés est de se voir réduire certains financements ou services gouvernementaux si les dispositions des ententes avec les compagnies sont connues, notamment les programmes destinés aux questions sociales et de santé (Gibson, 2008; Knotsch et al., 2010; Knotsch et Warda, 2009; O'Faircheallaigh, 2006). De ce fait, les clauses de confidentialités peuvent être recherchées par les communautés. Cependant, en empêchant la transparence, et en limitant les possibilités d'échanges entre communautés sur les contenus des ententes, les clauses de confidentialité peuvent aussi jouer en défaveur des communautés en limitant leurs capacités de négociation (Caine et Krogman, 2010).

Les traités avec les gouvernements permettent que les communautés touchent des redevances et des compensations pour l'exploitation des ressources naturelles et favorisent la participation des communautés au développement économique du territoire (Aragón, 2015; Salée et Lévesque, 2010). L'accès à des ressources financières régulières et l'entrée dans le développement économique permettent aux communautés

une plus grande autonomie financière vis-à-vis des gouvernements, en diversifiant leurs sources de revenus. Au lieu de devoir faire des demandes de financements annuellement ou au cas par cas, les communautés peuvent développer des programmes à plus long terme.

Lien au territoire communautaire

Les participants ont pointé l'importance du lien au territoire sur les capacités de réaction des communautés face aux changements environnementaux. Kirmayer et al. (2011) ont expliqué que le développement du lien au territoire renforce l'ancrage culturel et identitaire des personnes, et les pratiques communautaires sur le territoire favorisent au développement des relations sociales et de la cohésion sociale (Big-Canoe et Richmond, 2014; Kant et al., 2014; Tobias et Richmond, 2014). Le développement du lien au territoire accroît aussi le sens de respect et de responsabilité des personnes envers le territoire, crucial au maintien des capacités d'action des communautés face aux enjeux environnementaux (Tobias et Richmond, 2016). Toutefois, les gens les plus attachés au territoire sont les plus affectés par les changements environnementaux et les plus enclins à s'impliquer dans des actions en réponse aux changements. On peut donc penser que la perte du lien au territoire diminue la capacité de mobilisation des membres des communautés pour la défense de leurs droits sur le territoire.

Les résultats montrent que les changements environnementaux qui ne touchent qu'une partie du territoire communautaire peuvent accentuer les différences entre les familles vis-à-vis de leur territoire. Par contre, les problématiques qui touchent l'ensemble du territoire sont plus propices à entraîner des mobilisations communautaires (ex : changements climatiques). Ces événements peuvent renforcer la cohésion sociale lorsqu'ils provoquent une réaction collective où la communauté se rassemble face à une menace commune. En outre, on lit dans les travaux de Asselin et al. (2015) et de Deutsh et Davidson-Hunt (2010) qu'une répartition homogène des changements

environnementaux entre les terrains de trappe familiaux donne des chances égales aux familles de pratiquer leurs activités culturelles.

Les résultats laissent supposer que la capacité de réaction des communautés face aux changements environnementaux serait favorisée par le développement du sentiment d'appartenance à l'ensemble du territoire communautaire. Selon certains auteurs, le lien entre les membres des communautés et le territoire communautaire peut être développé, par exemple via des camps de jeunes sur le territoire, où sont transmis par les aînés des enseignements traditionnels et des savoirs autochtones; la pratique d'activités traditionnelles collectives comme la cueillette de bleuets et le partage des récoltes dans la communauté; la réalisation de cérémonies traditionnelles sur le territoire; des marches en forêt pendant lesquelles des savoirs liés à la faune et à la flore peuvent être transmis; ainsi que des programmes de soutien à la vie sur le territoire (Kirmayer et al., 2009; Pilgrim et al., 2009; Tobias et Richmond, 2016). Le développement du lien au territoire peut aussi se faire en intégrant des enseignements traditionnels donnés par des membres de la communauté dans la scolarité des jeunes (Big-Canoe et Richmond, 2014).

Pour cultiver une vision et une relation communautaire au territoire, il serait pertinent de baser davantage le système d'organisation du territoire selon le droit coutumier autochtone, comme l'explique Vincent (2016), où l'établissement et la gestion des limites des terrains de trappe familiaux ne seraient pas cristallisés, mais réajustés annuellement par la communauté, en fonction de l'usage et de l'évolution des familles et des ressources.

Implication des membres dans la prise de décision et la collaboration

Les résultats montrent que la participation des membres des communautés aux processus décisionnels favorise la cohésion sociale et les capacités d'action dans la gouvernance environnementale. Ce résultat rejoint les principes d'une bonne gouvernance selon Graham et al. (2003a), notamment en ce qui concerne le territoire.

Les utilisateurs du territoire doivent être placés au cœur des décisions environnementales. Les utilisateurs fournissent des informations et une expertise de qualité, du fait de leurs savoirs traditionnels et de leur présence accrue sur le territoire (Asselin, 2015). Ils sont également les plus exposés aux impacts des changements environnementaux. Les utilisateurs du territoire sont les plus à même d'informer les autres membres de leur communauté sur l'état du territoire et sur les enjeux des changements environnementaux. Ainsi, en favorisant l'implication des utilisateurs du territoire, les communautés valorisent leurs propres ressources et maximisent leur vigilance et leurs capacités de réaction face aux changements environnementaux (Whiteman, 2004). Les représentants des communautés doivent avoir accès à une diversité de perspectives et de connaissances, car, comme l'expliquent Lockwood et al. (2010), aucun acteur n'a la capacité de trouver seul des solutions à des problématiques environnementales qui engagent la communauté.

Selon les témoignages, par l'intégration des membres des communautés à la prise de décision, le système de gouvernance interne peut stimuler l'attitude positive et engagée des membres des communautés en développant leur responsabilité et leur pouvoir d'action sur les problématiques environnementales. On retrouve les bénéfices de l'intégration des personnes aux processus décisionnels dans les travaux de Gil-Rivas et Kilmer (2016), Martin et al. (2018), Wandersman et Florin (2000). L'implication des membres des communautés favorise la considération des intérêts des utilisateurs du territoire dans les processus décisionnels, et la résolution des problématiques environnementales (Maclean et al., 2014). L'intégration des membres dans la prise de décision et la collaboration contribue également au développement d'un sens communautaire et à la confiance entre la population et ses représentants (Norris et al., 2008). Cela suggère que l'intégration peut limiter le risque de conflits entre le Conseil de bande et les membres de la communauté, postérieurs à la prise des décisions environnementales.

La création ou le maintien de structures de gouvernance locales font partie des solutions pour intégrer la population dans les processus décisionnels. Certaines structures traditionnelles (ex : conseil des aînés, conseil des femmes) ont été abandonnées suite à l'imposition par la loi sur les indiens du système des conseils de bande. Ces structures peuvent être remises en fonction. Par exemple, les femmes Atikamekw avaient un rôle déterminant pour la répartition des familles et des activités sur le territoire en organisant les alliances familiales (Basile et al., 2017). Pfefferbaum et al. (2008) ont expliqué que les communautés possédant des structures organisationnelles avec des rôles et des responsabilités claires peuvent favoriser leur adaptation et leur rétablissement. Certains participants ont expliqué que les structures permettent aux membres des communautés de faire émerger collectivement des solutions aux préoccupations environnementales, notamment en rassemblant différents groupes d'utilisateurs du territoire (ex : femmes, trappeurs, aînés). Cependant, les structures portent leurs fruits si elles permettent l'exercice d'un réel pouvoir d'influence et qu'elles servent de base aux représentants des communautés pour prendre les décisions environnementales.

Les actions et les organisations des communautés concernant le territoire mobilisent une faible proportion de la population. Certains groupes participent plus que d'autres, comme les aînés, les utilisateurs du territoire et les personnes les plus attachées au territoire. D'autres, comme les jeunes par exemple, sont moins impliqués. Les témoignages révèlent différentes explications à la faible participation. D'une part, de nombreux membres des communautés se préoccupent peu des décisions concernant le territoire, car le territoire est peu présent dans leur mode de vie, ou parce qu'ils sont peu informés des enjeux des décisions environnementales sur leur qualité de vie et sur leur communauté, ce qu'a également expliqué Bousquet (2016). Plusieurs participants percevaient la faible préoccupation des membres de certaines communautés envers le territoire comme une faiblesse pour la capacité d'action de leur communauté face aux changements environnementaux.

La participation de la population est liée à la façon dont le système de gouvernance est organisé au sein des communautés. Les membres s'impliquent peu lorsqu'ils n'ont pas la perception que leur avis est pris en compte dans les décisions. La forme des structures d'interaction entre la population et le leadership des communautés (ex : assemblées communautaires) n'est pas toujours appropriée à la participation des membres à la prise de décision. Le manque de confiance envers le leadership fait également frein à la participation de la population. Enfin, une partie des membres ne s'implique pas à cause du sentiment d'impuissance et de résignation face aux changements environnementaux et au système de gouvernance.

Information et sensibilisation des membres des communautés

Les témoignages mettent en évidence l'importance de l'information au sujet des enjeux des changements environnementaux et d'exploitation des ressources naturelles pour développer la volonté d'engagement des membres des communautés. La mise en place de plans de sensibilisation communautaires aux impacts environnementaux a été suggérée à cet effet, notamment par des représentations visuelles (par exemple, via des sorties sur le territoire ou des images). Lorsque les membres des communautés connaissent les répercussions possibles des changements environnementaux dans leur communauté et lorsqu'ils voient les impacts sur le territoire, leur volonté d'agir est stimulée. L'information fournit aux personnes les connaissances nécessaires pour prendre position sur les enjeux environnementaux, notamment en ce qui concerne les activités d'exploitation des ressources. L'importance de l'information a également été abordée par Beaudoin et al. (2016), concernant les membres de la communauté d'Essipit et l'exploitation forestière. Le partage d'un niveau d'information commun sur les impacts environnementaux stimule la solidarité à l'échelle de la communauté et facilite la participation et la collaboration des membres des communautés (Pfefferbaum et al., 2008). Quand ils sont informés et sensibilisés au sujet des impacts, les gens se soutiennent davantage les uns les autres. Les membres qui ont une attitude volontaire face aux changements environnementaux sont plus à même de s'impliquer et d'être

initiateurs d'un changement. Comme l'expliquent Beckley et al. (2002) les personnes qui ont une attitude volontaire vers un but commun améliorent la qualité de vie dans leur communauté.

Leadership

La force des communautés dépend de la capacité des membres à agir vers des objectifs communs. Comme l'ont expliqué certains participants, le système de gouvernance doit développer la responsabilité des membres afin de les conduire à se demander « qu'est-ce que je peux faire pour ma communauté, pour mon territoire » plutôt que « qu'est-ce que le gouvernement peut faire pour moi ». L'intégration de la population aux processus décisionnels ainsi que la sensibilisation et l'information sur les changements environnementaux et sur leurs répercussions, sont perçus comme des moyens efficaces pour développer la responsabilité des membres.

Les résultats montrent qu'une relation de confiance entre la population et ses représentants (chef, conseil de bande) est essentielle à la cohésion sociale et aux capacités des membres à agir vers un but commun. Pour ce faire, la transparence est essentielle. Elle passe par la libre circulation de l'information dans la communauté au sujet des processus décisionnels (Lockwood et al., 2010). Comme l'ont expliqué Graham et al. (2003a), suffisamment d'informations doivent être fournies à la population pour les comprendre et les contrôler.

La confiance est renforcée lorsque les représentants des communautés exercent leurs fonctions au profit de l'intérêt de la communauté et non de certaines personnes ou familles. Ce résultat correspond au principe d'équité énoncé par Lockwood et al. (2010), c'est-à-dire, le respect et l'attention envers les points de vue des parties prenantes, sans préjugés personnels, et la prise en compte de la répartition des coûts et des avantages dans la prise des décisions.

Les résultats montrent que le développement d'un rapport paternaliste de la part des représentants des communautés envers la population peut réduire les capacités de

réaction des communautés face aux changements environnementaux. Le système de gouvernance peut diminuer les volontés d'engagement personnel et collectif des membres des communautés, en particulier lorsque leur participation à la prise de décision est faible et lorsqu'ils sont peu informés des décisions et des enjeux qui concernent le territoire et les ressources naturelles. À terme, le paternalisme peut entraîner une relation de dépendance où les membres des communautés se reposent sur le cadre politique, administratif et réglementaire pour la résolution des problématiques environnementales, et perdent la conscience de leur pouvoir d'action individuel et collectif (outre leur participation aux votes). Les travaux de Cuthill et Fien (2005) et de Eade (1997) ont montré que la dépendance nuit au développement des capacités d'action des personnes et des communautés. Un système de gouvernance paternaliste peut nuire à l'esprit communautaire car il diminue la volonté des membres à réagir collectivement et à collaborer. Le paternalisme peut aussi entraîner une perte de confiance de la population envers le leadership lorsque les décisions ne reflètent pas l'opinion de la population. Cette situation peut se produire d'autant plus lorsque les preneurs de décisions ont un mode de vie qui s'éloigne de celui de la majorité des membres des communautés.

Ces résultats correspondent à ceux de Beckley et al. (2002), en ce sens que la qualité du leadership est sa capacité à inspirer les gens à travailler et à collaborer pour atteindre des objectifs communs. Le leadership doit donner la place à la création et au maintien d'un large panel de jeunes leaders. Pour bénéficier à leur communauté à long terme, les leaders doivent voir les autres leaders comme des ressources et des partenaires potentiels, et non pas comme des compétiteurs.

CHAPITRE 6 : CONCLUSION

Ce projet avait pour objectifs de (1) décrire les effets des changements environnementaux sur la cohésion sociale; et (2) mettre en lumière les facteurs de résilience de trois communautés autochtones de la forêt boréale face aux changements environnementaux, avec une attention particulière envers la gouvernance. Les résultats montrent que dans les trois communautés participantes, les changements environnementaux fragilisent la cohésion sociale car ils affectent le lieu et le mode de vie qui sont les piliers de l'identité collective des membres des communautés. Les changements environnementaux perturbent la pratique de certaines activités traditionnelles et transforment le mode d'occupation du territoire. Les changements environnementaux réduisent les occasions de partages collectifs sur le territoire, notamment en famille. Les transmissions intergénérationnelles sont affectées car le territoire s'est transformé si vite qu'une partie des connaissances des aînés ne sont plus applicables aujourd'hui. Les changements environnementaux accentuent la perte d'attrait des jeunes générations envers le territoire et la pratique des activités traditionnelles. Le développement des chemins transforme le mode d'occupation du territoire. Les gens peuvent accéder au territoire plus rapidement, notamment via des équipements motorisés. Comme les membres n'ont pas tous les mêmes capacités de financer l'équipement moderne, des inégalités d'accès au territoire apparaissent. Les chemins vont de pair avec l'exploitation forestière et augmentent la fréquentation d'autres utilisateurs, ce qui provoque des frictions et de la compétition pour les ressources du territoire. Les membres des communautés ont ainsi moins accès à la tranquillité et au ressourcement sur le territoire. Les changements environnementaux

créent un sentiment d'insécurité chez les membres des communautés et menacent la pérennité du mode de vie sur le territoire.

Les impacts des changements environnementaux ressortent particulièrement dans les communautés non-conventionnées, qui n'ont pas l'espace politique et décisionnel leur permettant de prendre des décisions sur le territoire et de concilier leurs activités avec l'exploitation des ressources naturelles. Ces communautés manquent de ressources financières et humaines pour développer leur capacité d'action dans la gouvernance. Grâce aux ententes signées entre la nation crie et les gouvernements fédéral et provincial, la communauté conventionnée affirme son pouvoir sur la gestion du territoire et développe ses capacités humaine, administrative et financière. Dans la communauté conventionnée les impacts des changements environnementaux peuvent être atténués par le contrôle sur le territoire et par des compensations financières. Cependant, la rapidité des changements de gouvernance et de l'entrée des communautés dans le développement économique entraînent de nouvelles pressions sur la cohésion sociale. La structuration interne du pouvoir limite parfois l'efficacité des processus décisionnels, et peut accentuer les tensions qui y sont liées.

Les résultats révèlent que les impacts les plus marquants sur la cohésion sociale proviennent des conflits et des tensions liés à la prise des décisions environnementales et à la répartition des impacts et des bénéfices. Dans les témoignages, les questions de gouvernance surpassaient souvent les changements environnementaux en termes d'impacts sur la cohésion sociale. Bien que le pouvoir décisionnel sur le territoire et l'augmentation des ressources financières soient perçus comme des conditions essentielles à la résilience des communautés face aux changements environnementaux, ceux-ci amènent également de nouvelles pressions sur la cohésion sociale dans les communautés. La prise de décisions environnementales entraîne des dissensions et parfois des conflits, en particulier lors d'un manque d'intégration de la population au processus décisionnel. L'entrée des communautés dans le développement économique provoque des conflits de valeurs. La répartition de l'argent est une source de

préoccupations, de dissensions et d'inégalités entre les membres. L'argent a parfois pour effet d'augmenter l'individualisme au détriment des valeurs communautaires.

Le système d'organisation du territoire par terrains de trappe familiaux utilisé pour la gestion des consultations et la distribution des compensations tend à polariser les activités des membres vers leur territoire familial. Certains membres développent une relation au territoire se rapprochant de la propriété, au détriment de la notion d'appartenance collective. Ce changement de mentalité pose le risque d'augmenter les divisions sociales des communautés selon les limites des territoires familiaux, et de diminuer la solidarité communautaire face aux impacts environnementaux localisés.

L'analyse des témoignages révèle que le pouvoir décisionnel sur le territoire est un facteur primordial de la résilience des communautés face aux changements environnementaux. Le pouvoir décisionnel permet aux communautés de développer leur relation au territoire, en conciliant l'exploitation des ressources naturelles et les activités traditionnelles. La résilience des communautés passe aussi par des ressources financières adéquates. Elles sont nécessaires aux communautés pour développer leurs capacités d'action dans la gouvernance. Le financement des capacités d'action des communautés est une responsabilité gouvernementale. Les communautés doivent également recevoir des bénéfices équitables de l'exploitation des ressources naturelles. Les ressources financières favorisent la résilience des communautés lorsqu'elles sont administrées collectivement, et qu'elles servent au développement communautaire et de l'utilisation du territoire. Les traités modernes sont perçus comme un moyen de développer le pouvoir des communautés sur le territoire, d'augmenter leur autonomie et leurs ressources économiques.

Au sein des communautés participantes, la résilience était favorisée lorsque les membres étaient impliqués dans la gouvernance interne de leur communauté, au même titre que leur communauté prenait part aux décisions qui concernent le territoire. L'implication des membres des communautés valorise les savoirs des utilisateurs du

territoire et limite les conflits postérieurs à la prise de décision. Les structures de gouvernance internes favorisent le travail collectif entre les membres vers des solutions aux problématiques environnementales. La remise en fonction de structures de gouvernance traditionnelles peut amener des solutions aux problèmes posés par l'imposition du système de gouvernance d'inspiration non-autochtone. La résilience des communautés est favorisée par les liens au territoire communautaire car ils renforcent la capacité des membres de réagir face aux enjeux environnementaux. Les liens au territoire peuvent être développés par des activités collectives sur le territoire et des enseignements traditionnels. Le système d'organisation du territoire, de gestion des consultations et des compensations peut stimuler une vision communautaire du territoire lorsqu'il est organisé adéquatement, notamment en s'inspirant davantage du droit coutumier autochtone. L'information des membres au sujet des problématiques environnementales favorise la résilience des communautés car elle fournit les connaissances pour prendre position et s'impliquer. Le système de gouvernance interne stimule l'esprit d'engagement collectif et les capacités d'action des membres des communautés lorsqu'il fait preuve de leadership, en particulier en sensibilisant les membres aux enjeux environnementaux, en les intégrant aux processus décisionnels, tout en agissant avec transparence et équité.

Au final, l'étude montre que l'essentiel des impacts sur la cohésion sociale sont provoqués par l'adoption souvent forcée de fonctionnements, de modes de gouvernance et d'organisation du territoire non autochtones (Conseils de bande, système territorial figé). Les savoirs traditionnels autochtones, l'histoire, les exemples fructueux d'autres communautés autochtones, ou encore les recherches anthropologiques peuvent être des sources d'inspiration pour mettre en place des systèmes de gouvernance, de répartition des richesses, d'organisation et de gestion du territoire qui préservent la cohésion sociale des communautés autochtones.

L'intégration des communautés dans la gouvernance et leur accès aux bénéfices du développement ne sont pas nécessairement synonymes de préservation de la culture et

de la santé des communautés. Réduire le succès des communautés à cette perspective en négligeant la préservation de leurs valeurs, de leur relation au territoire, de leur cohésion et de leur organisation sociale présente des risques de fragmentation des communautés, de perte de résilience et d'assimilation culturelle.

RÉFÉRENCES

- Adger, W. N. (2000). Social and ecological resilience: are they related? *Progress in Human Geography*, 24(3), 347-364.
- Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada. (2017) (Page consultée le 4 avril 2017). Site de Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada. Revendications globales. Adresse URL: <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100030577/1100100030578>.
- Angell, A. C., et Parkins, J. R. (2011). Resource development and aboriginal culture in the Canadian north. *Polar Record*, 47(1), 67-79.
- Aragón, F. M. (2015). Do better property rights improve local income?: Evidence from First Nations' treaties. *Journal of Development Economics*, 116, 43-56.
- Armitage, D. (2005). Adaptive capacity and community-based natural resource management. *Environmental Management*, 35(6), 703-715.
- Asselin, H. (2007). *Emplois en dents de scie. Exploration des facteurs invoqués pour expliquer les crises dans l'industrie forestière québécoise*. Greenpeace Canada.
- Asselin, H. (2011). Plan Nord: les Autochtones laissés en plan. *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1), 37-46.
- Asselin, H. (2015). Indigenous forest knowledge. Dans : K. Peh, R. Corlett et Y. Bergeron (Dir.), *Routledge handbook of forest ecology*. New York : Earthscan, Routledge, 586-596.
- Asselin, H., et Basile, S. (2012). Éthique de la recherche avec les peuples autochtones. Qu'en pensent les principaux intéressés? *Éthique publique*, 14(1), 333-345.
- Asselin, H., Larouche, M., et Kneeshaw, D. (2015). Assessing forest management scenarios on an Aboriginal territory through simulation modeling. *Forestry Chronicle*, 91(4), 426-435.
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (2014). *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador*. Wendake : Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Basile, S. (2017). *Le rôle et la place des femmes Atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources naturelles*. Thèse de doctorat. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

- Basile, S., Asselin, H., et Martin, T. (2017). Le territoire comme lieu privilégié de transmission des savoirs et des valeurs des femmes Atikamekw. *Recherches féministes*, 30(1), 61-80.
- Basile, S., Asselin, H., et Martin, T. (2018). Co-construction of a data collection tool: A case study with Atikamekw women. *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 17(3), 840-860.
- Beaudoin, J.-M., Bouthillier, L., et Chiasson, G. (2015). Growing deep roots: Increasing Aboriginal authority in contemporary forest governance arrangements. *Land Use Policy*, 49, 287-295.
- Beaudoin, J.-M., Bouthillier, L., Bulkan, J., Nelson, H., Trospen, R., et Wyatt, S. (2016). What does “First Nation deep roots in the forests” mean? Identification of principles and objectives for promoting forest-based development. *Canadian Journal of Forest Research*, 46(4), 508-519.
- Beckley, T., Parkins, J., et Stedman, R. (2002). Indicators of forest-dependent community sustainability: The evolution of research. *Forestry Chronicle*, 78(5), 626-636.
- Berkes, F., et Folke, C. (1998). Linking social and ecological systems for resilience and sustainability. Dans : F. Berkes, C. Folke et J. Colding (Dir). *Linking social and ecological systems: management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge : Cambridge University Press, 13-20.
- Berkes, F., et Ross, H. (2013). Community resilience: toward an integrated approach. *Society & Natural Resources*, 26(1), 5-20.
- Berkes, F., Colding, J., et Folke, C. (2002). *Navigating social-ecological systems: building resilience for complexity and change*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Berkes, F., Folke, C., et Colding, J. D. (2000). *Linking social and ecological systems: management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Big-Canoe, K., et Richmond, C. A. (2014). Anishinabe youth perceptions about community health: Toward environmental re-possession. *Health & Place*, 26, 127-135.
- Booth, A. L., et Skelton, N. W. (2011a). “There’s a Conflict Right There”: Integrating Indigenous Community Values into Commercial Forestry in the Tl’azt’én First Nation. *Society and Natural Resources*, 24(4), 368-383.
- Booth, A. L., et Skelton, N. W. (2011b). “You spoil everything!” Indigenous peoples and the consequences of industrial development in British Columbia. *Environment, Development and Sustainability*, 13(4), 685-702.

- Bousquet, M.-P. (2001). « *Quand nous vivions dans le bois* », le changement spatial et sa dimension générationnelle: l'exemple des Algonquins du Canada. Thèse de doctorat, Université Paris X.
- Bousquet, M.-P. (2012). De la pensée holistique à l'Indian Time: dix stéréotypes à éviter sur les Amérindiens. *Nouvelles pratiques sociales*, 24(2), 204-226.
- Bousquet, M.-P. (2016). *Les Anicinabek, du bois à l'asphalte. Le déracinement des Algonquins du Québec*. Rouyn-Noranda : Éditions du Quartz.
- Braun, V., Clarke, V., et Terry, G. (2014). Thematic analysis. *Qualitative Research in Clinical and Health Psychology*, 24, 95-114.
- Caine, K. J., et Krogman, N. (2010). Powerful or just plain power-full? A power analysis of impact and benefit agreements in Canada's north. *Organization & Environment*, 23(1), 76-98.
- Connor, L., Albrecht, G., Higginbotham, N., Freeman, S., et Smith, W. (2004). Environmental change and human health in Upper Hunter communities of New South Wales, Australia. *EcoHealth*, 1(2), SU47-SU58.
- Conseil Cris-Québec sur la foresterie. (2017) (Page consultée le 11 avril 2017). Site du Conseil Cris-Québec sur la foresterie. Entente sur la gouvernance entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec. Adresse URL: <http://www.ccqf-cqfb.ca/fr/le-regime-forestier-adapte/entente-gouvernance-entre-cris-ei-et-gouvernement-quebec/>
- Cuciurean, R., Tomatuk, R., Saganash, N., Rodon, T., Lussier, C., Reid, J. et Blazevic, V. (2011). *Climate change in Eeyou Istchee: Identification of impacts and adaptation measures for the Cree hunters, trappers and communities*. Cree Trappers' Association.
- Cuerrier, A., Downing, A. et Lavallée, C. (2012). Impacts des changements climatiques sur les autochtones du territoire nordique. Dans : P. Auzel, H. Gaonac'h, F. Poisson, R. Siron, S. Calmé, M. Belanger, M.M. Bourassa, A. Kestrup, A. Cuerrier, A. Downing, C. Lavallée, F. Pelletier, J. Chambers, A.E, Gagnon, M.C. Bedard, Y. Gendreau, A. Gonzalez, M. Mitchell, J. Whiteley et A. Larocque (Dir.). *Impacts des changements climatiques sur la biodiversité du Québec : Résumé de la revue de littérature*. CSBQ, MDDEP, Ouranos.
- Cuthill, M., et Fien, J. (2005). Capacity building: Facilitating citizen participation in local governance. *Australian Journal of Public Administration*, 64(4), 63-80.
- Dear, M. (1992). Understanding and overcoming the NIMBY syndrome. *Journal of the American Planning Association*, 58(3), 288-300.
- Deutsch, N., et Davidson-Hunt, I. (2010). Pikangikum family hunting areas and traplines: customary lands and Aboriginal land use planning in Ontario's Far North. Dans : M.G. Stevenson et D.C. Natcher (Dir.), *Planning co-existence:*

- Aboriginal issues in forest and land use planning*. Edmonton. Canadian Circumpolar Press and SFM Network, 149-170.
- Downing, A., et Cuerrier, A. (2011). A synthesis of the impacts of climate change on the First Nations and Inuit of Canada. *Indian Journal of Traditional Knowledge*, 10(1), 57-70.
- Eade, D. (1997). *Capacity-building: An approach to people-centred development*. Oxfam.
- Earle, L. (2010). *La santé et les régimes alimentaires traditionnels autochtones*. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA).
- Ensign, P. C., Giles, A., et Oncescu, J. (2014). Natural resource exploration and extraction in Northern Canada: Intersections with community cohesion and social welfare. *Journal of Rural and Community Development*, 9(1), 112-133.
- Éthier, B. (2011). *Savoir, pouvoir et territoire : acquisition et transmission des savoirs liés à l'univers forestier chez les Manawani iriniwok (Atikamekw de Manawan)*. Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Éthier, B. (2016). Pluralisme juridique et contemporanéité des droits et des responsabilités territoriales chez les Atikamekw Nehirowisiwok. *Anthropologie et Sociétés*, 40(2), 177-193.
- Fleming, J., et Ledogar, R. J. (2008). Resilience, an evolving concept: A review of literature relevant to Aboriginal research. *Pimatisiwin*, 6(2), 7-23.
- Ford, J. D., Smit, B., Wandel, J., et MacDonald, J. (2006). Vulnerability to climate change in Igloodik, Nunavut: what we can learn from the past and present. *Polar Record*, 42(2), 127-138.
- Ford, J. D., Smit, B., Wandel, J., Allurut, M., Shappa, K., Ittusarjuat, H., et Qrunnut, K. (2008). Climate change in the Arctic: current and future vulnerability in two Inuit communities in Canada. *Geographical Journal*, 174(1), 45-62.
- Germain, R. et Asselin, H. (2010). *Zonage du potentiel d'intérêt autochtone : nouvel outil d'aide à la décision en foresterie*. Réseau de gestion durable des forêts. Série de Note de Recherche No. 71.
- Gibson, G., et Klinck, J. (2005). Canada's resilient north: The impact of mining on aboriginal communities. *Pimatisiwin*, 3(1), 116-139.
- Gibson, V. V. (2008). *Negotiated spaces: Work, home and relationships in the Dene diamond economy*. University of British Columbia.
- GilRivas, V., et Kilmer, R. P. (2016). Building community capacity and fostering disaster resilience. *Journal of Clinical Psychology*, 72(12), 1318-1332.

- Gouvernement du Québec. (2014) Société du Plan Nord Québec. (page consultée le 12 février 2016). Adresse URL: <https://plannord.gouv.qc.ca/fr/>
- Gouvernement régional d'Eeyou Istshee Baie James. (2017) (page consultée le 17 avril 2017). Site du Gouvernement régional d'Eeyou Istshee Baie James. Territoire. Adresse URL: <http://www.greibj.ca/fr/gouvernement-regional/territoire>
- Graham, J., Amos, B., et Plumptre, T. (2003a). Principles for good governance in the 21st century. *Policy Brief*, 15, 1-6.
- Graham, J., Amos, B., et Plumptre, T. W. (2003b). *Governance principles for protected areas in the 21st century*. Institute on Governance, Governance Principles for Protected Areas.
- Gruber, J. S. (2010). Key principles of community-based natural resource management: a synthesis and interpretation of identified effective approaches for managing the commons. *Environmental Management*, 45(1), 52-66.
- Guay, C., et Martin, T. (2008). L'ère/l'aire de la gouvernance autochtone: le territoire en question. *Canadian Journal of Regional Science*, 31(3), 637-650.
- Hegmann, G., Cocklin, C., Creasey, R., Dupuis, S., Kennedy, A., Kingsley, L., Ross, W., Spaling, H., Stalker, D., et Ltd, A. E. C. (1999). *Évaluation des effets cumulatifs. Guide du praticien à l'intention de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale*. Hull (Québec).
- Holling, C. S. (1973). Resilience and stability of ecological systems. *Annual Review of Ecology and Systematics*, 4, 1-23.
- Horowitz, L. S., Keeling, A., Lévesque, F., Rodon, T., Schott, S., et Thériault, S. (2018). Indigenous peoples' relationships to large-scale mining in post/colonial contexts: Toward multidisciplinary comparative perspectives. *The Extractive Industries and Society*, 5(3), 404-414.
- Hovelsrud, G. K., Poppel, B., van Oort, B., et Reist, J. D. (2011). Arctic societies, cultures, and peoples in a changing cryosphere. *Ambio*, 40(1), 100-110.
- Ignatowski, J. A., et Rosales, J. (2013). Identifying the exposure of two subsistence villages in Alaska to climate change using traditional ecological knowledge. *Climatic Change*, 121(2), 285-299.
- Jacqmain, H., Belanger, L., Hilton, S., et Bouthillier, L. (2007). Bridging native and scientific observations of snowshoe hare habitat restoration after clearcutting to set wildlife habitat management guidelines on Waswanipi Cree land. *Canadian Journal of Forest Research*, 37(3), 530-539.
- Kant, S., Vertinsky, I., Zheng, B., et Smith, P. M. (2013). Social, cultural, and land use determinants of the health and well-being of Aboriginal peoples of Canada: A path analysis. *Journal of Public Health Policy*, 34(3), 462-476.

- Kant, S., Vertinsky, I., Zheng, B., et Smith, P. M. (2014). Multi-domain subjective wellbeing of two Canadian First Nations communities. *World Development*, 64, 140-157.
- Kirmayer, L. J., Marshall, E., et Phillips, M. K. (2011). Rethinking resilience from indigenous perspectives. *Canadian Journal of Psychiatry*, 56(2), 84-91.
- Kirmayer, L. J., Sehdev, M., et Isaac, C. (2009). Community resilience: Models, metaphors and measures. *International Journal of Indigenous Health*, 5(1), 62-117.
- Kneeshaw, D., Larouche, M., Asselin, H., Adam, M., Saint-Arnaud, M., et Reyes, G. (2010). Road rash: Ecological and social impacts of road networks on First Nations. Dans : M.G. Stevenson et D.C. Natcher (Dir.), *Planning co-existence: Aboriginal considerations and approaches in land use planning*. Edmonton : Canadian Circumpolar Press, 171-184.
- Knotsch, C., et Warda, J. (2009). *Impact and benefit agreements: A tool for healthy communities?* National Aboriginal Health Organization, Ottawa.
- Knotsch, C., Siebenmorgen, P., et Bradshaw, B. (2010). Les « Ententes sur les répercussions et les avantages » et le bien-être des communautés : Des occasions ratées? *Recherches amérindiennes au Québec*, 40(3), 59-68.
- Lacey, A., et Luff, D. (2009). *Qualitative data analysis*. Trent Focus, Sheffield.
- Lantuit, H., et Pollard, W. (2008). Fifty years of coastal erosion and retrogressive thaw slump activity on Herschel Island, southern Beaufort Sea, Yukon Territory, Canada. *Geomorphology*, 95(1), 84-102.
- Lapointe, U. (2011). Changer de modèle pour que le Québec ait meilleure mine. *Revue vie économique*, 3(2), 1-8.
- LeClerc, E., et Keeling, A. (2015). From cutlines to traplines: Post-industrial land use at the Pine Point mine. *The Extractive Industries and Society*, 2(1), 7-18.
- Lemelin, H., Matthews, D., Mattina, C., McIntyre, N., Johnston, M., et Koster, R. (2010). The Weenusk First Nation at Peawanuck. Climate change, wellbeing and resilience in the Weenusk First Nation at Peawanuck: the moccasin telegraph goes global. *Rural and Remote Health*, 10(2), 1333.
- Lemos, M. C., et Agrawal, A. (2006). Environmental governance. *Annual Review of Environment and Resources*, 31(1), 297-325.
- Lepage, P. (2009). *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Leroux, J. (2009). Éthique et symbolique de la responsabilité territoriale chez les peuples algonquiens du Québec. *Recherches amérindiennes au Québec*, 39(1-2), 85-97.

- Leroux, J. (2010). Le contrôle territorial ou posséder ce que l'on protège chez trois peuples algonquiens du Québec. Dans : P. Noreau (Dir.), *Gouvernance autochtone: reconfiguration d'un avenir collectif*. Montréal : Editions Thémis, 99-131.
- Lévesque, A. M. (2009). *Salluit : analyse et reconstitution d'événements climatiques significatifs pertinents à l'aménagement du territoire et à la sécurité publique*. Mémoire de maîtrise. Université Laval.
- Lockwood, M., Davidson, J., Curtis, A., Stratford, E., et Griffith, R. (2010). Governance principles for natural resource management. *Society & Natural Resources*, 23(10), 986-1001.
- MacDonald, L. H. (2000). Evaluating and managing cumulative effects: process and constraints. *Environmental Management*, 26(3), 299-315.
- Maclean, K., Cuthill, M., et Ross, H. (2014). Six attributes of social resilience. *Journal of Environmental Planning and Management*, 57(1), 144-156.
- Magis, K. (2010). Community resilience: An indicator of social sustainability. *Society & Natural Resources*, 23(5), 401-416.
- Manitowabi, D., et Shawande, M. (2012). The meaning of anishinabe healing and wellbeing on Manitoulin island. *Pimatisiwin*, 9(2), 441-458.
- Martin, E., Perine, C., Lee, V., et Ratcliffe, J. (2018). Decentralized governance and climate change adaptation: Working locally to address community resilience priorities. Dans : F. Alves, W. Leal Filho, U. Azeiteiro (Dir.), *Theory and practice of climate adaptation*. New York. Springer, 3-22.
- Martin, T., et Girard, A. (2009). Le territoire, « matrice » de culture : Analyse des mémoires déposés à la commission Coulombe par les premières nations du Québec. *Recherches amérindiennes au Québec*, 39(1-2), 61-70.
- Mitchell, R. E., et Parkins, J. R. (2011). The challenge of developing social indicators for cumulative effects assessment and land use planning. *Ecology and Society*, 16(2), 29.
- Morissette, A. (2005). *De la forêt à la réserve, la mosaïque politique d'une bande d'autochtone: l'exemple des Atikamek de Manawan (Québec)*. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal.
- Natcher, D. C. (2009). Subsistence and the social economy of Canada's Aboriginal North. *Northern Review*, 30, 83-98.
- Norris, F. H., Stevens, S. P., Pfefferbaum, B., Wyche, K. F., et Pfefferbaum, R. L. (2008). Community resilience as a metaphor, theory, set of capacities, and strategy for disaster readiness. *American Journal of Community Psychology*, 41(1-2), 127-150.

- Norton-Smith, K., Lynn, K., Chief, K., Cozzetto, K., Donatuto, J., Redsteer, M. H., Kruger, L. E., Maldonado, J., Viles, C., et Whyte, K. P. (2016). *Climate change and indigenous peoples: a synthesis of current impacts and experiences*. General Technical Report PNW-GTR-944. Portland. US Department of Agriculture, Forest Service, Pacific Northwest Research Station.
- O’Faircheallaigh, C. (2006). Mining agreements and Aboriginal economic development in Australia and Canada. *Journal of Aboriginal Economic Development*, 5(1), 74-91.
- Papillon, M., et Sénégal, S. (2011). Traités modernes, qualité de vie et gouvernance des peuples autochtones au Canada: l’expérience des Cris et des Inuit sous la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Dans : J.-G. Petit, Y. Bonnier Viger, P. Aatami, et A. Iserhoff (Dir.), *Les Inuit et les Cris du Nord du Québec: territoire, gouvernance, société et culture*. Québec. Presses de l’Université du Québec, 289-304.
- Parlee, B. L., Geertsema, K., et Willier, A. (2012). Social-ecological thresholds in a changing boreal landscape: insights from Cree knowledge of the Lesser Slave Lake region of Alberta, Canada. *Ecology and Society*, 17(2), 20.
- Parsons, R., et Prest, G. (2003). Aboriginal forestry in Canada. *Forestry Chronicle*, 79(4), 779-784.
- Pfefferbaum, B. J., Reissman, D. B., Pfefferbaum, R. L., Klomp, R. W., et Gurwitch, R. H. (2008). Building resilience to mass trauma events. Dans : J. Mercy, D. Sleet, L. Doll, S. Bonzo (Dir), *Handbook of injury and violence prevention*. New York. Springer, 347-358.
- Pilgrim, S., Samson, C., et Pretty, J. (2009). *Rebuilding lost connections: how revitalisation projects contribute to cultural continuity and improve the environment*. Interdisciplinary Centre for Environment and Society Occasional Paper, 1, 2009-2001.
- Prno, J., et Slocombe, D. S. (2012). Exploring the origins of ‘social license to operate’ in the mining sector: Perspectives from governance and sustainability theories. *Resources Policy*, 37(3), 346-357.
- Québec. (2017) *Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec*. (page consultée le 13 avril 2017) URL: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/R-13.1>.
- Québec. (2011). *Plan nord: faire le nord ensemble, le défi d’une génération*. Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).
- Reading, J. L., et Halseth, R. (2013). *Pathways to improving well-being for indigenous peoples: how living conditions decide health*. National Collaborating Centre for Aboriginal Health.

- Richmond, C., et Ross, N. A. (2009). The determinants of First Nation and Inuit health: a critical population health approach. *Health & Place*, 15(2), 403-411.
- Richmond, C., Elliott, S. J., Matthews, R., et Elliott, B. (2005). The political ecology of health: perceptions of environment, economy, health and well-being among 'Namgis First Nation. *Health & Place*, 11(4), 349-365.
- Robitaille, A., et Saucier, J. (1998). *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec : Direction de la gestion des stocks forestiers et Direction des relations publiques, Ministère des Ressources Naturelles du Québec.
- Robson, M., Rosenthal, J., Lemelin, R. H., Hunt, L. M., McIntyre, N., et Moore, J. (2010). Information complexity as a constraint to public involvement in sustainable forest management. *Society & Natural Resources*, 23(12), 1150-1169.
- Rodon, T., et Lévesque, F. (2015). Understanding the social and economic impacts of mining development in Inuit communities: Experiences with past and present mines in Inuit Nunangat. *Northern Review* (41), 13-39.
- Rolfe, R. E. (2006). *Social cohesion and community resilience: A multi-disciplinary review of literature for rural health research*. Halifax : Department of International Development Studies Faculty of Graduate Studies and Research, Saint Mary's University, 123-145.
- Ross, H., et Berkes, F. (2014). Research approaches for understanding, enhancing, and monitoring community resilience. *Society & Natural Resources*, 27(8), 787-804.
- Royer, M.-J. S., et Herrmann, T. M. (2013). Cree hunters' observations on resources in the landscape in the context of socio-environmental change in the eastern James Bay. *Landscape Research*, 38(4), 443-460.
- Ruckstuhl, K., Johnson, E., et Miyanishi, K. (2008). Introduction. The boreal forest and global change. *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, 363(1501), 2243-2247.
- Saint-Arnaud, M. (2009). *Contribution à la définition d'une foresterie autochtone : le cas des Anicinapek de Kitcisakik*. Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal.
- Salée, D., et Lévesque, C. (2010). Representing aboriginal self-government and First Nations/State relations: political agency and the management of the boreal forest in Eeyou Istchee. *International Journal of Canadian Studies* (41), 99-135.
- Schiff, J. W., et Moore, K. (2006). The impact of the sweat lodge ceremony on dimensions of well-being. *American Indian and Alaska Native Mental Health Research: The Journal of the National Center*, 13(3), 48-69.

- Schindler, D. W. (2001). The cumulative effects of climate warming and other human stresses on Canadian freshwaters in the new millennium. *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences*, 58(1), 18-29.
- Simpson, L., Wood, L., et Daws, L. (2003). Community capacity building: Starting with people not projects. *Community Development Journal*, 38(4), 277-286.
- Stevenson, M. G., et Webb, J. (2003). Just another stakeholder? First Nations and sustainable forest management in Canada's boreal forest. Dans : P. J. Burton, C. Messier, D. Smith, et W. L. Adamowicz (Dir.), *Towards sustainable management of the boreal forest*. Ottawa. NRC Research Press, 65-112.
- Teitelbaum, S., et Wyatt, S. (2013). Is forest certification delivering on First Nation issues? The effectiveness of the FSC standard in advancing First Nations' rights in the boreal forests of Ontario and Quebec, Canada. *Forest Policy and Economics*, 27, 23-33.
- Tendeng, B., Asselin, H., et Imbeau, L. (2016). Moose (*Alces americanus*) habitat suitability in temperate deciduous forests based on Algonquin traditional knowledge and on a habitat suitability index. *Ecoscience*, 23(3-4), 77-87.
- Tobias, J. K., et Richmond, C. (2016). Gimiigiwemin: Putting knowledge translation into practice with anishinaabe communities. *International Journal of Indigenous Health*, 11(1), 228-243.
- Tobias, J. K., et Richmond, C. A. (2014). "That land means everything to us as Anishinaabe..." : Environmental dispossession and resilience on the North Shore of Lake Superior. *Health & place*, 29, 26-33.
- Townshend, I., Awosoga, O., Kulig, J., et Fan, H. (2015). Social cohesion and resilience across communities that have experienced a disaster. *Natural Hazards*, 76(2), 913-938.
- Tremblay, R. (2013). La présence autochtone dans le Québec méridional avant l'arrivée des Européens. Dans : A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon (Dir.), *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 37-54.
- Tremblay, M., Furgal, C., Lafortune, V., Larrivée, C., Savard, J.-P., Barrett, M., Annanack, T., Enish, N., Tookalook, P., et Etidloie, B. (2006). Communities and ice: Bringing together traditional and scientific knowledge. Dans : R. Riewe et J. Oakes (Dir.), *Climate change: linking traditional and scientific knowledge*. Winnipeg : Aboriginal Issues Press, 123-138.
- Vincent, S. (2016). « Chevauchements » territoriaux : Ou comment l'ignorance du droit coutumier algonquien permet de créer de faux problèmes. *Recherches amérindiennes au Québec*, 46(2-3), 91-103.

- Walker, B., Carpenter, S., Anderies, J., Abel, N., Cumming, G., Janssen, M., Lebel, L., Norberg, J., Peterson, G. D., et Pritchard, R. (2002). Resilience management in social-ecological systems: a working hypothesis for a participatory approach. *Conservation Ecology*, 6(1), 14.
- Wandersman, A., et Florin, P. (2000). Citizen participation and community organizations. Dans : J. Rappaport et E. Seidman (Dir.), *Handbook of community psychology*. New York. Springer, 247-272.
- Weber, M., Krogman, N., et Antoniuk, T. (2012). Cumulative effects assessment: linking social, ecological, and governance dimensions. *Ecology and Society*, 17(2), 22.
- Whiteman, G. (2004). The impact of economic development in James Bay, Canada The Cree tallymen speak out. *Organization & Environment*, 17(4), 425-448.
- Whiteman, G., et Mamen, K. (2002). *Meaningful consultation and participation in the mining sector?: a review of the consultation and participation of indigenous peoples within the international mining sector*. Ottawa : North-South Institute.
- Wilkinson, R. G., et Marmot, M. G. (2003). *Social determinants of health: the solid facts*. World Health Organization.
- Willox, A. C., Harper, S. L., Ford, J. D., Landman, K., Houle, K., et Edge, V. L. (2012). "From this place and of this place." Climate change, sense of place, and health in Nunatsiavut, Canada. *Social Science & Medicine*, 75(3), 538-547.
- Wyatt, S. (2016). Aboriginal people and forestry companies in Canada: possibilities and pitfalls of an informal 'social licence' in a contested environment. *Forestry*, 89(5), 565-576.
- Wyatt, S., Fortier, J.-F., Natcher, D. C., Smith, M. A. P., et Hébert, M. (2013). Collaboration between Aboriginal peoples and the Canadian forest sector: A typology of arrangements for establishing control and determining benefits of forestlands. *Journal of Environmental Management*, 115, 21-31.

ANNEXE A : GUIDE D'ENTREVUES

Mon projet a deux objectifs principaux. D'une part, il s'agit de comprendre les impacts des changements environnementaux (changements climatiques et exploitation des ressources naturelles) dans la communauté; d'autre part, je cherche à comprendre comment la communauté réagit à ces impacts.

Premièrement, selon vous, quels sont les effets des changements environnementaux sur les relations humaines dans la communauté ? (par exemple : les relations entre les gens, la cohésion et l'intégrité de la communauté)

- Au sein des familles / entre les familles / entre les générations
- Est-ce que les territoires familiaux sont tous affectés uniformément par les changements environnementaux ? Quels sont les effets du fait que tous les territoires ne sont pas équitablement impactés ?
- Quel est le lien entre la santé du territoire et la santé de votre communauté, et comment ce lien est-il affecté par les changements environnementaux ?
- Est-ce qu'il y a d'autres impacts de changements environnementaux dans votre communauté dont vous voudriez me parler ?

Deuxièmement, comment votre communauté réagit aux changements environnementaux?

- Comment les personnes de la communauté réagissent aux changements environnementaux? Est-ce qu'ils font quelque chose ? Si oui, sont-ils impliqués dans des organisations ou des actions de la communauté ?
- Comment est-ce qu'ils voient le futur en ce qui concerne les changements environnementaux ? Est-ce qu'ils sont optimistes ? Pessimistes ? Est-ce qu'ils sont solidaires ?
- Pourriez-vous me parler des relations entre votre communauté et les compagnies minières, forestières, énergie ou d'autres industries d'exploitation des ressources ?
 - Consultations
 - Compensations (qui reçoit l'argent ou d'autres bénéfices, et comment est-ce distribué ?)

- Qu'est-ce qui arrive en cas de conflit ?

- Pourriez-vous me parler des relations entre votre communauté et d'autres utilisateurs du territoire ? (par exemple, municipalités, gouvernement, autres communautés autochtones, ONG environnementales, d'autres organisations comme les associations de chasseurs/trappeurs, autre ?).

** Bien prendre le temps de tout couvrir et demander s'il y a d'autres groupes auxquels pense le répondant ou s'il a d'autres choses à dire.*

- Comment les gens de votre communauté participent aux décisions qui concernent le territoire et les ressources naturelles ?

** Qui participe, dans quelles structures, est-ce que ça marche bien ou pas : satisfactions / insatisfactions.*

- Conseil de bande + départements (ressources naturelles, etc).
- Autres organisations (par exemple chez les Cris il y a le CTA, etc).
- Participation dans des comités (par exemple, tables d'harmonisation, comités de pilotage, etc).
- Quelle est la capacité au sein de votre communauté à participer à la prise de décision concernant le territoire et les ressources naturelles ? (employés, représentation politique, infrastructure, financements, etc)

- Est-ce qu'il y a d'autres choses dont vous voudriez me parler à propos de la capacité au sein de votre communauté à réagir aux changements environnementaux ?

Pour finir, quelles seraient les forces et les faiblesses de votre communauté concernant la façon dont elle est affectée par les changements environnementaux ?

Mig8etc !! Merci !!

ANNEXE B : LETTRE D'APPROBATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE



Le 12 avril 2017

Dr Hugo Asselin
École d'Études autochtones
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Objet : Évaluation éthique – Projet « *Resilience des communautés autochtones aux impacts cumulatifs de l'exploitation des ressources naturelles et des changements climatiques dans le Québec boreal* »

Le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAT (CÉR-UQAT) a eu recours à l'évaluation du projet cité en rubrique le 20 avril 2016 en comité plénier.

Le CÉR-UQAT a évalué les modifications apportées au projet pour faire suite aux modifications qui avaient été demandées lors de cette évaluation. Toutes les modifications ont été faites à notre satisfaction et nous sommes heureux de vous délivrer le certificat attestant du respect des normes éthiques.

Je vous invite également à nous faire part de tout changement important qui pourrait être apporté en cours de recherche aux procédures décrites dans le formulaire de demande d'évaluation éthique ou dans tout autre document destiné aux participants.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anais Lacasse', is written over a faint, circular stamp or watermark.

Anais Lacasse, Ph.D.
Présidente du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Al/jc

p | Certificat



Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains

Certificat attestant du respect des normes éthiques

Le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue certifie avoir examiné le formulaire de demande d'évaluation éthique du projet de recherche et les annexes associés tels que soumis par :

Pr Hugo Asselin

Projet intitulé : *« Résilience des communautés autochtones aux impacts cumulés de l'exploitation des ressources naturelles et des changements climatiques dans le Québec boréal »*

Décision :

Approuvé

Refusé Suite aux dispositions des articles 5.5.1, 5.5.2 et 5.5.4 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Autre :

Surveillance éthique continue :

Date de dépôt du rapport annuel : 12 avril 2018

Date de dépôt rapport final : À la fin du projet

Les formulaires modèles pour les rapports annuel et final sont disponibles sur le site web de l'UQAT : <http://recherche.uqat.ca/>

Membres du comité ayant participé à cette évaluation :

Nom	Poste occupé	Département ou discipline
Marquarite Mowatt-Gaudreau	Représentante communautés autochtones	
Said Echchakoui	Professeur	UER sc. de la gestion
Mélanie Charlier	Représentante de la communauté	
Judy Ann Connelly	Étudiante	UEH sc. de la santé
Said Berghoul	Professeur	UEH sc. développement humain et social
Anais Lacasse	Professeure	UFR sc. de la santé
Gilles Gendron	Membre versé en droit	
Maria-Louise Lira-Gonzales	Professeure	UFR sc. de l'éducation

Date : 12 avril 2017

Anais Lacasse, Ph.D., présidente du CER-UQAT

Pour toute question : cer@uqat.ca

ANNEXE C : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

TITRE DU PROJET DE RECHERCHE : Impacts cumulatifs des changements climatiques et de l'exploitation des ressources naturelles dans les communautés autochtones de la forêt boréale.

NOM DES CHERCHEURS ET LEUR APPARTENANCE : **Maël Casu**, étudiant à la maîtrise sur mesure en sciences humaines, UQAT; **Hugo Asselin** et **Oscar Labra**, professeurs, département des sciences du développement humain et social, UQAT.

COMMANDITAIRE OU SOURCE DE FINANCEMENT : Conseil de recherche en sciences humaines du Canada

DUREE DU PROJET : Deux ans

CERTIFICAT D'ETHIQUE EMIS PAR LE COMITE D'ETHIQUE DE LA RECHERCHE DE L'UQAT
LE :

PREAMBULE :

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique votre participation à une entrevue afin de discuter des impacts des changements environnementaux sur votre communauté et des façons que vous avez d'y faire face.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer si vous avez des questions concernant le déroulement de la recherche ou vos droits en tant que participant. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles aux chercheurs impliqués dans cette recherche.

La recherche proposée s'appuie sur les principes de recherche prescrits dans le *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador*.

BUT DE LA RECHERCHE :

L'objectif du projet de recherche est d'évaluer les impacts cumulatifs des changements climatiques et de l'exploitation des ressources naturelles dans les communautés anicinape, cries et atikamekw de la forêt boréale. Le projet vise aussi à comprendre les mesures en place dans les communautés pour faire face aux changements environnementaux.

DESCRIPTION DE VOTRE PARTICIPATION A LA RECHERCHE :

Vous participerez à cette recherche en échangeant avec nous pendant une entrevue semi-dirigée d'une durée d'environ 60 minutes, dans un lieu à votre convenance. Nous vous demanderons votre point de vue sur certains thèmes : les effets des changements du territoire sur les activités traditionnelles, les conséquences sur les liens entre les familles, entre les personnes ou entre les générations; les réactions des gens face aux changements du territoire; les relations entre la communauté et le gouvernement, les entreprises ou les autres communautés; l'organisation dans la communauté pour la prise de décision concernant le territoire.

AVANTAGES POUVANT DECOULER DE VOTRE PARTICIPATION :

Votre participation à ce projet de recherche ne vous procurera pas d'avantage direct à court terme, mais vous permettra de vous exprimer sur les impacts des changements environnementaux sur le territoire de votre communauté, ainsi que sur le processus de prise de décision en ce qui concerne la gestion du territoire et des ressources. Les réponses que vous nous fournirez contribueront à la compréhension et à la reconnaissance scientifiques et politiques des changements environnementaux dans votre communauté et seront utiles pour développer des outils d'aide à la décision en matière de gestion du territoire et des ressources naturelles.

RISQUES ET INCONVENIENTS POUVANT DECOULER DE VOTRE PARTICIPATION :

Vous ne courrez aucun risque en participant à ce projet de recherche. Le temps que vous accorderez à répondre au questionnaire sera le principal inconvénient.

ENGAGEMENTS ET MESURES VISANT A ASSURER LA CONFIDENTIALITE :

Afin d'assurer la pleine confidentialité des renseignements que vous partagerez avec nous, les mesures suivantes seront prises :

- Votre nom ne paraîtra dans aucun document, présentation ou communication;
- Si nous utilisons des parties de l'entrevue recopiées textuellement dans une publication ou une présentation, nous utiliserons un code en remplacement de votre nom et nous éviterons de révéler des informations pouvant permettre de vous identifier;

- L'enregistrement et la transcription de l'entrevue faciliteront le travail d'analyse. Les transcriptions (anonymes) seront remises à votre communauté deux ans après la publication finale du mémoire de maîtrise;
- L'équipe de recherche ainsi que l'interprète s'il y a lieu auront accès aux données et ils s'engagent à respecter leur confidentialité;
- Les données seront conservées dans un classeur sous clé, dans le bureau du chercheur principal (Hugo Asselin) situé à l'UQAT, au campus de Rouyn Noranda. Les ordinateurs avec lesquels les données seront traitées (ceux de Maël Casu, Oscar Labra et Hugo Asselin) sont protégés par des mots de passe.
- Les données seront conservées cinq ans après le dépôt final des mémoires de maîtrise.

INDEMNITE COMPENSATOIRE :

Une compensation symbolique (cadeau) vous sera donnée en témoignage de notre appréciation pour votre participation à cette recherche. Un choix d'article à l'effigie de l'UQAT sera présenté, selon la disponibilité du matériel (par exemple tasses, casquettes, T-shirt).

COMMERCIALISATION DES RESULTATS ET CONFLITS D'INTERETS :

Les résultats de l'étude ne feront pas l'objet d'une commercialisation. Les chercheurs n'ont aucun conflit d'intérêt à déclarer.

DIFFUSION DES RESULTATS :

- Les résultats de la recherche seront vérifiés auprès des participants et du conseil de bande de votre communauté avant diffusion.
- Les résultats seront partagés avec votre communauté sous forme de présentation orale et de compte rendu rédigé en langage clair et accessible, en français, en anglais, en cri, en anicinapemowin et en nehiromowin.
- Les résultats feront l'objet d'un mémoire de maîtrise, dont une copie pourra vous être transmise sur demande.
- Les résultats seront diffusés sous forme d'articles scientifiques et de présentations orales dans des colloques scientifiques.

CLAUSE DE RESPONSABILITE :

En acceptant de participer à cette recherche, vous ne renoncez à aucun de vos droits ni ne libérez les chercheurs et les institutions impliquées de leurs obligations légales et professionnelles à votre égard.

LA PARTICIPATION DANS UNE RECHERCHE EST VOLONTAIRE :

Votre participation est volontaire. Vous avez donc le droit de refuser de participer, de vous retirer de l'étude à tout moment sans préjudice ni justification de votre part. Il vous suffira d'en informer les chercheurs. Vous pouvez également demander la destruction des informations vous concernant, ce qui sera possible dans la mesure où nous pourrions retracer ces informations en fonction de l'avancement du processus de traitement des données.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant vos droits, vous pouvez vous adresser au :

Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains, UQAT
Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
445, boul. de l'Université, Bureau B-309
Rouyn-Noranda (Qc) J9X
Téléphone : 1-877-870-8728 # 2252
maryse.delisle@uqat.ca

CONSENTEMENT :

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer au projet de recherche
« Impacts cumulatifs des changements climatiques et de l'exploitation des ressources
naturelles dans les communautés autochtones de la forêt boréale ».

Nom du participant (lettres moulées)

Signature du participant

Date

Ce consentement était obtenu par :

Nom du chercheur ou agent de recherche (lettres moulées)

Signature

Date

QUESTIONS :

Si vous avez d'autres questions plus tard et tout au long de cette étude, vous pouvez
joindre :

Maël Casu, 1-877-870-8728, poste 2639, mael.casu@uqat.ca

Hugo Asselin, 1-877-870-8728, poste 2621, hugo.asselin@uqat.ca